



BIARRITZ

**CONSEIL MUNICIPAL DU
18 DÉCEMBRE 2023**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

**20
24**





BIARRITZ

3

Préambule

5

Cadre d'élaboration

33

Atterrissage 2023

47

Perspectives 2024-
2026

67

Nos ambitions de la
mandature

69

Nos ambitions pour 2024

86

Structure et gestion de la
dette

95

Trajectoire financière
2024-2026

103

Budgets Annexes

123

Politique des
Ressources Humaines

PRÉAMBULE 2024



Le **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)** est un moment essentiel de la vie politique de la collectivité, qui a pour vocation de donner aux membres du Conseil municipal les informations nécessaires leur permettant d'exercer de manière effective, leur pouvoir de décision en amont du vote du budget. Ils peuvent à cette occasion, au travers des orientations budgétaires proposées, échanger et faire valoir leur **vision de l'action publique locale**. En effet, le vote du budget consacre, sous le prisme des finances publiques, les **principales orientations du mandat** et les **modalités de mise en œuvre des politiques publiques municipales** qui en découlent.

Ce DOB s'appuie sur l'éclairage du présent **Rapport d'Orientations Budgétaires**, dans lequel figure, notamment :

- Le **cadre d'élaboration** (page 5) dans lequel va s'inscrire le vote du budget, à savoir les perspectives d'évolution des finances publiques, elles-mêmes dépendantes des prévisions macroéconomiques.
- La projection de la situation budgétaire de 2023 (page 33) et les évolutions prévisionnelles permettant de dessiner les **perspectives budgétaires pour 2024** (page 47).
- Les **projets d'équipement du mandat** (page 67), au travers de la programmation pluriannuelle d'investissement pour la période 2024-2026.
- Un **état de la dette** contractée (page 86) permettant le financement de cette programmation.
- Une **projection de la trajectoire financière** (page 95) de la collectivité, avec un état des indicateurs mesurant l'évolution de ses capacités financières.
- Une présentation du **Budget Principal** (des pages 33 à 102) et des **Budgets Annexes** (des pages 103 à 122).
- Un état des lieux des **Ressources Humaines** de la collectivité (page 123).



LE MOT DU MAIRE



Le présent Rapport a pour objectif de vous proposer les orientations budgétaires des exercices 2024 et suivants, dans lequel se construira naturellement le prochain budget de notre collectivité.

Il s'inscrit dans la suite logique du bilan de mi-mandat précédemment établi et présente ainsi une perspective globale de la mandature.

Dans le cadre des engagements passés avec les Biarrots en juin 2020, il démontre bien notre volonté de répondre aux grands chantiers du quotidien que demandent nos concitoyens.

Ce mandat municipal se caractérise cependant par une gestion de crises imprévisibles successives (crise sanitaire, crise de l'énergie, menaces terroristes accrues, contexte international dégradé) qui fragilisent et contraignent nos marges de manœuvre.

Mais les enjeux pour Biarritz sont majeurs, que ce soit en matière de réfection de nos voiries et trottoirs, en entretien de nos bâtiments publics vieillissants, en rénovation de nos réseaux souterrains.

Et les coûts pour réparer ont clairement explosés. Ainsi le prix des fluides, comme l'inflation qui s'installe, viennent directement alourdir considérablement nos charges de fonctionnement.

Dans le même temps, l'État décide des revalorisations salariales pour les agents, certes souhaitables mais sans contrepartie financière pour la Ville, tout en demandant aux collectivités locales de contribuer à l'effort national de réduction du déficit public.

De facto, les dépenses augmentent (fluides et revalorisations salariales se sont accrus de plus de 3,7 millions d'euros en un an) pendant que les recettes stagnent, quand elles ne régressent pas.

Pour autant, nous devons continuer à mener une politique ambitieuse d'investissement puisque sur la période 2020-2026, ce sont plus de 110 millions d'euros qui seront consacrés aux dépenses d'équipement.

La mise en valeur et l'entretien du patrimoine municipal, l'adaptation de notre Ville à la transition environnementale, la mobilisation sur la question majeure du logement des Biarrots, la poursuite du plan écoles de 10 millions d'euros, le soutien aux activités et événements sportifs et culturels, sont les piliers sur lesquels nous bâtissons une ville moderne, sécurisée, accueillante et bienveillante.

Ces orientations budgétaires se caractérisent donc par un volontarisme éclairé : continuer à agir à la fois pour réparer le quotidien tout en préparant, avec maîtrise, l'avenir.

Maider AROSTEGUY





SOURCES :

OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, rapport intermédiaire :
« Faire face à une inflation élevée et une croissance faible »,
septembre 2023.
Fonds Monétaire International, Perspectives de l'économie
mondiale, « Des trajectoires divergentes »,
octobre 2023.

CONTEXTE MACROECONOMIQUE INTERNATIONAL

Si l'économie mondiale poursuit son lent rétablissement après avoir été frappée par la pandémie, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la crise du coût de la vie, les perspectives mondiales actuelles demeurent marquées par une inflation élevée associée à une croissance faible. La croissance mondiale devrait encore ralentir et rester inférieure à son niveau tendanciel en 2024, tandis que l'inflation devrait se modérer tout en restant au-dessus de sa valeur cible qu'elle ne devrait pas retrouver avant 2025 dans la plupart des pays. Le conflit israélo-palestinien pourrait également impacter notamment le coût du baril de pétrole, avec la menace d'une nouvelle crise énergétique.

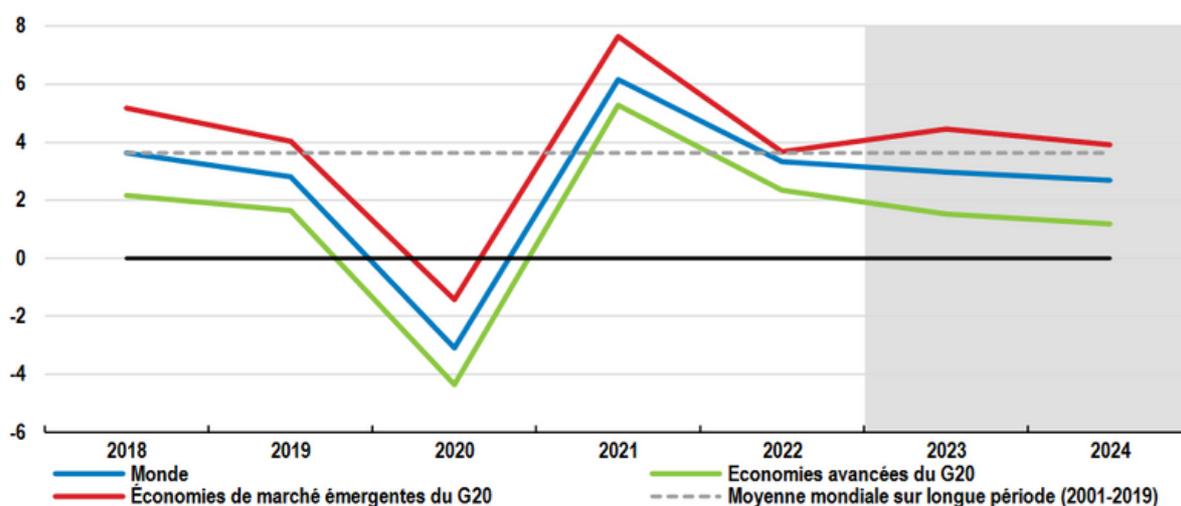
La croissance mondiale devrait rester modérée

Selon l'OCDE, le ralentissement de la croissance mondiale s'explique par le **durcissement requis des politiques monétaires** (à travers l'augmentation des taux directeurs par les banques centrales) afin de **limiter les tensions inflationnistes**, ainsi que par les tensions qui pèsent sur l'économie chinoise, dont les signes d'un ralentissement sont également préoccupants, compte tenu de l'importance de ce pays pour la croissance mondiale, les échanges et les marchés de capitaux. Si le recul de l'inflation globale contribue désormais à stabiliser ou à améliorer les revenus disponibles réels des ménages, les pertes de salaire réel subies au cours des deux dernières années et le durcissement des conditions financières continuent de freiner les dépenses de consommation dans la plupart des économies avancées.

Selon les prévisions de référence, la croissance mondiale passerait ainsi de 3,5 % en 2022, à 3,0 % en 2023, pour se situer entre 2,7 % (OCDE) et 2,9 % (FMI) en 2024, soit bien moins que la moyenne historique de 3,8 % (sur la période 2000-2019). Dans la Zone Euro, la croissance devrait fléchir à 0,6 % en 2023 et se redresser légèrement pour atteindre 1,1 % en 2024, à mesure que les conséquences négatives de l'inflation élevée sur les revenus réels vont disparaître.



Croissance du PIB réel, glissement annuel, en pourcentage (source : OCDE)



Note : Les agrégats sont calculés à l'aide de pondérations variables fondées sur les PIB nominaux, à parité de pouvoir d'achat (PPA).
Source : Base de données des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, n° 114.

	2022	2023	2024
France	2,5%	1%	1,2%
Zone Euro	3,4%	0,6%	1,1%
Monde	3,3%	3%	2,7%

L'inflation globale devrait continuer à baisser

L'inflation globale (mesurée par la hausse des prix à la consommation) diminue régulièrement, à la faveur du retournement des prix de l'énergie et des matières premières, prix qui avaient explosé en 2022 suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Néanmoins, l'inflation sous-jacente (inflation hors énergies et produits alimentaires) persiste et un recul décisif se fait attendre dans la plupart des économies avancées du G20, du fait des tensions sur les coûts et des marges bénéficiaires élevées dans certains secteurs.

Selon les prévisions de référence, l'inflation mondiale passerait ainsi de 9,2% en 2022, à 5,9% en 2023, pour tomber à 4,8% (FMI) en 2024.



Dans les économies avancées du G20, l'inflation globale devrait tomber à 6,0 % en 2023 et 4,8 % (OCDE) en 2024, l'inflation sous-jacente passant quant à elle de 4,3 % en 2023 à 2,8 % (OCDE) en 2024, à la faveur de l'allègement des tensions sur les coûts et de la modération des marges bénéficiaires.

Inflation globale, en pourcentage (source : OCDE)

	2022	2023	2024
France	5,9%	5,8%	2,9%
Zone Euro	8,4%	5,5%	3,0%
G20	7,8%	6,0%	4,8%

Inflation sous-jacente, en pourcentage (source : OCDE)

	2022	2023	2024
France	3,4%	4,2%	2,9%
Zone Euro	3,9%	5,1%	3,1%
G20	4,2%	4,3%	2,8%

Un maintien nécessaire du resserrement des politiques monétaires ?

Conséquences de la spirale inflationniste, le rythme de resserrement des politiques monétaires des banques centrales s'est fortement accéléré avec une **hausse régulière des taux directeurs** dans la plupart des économies avancées depuis le début de 2022, non sans risque corollaire d'opérer des ajustements excessifs.

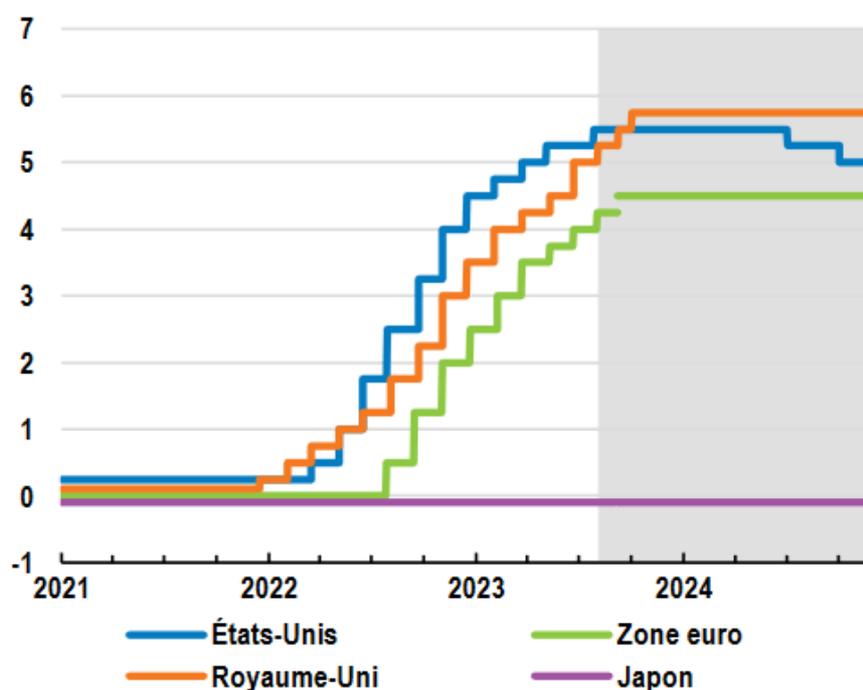
Les conditions financières sont devenues plus restrictives, les taux d'emprunt accordés aux entreprises et aux ménages ont augmenté, les conditions de crédit se sont durcies et la hausse des prix des actifs s'est modérée ou est devenue négative.



L'OCDE et le FMI s'accordent pour dire que l'orientation des politiques monétaires doit demeurer restrictive jusqu'à l'observation de signes clairs de réduction durable des tensions inflationnistes sous-jacentes, notamment une diminution continue des anticipations d'inflation à court terme et une atténuation des tensions excessives s'exerçant sur les ressources sur les marchés du travail et des produits.

Dans la plupart des économies avancées, ces facteurs limiteront probablement les possibilités d'abaissement des taux directeurs pendant une bonne partie de 2024. Il pourrait devenir nécessaire de relever encore les taux si les tensions inflationnistes sous-jacentes se révèlent particulièrement persistantes, mais les taux directeurs semblent avoir atteint leur pic, ou s'en approcher, dans la plupart des économies.

Taux d'intérêts directeurs des économies avancées, en pourcentage
(source : OCDE)





Un rééquilibrage nécessaire des politiques budgétaires pour lutter contre la flambée de la dette ?

Les pouvoirs publics font face à des **tensions budgétaires croissantes** provoquées par l'alourdissement de la dette publique qui s'établit globalement à des niveaux plus élevés qu'avant la pandémie.

La transition écologique, l'effet du vieillissement démographique sur les dépenses de santé et de retraite, ainsi que les augmentations prévues des dépenses de défense en raison des tensions géopolitiques croissantes, sont d'autres facteurs qui accentuent les tensions sur les dépenses futures.

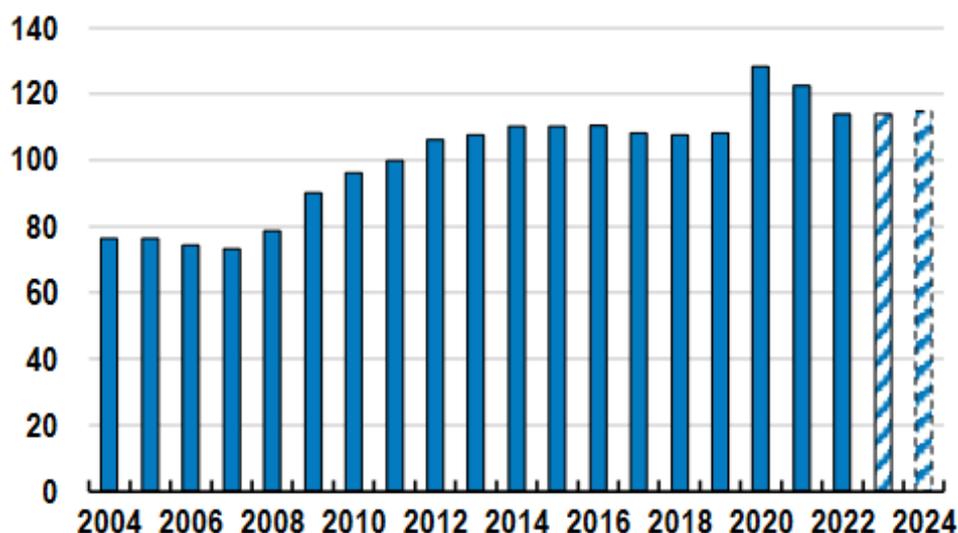
Les attentes du public à l'égard d'une intervention budgétaire destinée à atténuer les chocs économiques se sont en outre accrues depuis la pandémie et la crise énergétique.

En l'absence d'ajustements des dépenses ou d'une augmentation de la fiscalité, tous ces facteurs se traduiraient par une hausse considérable du ratio dette publique/PIB à l'avenir.

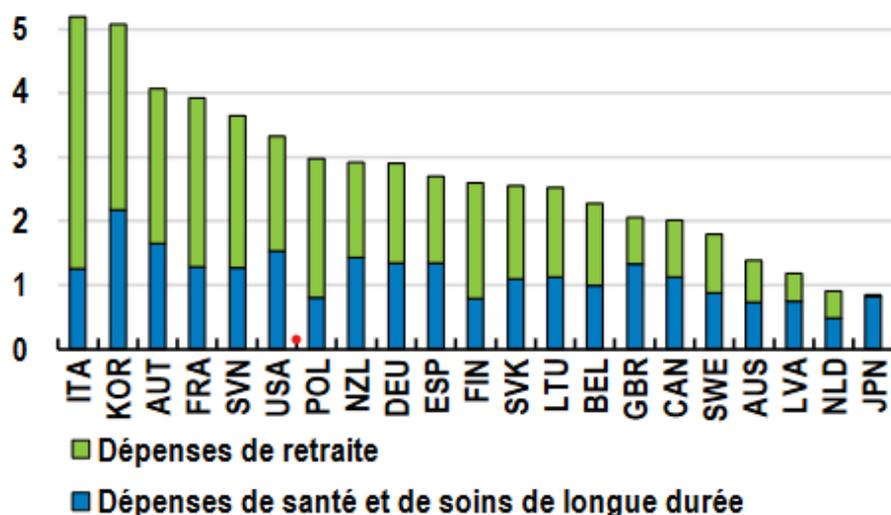
L'OCDE pose dès lors la nécessité pour les pouvoirs publics de redoubler d'efforts à court terme pour **reconstituer des marges de manœuvre budgétaires** et **assurer la viabilité de la dette** afin de préserver les maigres ressources disponibles qui permettront de répondre aux futures priorités de l'action publique et faire face aux prochains chocs avec efficacité. Des cadres budgétaires à moyen terme crédibles et renforcés, conjugués à des indications claires sur les trajectoires futures prévues des dépenses et de la fiscalité, ainsi que des réévaluations de la composition des dépenses publiques, permettraient de relever ces défis. L'OCDE en appelle ainsi à un resserrement de la politique des aides budgétaires et à un engagement dans les investissements nécessaires pour favoriser les transitions écologique et numérique ou des dépenses en faveur d'autres mesures hautement prioritaires de renforcement de la productivité, telles que l'acquisition de compétences.



Engagements financiers des administrations publiques de l'OCDE, en pourcentage du PIB (source : OCDE)



Évolution des tensions budgétaires entre 2024 et 2040, en points du PIB potentiel (source : OCDE)





SOURCES :

-Banque de France, Projections macroéconomiques. France,
18 septembre 2023
INSEE, Point de conjoncture économique,
7 septembre 2023.

CONTEXTE MACROECONOMIQUE NATIONAL

Selon la Banque de France, l'économie française parviendrait à sortir progressivement de l'inflation sans récession, même si un contexte international peu favorable pèserait sur la reprise.

Selon les prévisions de référence, la croissance atteindrait 0,9% en 2023, stagnerait à 0,9% en 2024 (1,2% pour l'OCDE), puis 1,3 % en 2025.

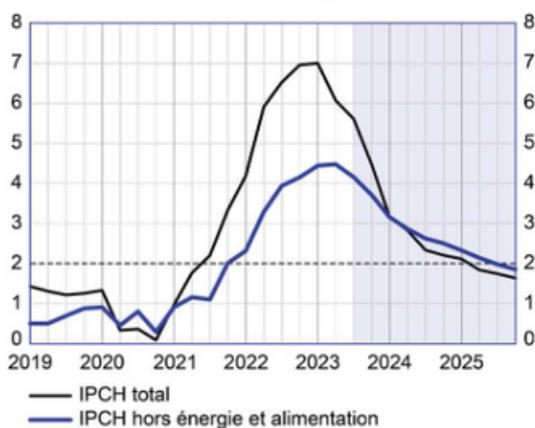
L'inflation globale (IPCH), quant à elle, continuerait de refluer pour s'établir de 5,8% en 2023 à 2,6 % en 2024 (2,9 % pour l'OCDE). L'inflation sous-jacente (IPCH hors énergies et alimentation) suivrait la même tendance passant de 4,8% en 2023 à 2,8% en 2024 (2,9% pour l'OCDE).

Au-delà des soubresauts des prix de l'énergie, la tendance de fond serait à la baisse de l'inflation avec un retour progressif vers 2 % d'ici 2025.

IPCH et IPCH hors énergie

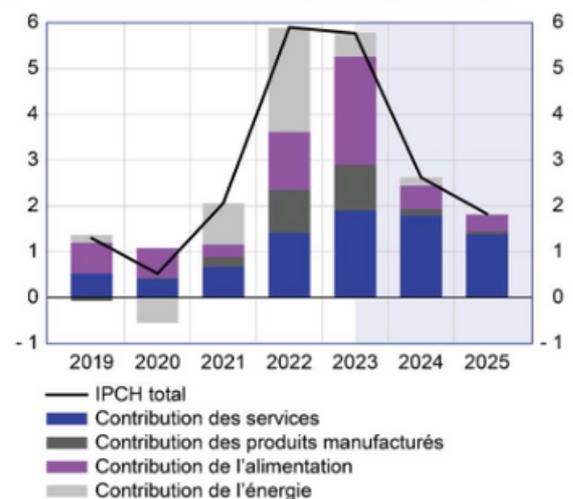
(source : Banque de France - INSEE)

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)





Les données macroéconomiques pour 2024 demeurent relativement dégradées, associant **croissance atone et inflation persistante, bien qu'en repli.**

Au niveau des ménages ;

Après avoir stagné en 2023, la consommation des ménages redémarrerait à partir de 2024, d'après l'INSEE. Le pouvoir d'achat par habitant, ou revenu disponible brut (RDB) réel par habitant, augmenterait de 0,6 % en 2023 et continuerait de progresser de 0,5 % par an en 2024 et en 2025, pour atteindre alors un niveau supérieur de 4 % à son niveau pré-COVID, notamment sous l'effet de l'emploi salarié.

À partir de 2024, l'INSEE projette que l'emploi ne soutiendrait plus la progression du pouvoir d'achat, mais les salaires nominaux progresseraient plus vite que l'inflation. De plus, le pouvoir d'achat des ménages bénéficierait de mesures de soutien budgétaire, dont notamment la suppression de la dernière tranche de la taxe d'habitation, les mesures de revalorisation des retraites et des salaires des fonctionnaires, et aussi le bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité qui serait retiré seulement progressivement d'ici à la fin 2024.

Cette progression du pouvoir d'achat par habitant diffère d'un ressenti qui reste plus négatif, car derrière cette évolution moyenne, les situations peuvent évoluer différemment selon le niveau de revenu ou la localisation géographique. L'inflation ressentie au quotidien peut surtout donner un poids plus important aux produits achetés fréquemment, comme les produits pétroliers et alimentaires, qu'à l'inflation totale.

Après une croissance nulle en 2023, la consommation des ménages se rétablirait en 2024 et 2025, avec des taux de croissance de 1,8 % et 1,5 % respectivement, soit supérieurs aux gains de pouvoir d'achat et en corollaire d'une diminution de leur taux d'épargne qui soutiendrait leur consommation à moyen terme.



En revanche, l'investissement des ménages a baissé sur la période récente, en lien notamment avec la normalisation des conditions financières, et continuerait à fléchir pendant quelques trimestres, avant de commencer à se redresser courant 2025.

L'emploi s'ajusterait après une évolution particulièrement dynamique ces dernières années. Sur la période récente, les créations nettes d'emplois salariés restent dynamiques, mais se modèrent : elles sont descendues à + 41 000 emplois au deuxième trimestre de 2023 pour l'ensemble de l'économie, alors qu'elles se situaient sur un rythme trimestriel de plus de 100 000 emplois au début de 2022. Le taux de chômage a légèrement remonté au deuxième trimestre 2023 pour atteindre 7,2%. Le marché du travail s'ajustant avec retard au ralentissement économique, le taux de chômage devrait continuer d'augmenter progressivement pour atteindre 7,8% à la fin de 2025, tout en restant à un niveau inférieur à celui de 2019.

Taux de chômage en France, au sens du BIT, en % de la population active
(source : Banque de France - INSEE)





Au niveau des entreprises ;

La production industrielle est **entre rattrapage et essoufflement**. Les situations conjoncturelles des différentes branches d'activité restent relativement contrastées. Au deuxième trimestre 2023, plusieurs branches industrielles ont bénéficié d'effets de rattrapage, après avoir été pénalisées par des problèmes d'offre au cours de l'année 2022, comme l'industrie automobile qui avait connu des difficultés d'approvisionnement en composants électroniques désormais moindres ou la production électrique qui a rebondi avec la remise en service de réacteurs nucléaires arrêtés pour maintenance.

Tandis que certaines difficultés d'offre ont diminué, les entreprises industrielles sont, au fil des mois, un peu plus nombreuses à déclarer faire face à des difficultés de demande. C'est par exemple le cas de la fabrication de biens d'équipements, dont l'activité, qui alimente en partie l'investissement des entreprises, pourrait ralentir. Par ailleurs, dans la construction de logements neufs, les perspectives restent orientées à la baisse. Enfin, la production de services continuerait de croître mais en décélérant.

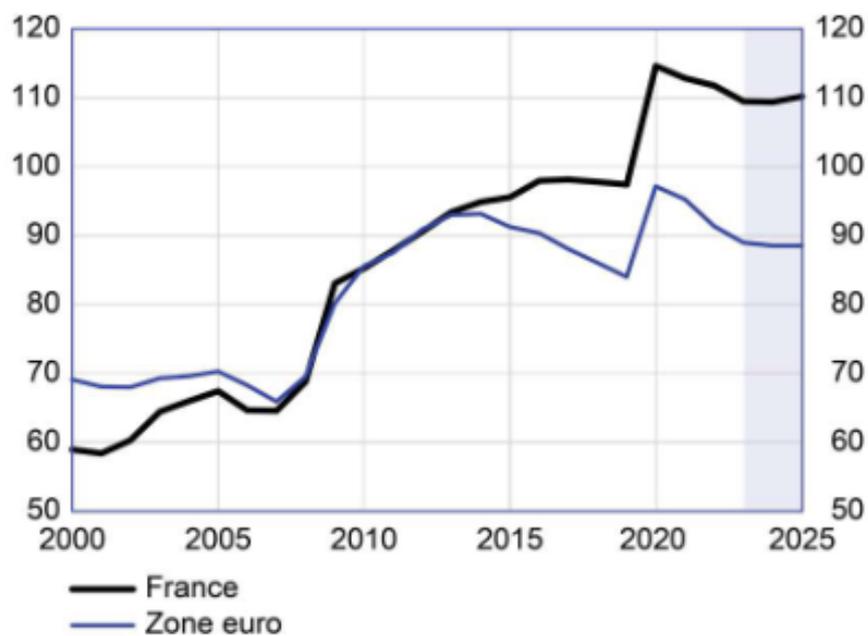
Le taux de marge des entreprises retrouverait en 2025 un niveau de 32,1% proche des années pré-Covid et leur investissement serait résilient sur la période.

Au niveau des finances publiques ;

Le taux d'endettement public français ne ferait que se stabiliser autour de 110% du PIB, à un niveau durablement plus élevé que celui de la moyenne de la Zone Euro, qui, lui, baisserait d'environ 3 points de PIB entre 2022 et 2025, pour se situer à 88,5 % en 2025. L'écart de ratios d'endettement public entre la France et la moyenne de la Zone Euro passerait d'environ 15 points de PIB avant la crise COVID à plus de 20 points à l'horizon 2025.



Dette publique en France, en % du PIB
(source : Banque de France - INSEE/Eurostat)





LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

Dans un contexte de sortie de crise économique, sanitaire et énergétique, la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023-2027 vise à définir la **trajectoire pluriannuelle des finances publiques** à l'horizon 2027, en concordance avec le Programme de Stabilité (PSTAB) présenté au printemps dernier avec l'objectif d'un retour à des comptes publics normalisés.

Ainsi, elle ambitionne de **réduire le déficit public sous le seuil des 3% du PIB d'ici 2027**, et corollairement de maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités ; soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique.

Après l'échec de son processus d'adoption parlementaire à la fin de l'année 2022, le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques avait été représenté à l'automne 2023, dans une version révisée, fondée sur des perspectives modifiées et actualisées.

En application du recours à l'article 49.3 de la Constitution, il avait été adopté - sans vote - en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale le 29 septembre, adopté en nouvelle lecture avec modifications par le Sénat le 16 octobre, avant d'être adopté - sans vote - en lecture définitive par l'Assemblée nationale le 15 novembre dernier.

Dans l'attente de sa promulgation, la loi a été déférée le 16 novembre devant le Conseil constitutionnel suite à un recours d'une soixantaine de députés.



Programmation 2023-2027 des principales valeurs cibles des indicateurs financiers publics

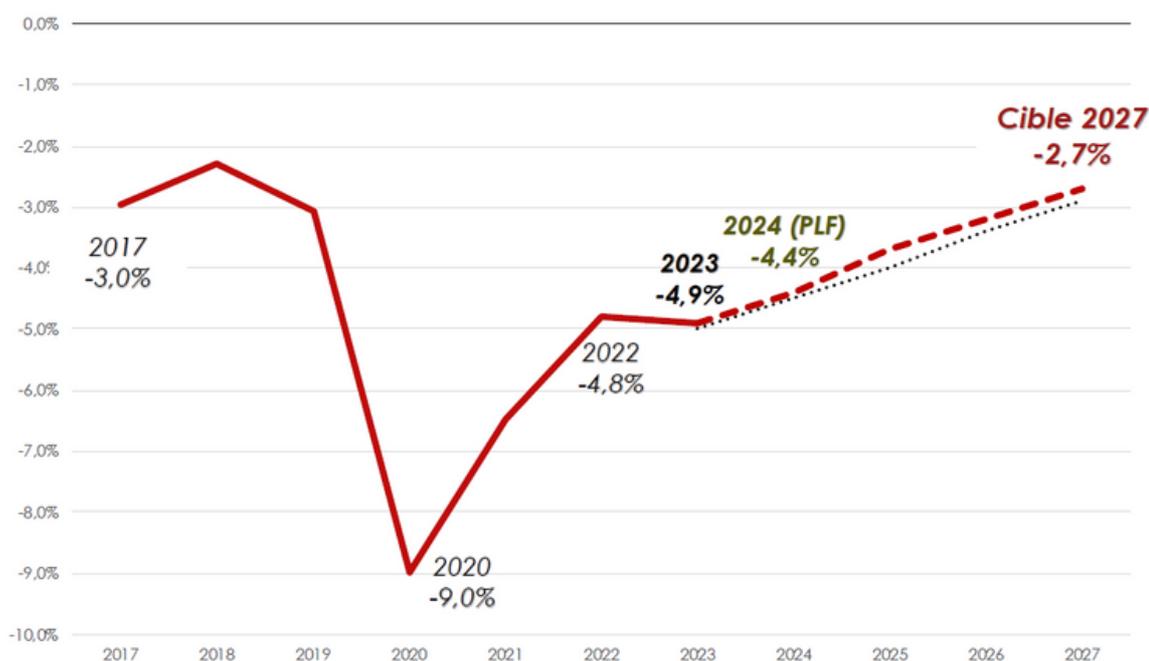
(En points de produit intérieur brut, sauf mention contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ensemble des administrations publiques						
Solde structurel (1) (en points de PIB potentiel).....	-4,2	-4,1	-3,7	-3,3	-2,9	-2,7
Solde conjoncturel (2).....	-0,5	-0,7	-0,6	-0,4	-0,2	0,0
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3) (en points de PIB potentiel)	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Solde effectif (1+2+3).....	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
Dépense publique.....	57,7	55,9	55,3	55,0	54,4	53,8
Dépense publique (en milliards d'euros).....	1 523	1 575	1 622	1 668	1 705	1 744
Évolution de la dépense publique en volume (en %) *	-1,1	-1,3	0,5	0,8	0,5	0,5
Agrégat des dépenses d'investissement ** (en milliards d'euros)	-	25	30	34	35	36
Évolution de l'agrégat de dépenses d'investissement en volume (en %)	-	-	15	10	1	1
Taux de prélèvements obligatoires (y compris Union européenne, nets des crédits d'impôt)	45,4	44,0	44,1	44,4	44,4	44,4
Taux de prélèvements obligatoires corrigé des effets du bouclier tarifaire	45,6	44,4	44,4	44,4	44,4	44,4
Dette au sens de Maastricht.....	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1
État et organismes divers d'administration centrale						
Solde effectif.....	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
Dépense publique (en milliards d'euros).....	625	631	639	658	678	696
Évolution de la dépense publique en volume (en %) *	-0,1	-3,6	-1,4	1,9	1,5	1,2
Administrations publiques locales						
Solde effectif.....	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
Dépense publique (en milliards d'euros).....	295	312	322	329	329	331
Évolution de la dépense publique en volume (en %) *	0,1	1,0	0,9	0,2	-1,9	-1,0
Administrations de sécurité sociale						
Solde effectif.....	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0
Dépense publique (en milliards d'euros).....	704	730	761	779	798	817
Évolution de la dépense publique en volume (en %) *	-2,4	-0,5	1,7	0,3	0,7	0,6



La Loi de Programmation des Finances Publiques fixe la trajectoire financière suivante :

- **Le déficit public** prévisionnel de 4,9% du PIB en 2023 devra être ramené à 2,7% du PIB à horizon 2027 (contre 2,9% dans le texte initial).
- **La dette publique** prévisionnelle de 109,7% du PIB en 2023 devra être ramenée à 108,1% du PIB à horizon 2027 (contre 110,9% dans le texte initial).



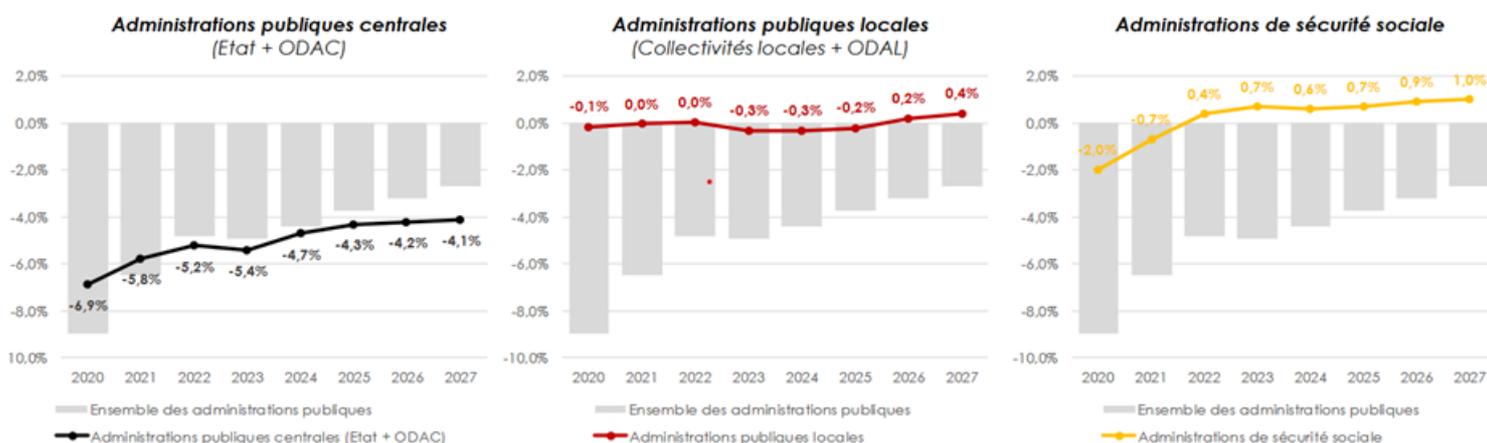
En points du PIB	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ensemble des administrations publiques	-9,0%	-6,5%	-4,8%	-4,9%	-4,4%	-3,7%	-3,2%	-2,7%
Administrations publiques centrales (Etat + ODAC)	-6,9%	-5,8%	-5,2%	-5,4%	-4,7%	-4,3%	-4,2%	-4,1%
Administrations publiques locales	-0,1%	0,0%	0,0%	-0,3%	-0,3%	-0,2%	0,2%	0,4%
Administrations de sécurité sociale	-2,0%	-0,7%	0,4%	0,7%	0,6%	0,7%	0,9%	1,0%

Pour atteindre cet objectif, la réduction du déficit public de 2,2 points entre 2022 et 2027 repose sur une réduction du besoin de financement des administrations centrales sur la période conjuguée à un **accroissement de la capacité de financement des administrations publiques locales** et de sécurité sociale.



Ainsi, les **administrations publiques locales**, à l'équilibre dans la capacité de financement au regard du solde public 2022, devront contribuer à hauteur de près de **20% en poids à l'effort national de réduction du déficit public**.

A horizon 2027, le solde public des administrations publiques locales devra être excédentaire (de 0,0% du PIB en 2022 à +0,4% du PIB en 2027).



Cette amélioration du solde public des administrations publiques locales ne passerait pas par une hausse conséquente de leurs recettes (hors emprunt).

Au contraire, il est attendu une **croissance de leurs recettes plus faible que la croissance économique nationale** (PIB prévisionnel). Cette hypothèse s'avère cohérente au regard du contexte actuel de certaines recettes perçues par les administrations publiques locales : ralentissement de la dynamique des droits de mutation, moindre croissance de la taxe sur la valeur ajoutée, plafonnement annuel de l'ensemble des concours étatiques aux collectivités locales.

L'article 13 de la LPFP prévoit un **plafonnement annuel de l'ensemble de ces concours financiers**, dont l'analyse de la composition laisse penser que la croissance (limitée) de ce plafond ne pourra financer que l'évolution mécanique des compensations fiscales (principalement les compensations de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de Cotisation Foncière des Entreprises suite à la division par deux des valeurs locatives des locaux industriels).



En conséquence, la majeure partie de ces concours financiers devrait rester figée en montants entraînant une perte de pouvoir d'achat pour les collectivités territoriales de près de 4 Md€ en 2027 (et un cumul de plus de 15 Md€ sur la période).

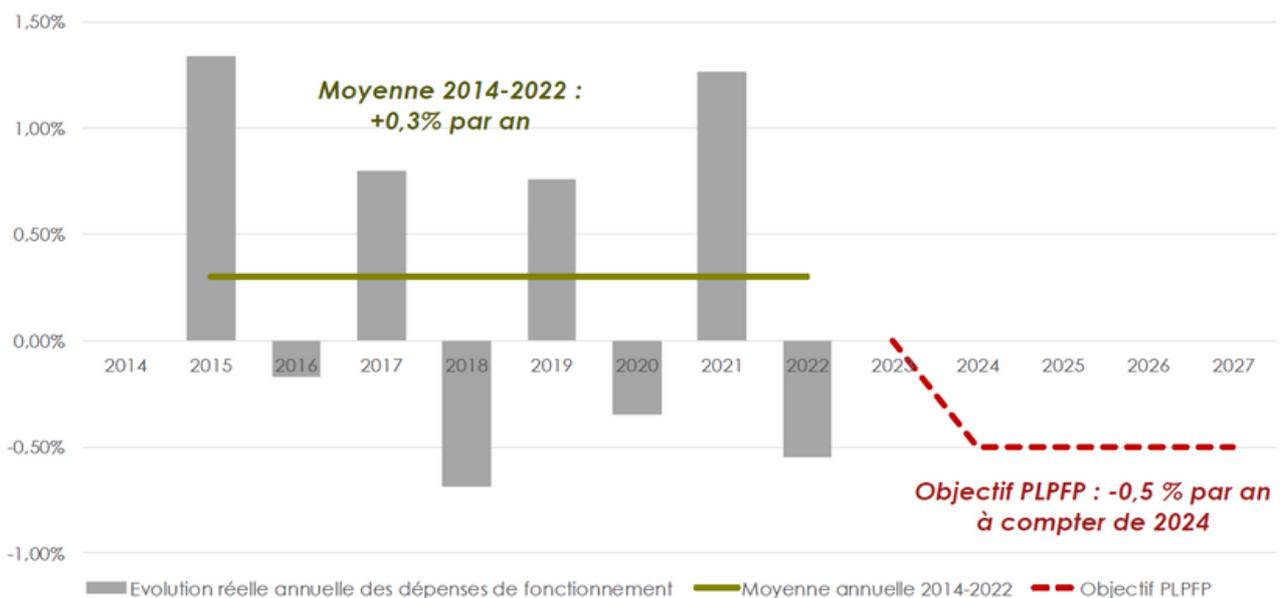


Dans ce contexte, il est donc fixé une **trajectoire de réduction de la dépense publique locale**, dont l'intensité serait croissante à compter de 2025, de telle sorte que les administrations publiques locales dégageraient un solde public positif en fin de période. Elles ne contribueraient à l'effort national de redressement des finances publiques qu'à compter de 2026.



- La **fixation (en valeur) d'un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (ODEDEL)** pour les collectivités territoriales (article 16 de la LPFP 2023-2027), comme dans la LPFP 2018-2022, avec cette fois une norme d'évolution établie à l'inflation - 0,5 point, à compter de 2024. Or, sur la période 2014-2022, les dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales ont, en moyenne, augmenté de +0,3 % par an.

Evolution annuelle en %	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement (évolution en valeur)	4,8%	2,0%	1,5%	1,3%	1,3%
Inflation prévisionnelle (IPC hors tabac)	4,80%	2,50%	2,00%	1,75%	1,75%
Dépenses de fonctionnement (évolution en volume)	0,00%	-0,50%	-0,50%	-0,45%	-0,45%



A noter que le dispositif de vérification du respect de l'objectif et de sanctions en cas de dépassement prévu initialement à l'article 23, a été supprimé de la version revisitée de la Loi de Programmation des Finances Publiques : il n'y a pas de retour des contrats de Cahors.

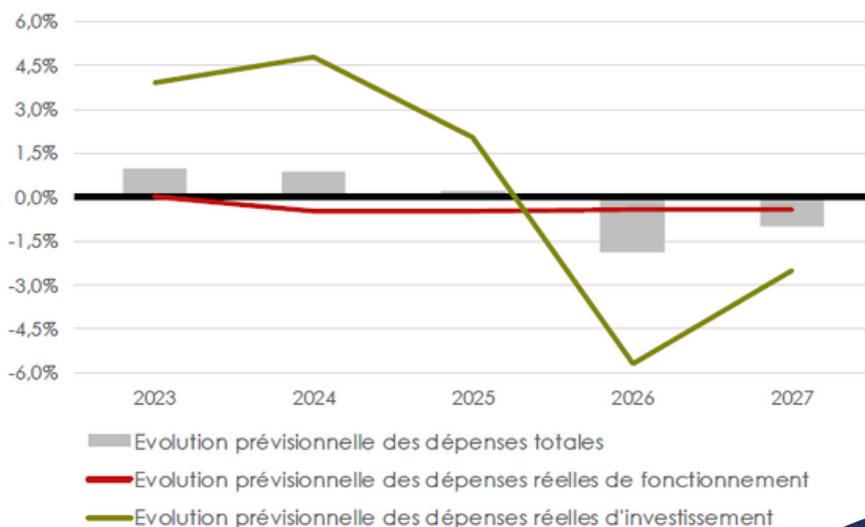


- La **fixation** (en volume) **d'un plafond annuel pour les dépenses publiques** des administrations publiques locales (article 3 de la LFPF 2023-2027).

Bien que leur trajectoire d'évolution ne figure pas expressément, les dépenses d'investissement peuvent être déterminées par recomposition en déduction de l'application des deux indicateurs précités :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement (en Md€)	210,6	220,7	225,1	228,5	231,4	234,5
<i>Evolution annuelle nominale (en valeur)</i>		4,8%	2,0%	1,5%	1,3%	1,3%
<i>Evolution annuelle réelle (en volume)</i>		0,0%	-0,5%	-0,5%	-0,4%	-0,4%
Dépenses d'investissement (en Md€)	72,2	78,7	84,5	87,9	84,4	83,7
<i>Evolution annuelle nominale (en valeur)</i>		8,9%	7,4%	4,1%	-4,0%	-0,8%
<i>Evolution annuelle réelle (en volume)</i>		3,9%	4,8%	2,0%	-5,7%	-2,5%
TOTAL des dépenses (en Md€)	282,8	299,3	309,6	316,4	315,8	318,2
<i>Evolution annuelle nominale (en valeur)</i>		5,8%	3,4%	2,2%	-0,2%	0,7%
<i>Evolution annuelle réelle (en volume)</i>		1,0%	0,9%	0,2%	-1,9%	-1,0%
Inflation prévisionnelle (IPC hors tabac)	5,30%	4,80%	2,50%	2,00%	1,75%	1,75%

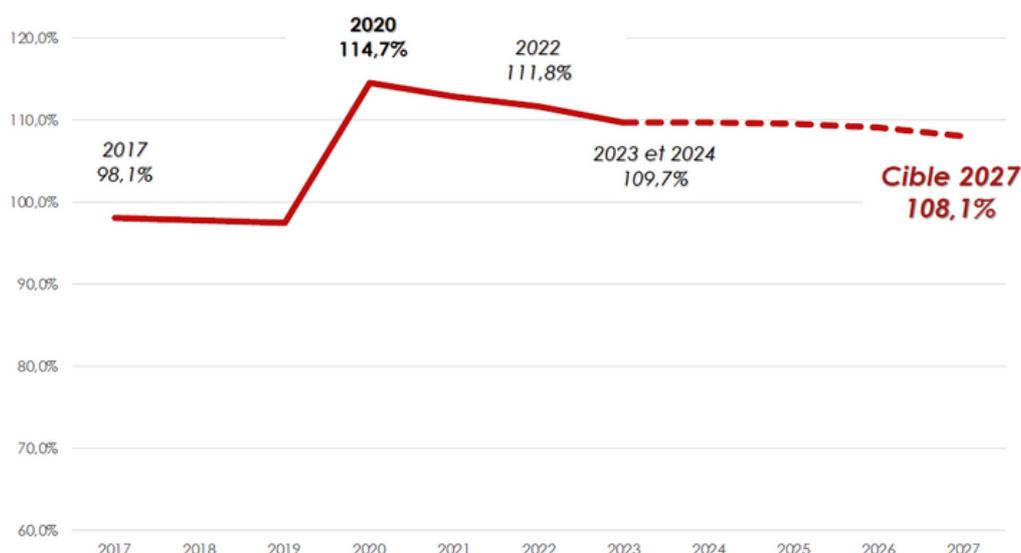
La maîtrise de la dépense publique locale passerait donc également par une **réduction marquée des dépenses d'investissement** (hors dette) des administrations publiques locales au lendemain des élections municipales de 2026.





La dette publique prévisionnelle de 109,7% du PIB en 2023 devra être ramenée à 108,1% du PIB à horizon 2027.

La réduction du ratio d'endettement public (encours / croissance) de 2,2 points entre 2022 et 2027 serait le résultat d'une **poursuite de la croissance de l'endettement public** (exprimé en Md€), **mais à un rythme plus faible que la croissance** du PIB prévisionnel réduisant ainsi, mathématiquement, le ratio d'endettement en fin de période.



En points du PIB	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ensemble des administrations publiques	114,7%	112,9%	111,8%	109,7%	109,7%	109,6%	109,1%	108,1%
Administrations publiques centrales (Etat + ODAC)	93,1%	92,1%	92,2%	91,6%	92,4%	93,5%	94,5%	95,4%
Administrations publiques locales	9,9%	9,8%	9,3%	9,0%	8,9%	8,8%	8,3%	7,6%
Administrations de sécurité sociale	11,7%	11,0%	10,2%	9,1%	8,4%	7,4%	6,3%	5,1%

Si la dette des administrations publiques locales ne représente structurellement que 8% de la dette publique en 2022, il est fixé une **diminution de 20% du ratio d'endettement public local** à horizon 2027. Il passerait ainsi de 9,3% du PIB en 2022, à 7,6% du PIB à horizon 2027. Cette baisse serait principalement concentrée en fin de période de 2025 à 2027.



Les diminutions des ratios d'endettement de ces administrations publiques locales et de sécurité sociale permettraient de **compenser la hausse de l'endettement des administrations centrales** et de, in fine, légèrement réduire l'endettement public global à horizon 2027.

Par construction, cette trajectoire de l'endettement des administrations publiques locales à horizon 2027 reviendrait à retrouver, en montants, un encours de dette locale en 2027 égal à celui de 2022 (245 Md€) en s'établissant à 246 Md€.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dette des APUL en % du PIB	9,3%	9,0%	8,9%	8,8%	8,3%	7,6%
PIB retenu exprimé en Md€	2 639	2 818	2 931	3 033	3 134	3 242
Encours de dette des APUL en Md€	245	254	261	267	260	246
Evolution nominale annuelle	-0,1%	3,6%	2,8%	2,3%	-2,5%	-5,3%

Avis n°HCFP-2023-7 du Haut Conseil Des Finances Publiques :

« Cette maîtrise de la dépense reposerait également sur les collectivités locales, dont les dépenses de fonctionnement diminueraient en moyenne de 0,5 % par an sur la période 2024-2027. Si le Haut Conseil des finances publiques locales a été mis en place, aucun mécanisme contraignant n'a été instauré, contrairement à la précédente LPFP 2018-2022. Cette trajectoire fait de plus l'hypothèse d'une baisse de leurs investissements en 2026 et 2027 (année électorale et post-électorale), alors que la hausse des investissements engagés pour la transition écologique, soutenus par un fonds dédié, pourrait être moins sensible au cycle électoral. »

La Loi de Programmation des Finances Publiques prévoit une maîtrise de la dépense des administrations publiques locales telle qu'elle serait de nature à rendre leur solde public excédentaire (en fin de période) et à réduire leur endettement public, avec in fine, un **montant d'encours en 2027 équivalent à celui de 2022**.



PROJET DE LOI FINANCES 2024

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES 2024

	Contexte macroéconomique	
	Croissance France :	1,4 %
	Croissance Zone € :	1,3 %
	Inflation :	2,5 %
	Administrations publiques	
	Croissance en volume de la dépense publique :	0,5%
	Déficit public	4,4% du PIB
	Dette publique) :	109,7 % du PIB
	Taux de prélèvements obligatoires :	44,4 % du PIB
	Collectivités territoriales	
	Déficit public :	0,3% du PIB
	Transfert financier de l'État :	105,10 Milliards €
	Dont concours financiers :	54,79 Milliards €
	Dont DGF :	27,15 Milliards €
	Point d'indice de la fonction publique (1er juillet 2023)	
	Valeur mensuelle :	4,92 €



PROJET DE LOI FINANCES 2024 DISPOSITIONS INITIALES CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ARTICLE 6

Instauration d'une **nouvelle exonération** de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 25 ans **pour les logements sociaux** achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique. Ces derniers devront permettre une amélioration sensible de la performance énergétique et environnementale - passage d'un classement "F" ou "G" à un classement "B" ou "A" - et le respect d'un certain nombre de normes. Sous ces conditions, cette exonération serait de droit et ne serait pas compensée aux communes et aux intercommunalités.

ARTICLE 7

Aménagement des **dispositifs fiscaux** en soutien au **développement des territoires ruraux** et prorogation des dispositifs fiscaux de soutien à la **politique de la ville** et au développement des territoires en reconversion.

ARTICLE 8

Échelonnement sur quatre ans de la **suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** restante.

ARTICLE 9

Encadrement de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) sur les réseaux de télécommunications fixes, avec un plafonnement à 400 M€ afin de compenser les effets du remplacement des lignes en cuivre par la fibre optique et d'éviter une répercussion sur les consommateurs des hausses de coûts pour les opérateurs redevables.



PROJET DE LOI FINANCES 2024 DISPOSITIONS INITIALES CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ARTICLE 16

Réforme des redevances des Agences de l'Eau. Création, à compter du 1er janvier 2025 de deux redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif, qui seront dues par les communes ou leurs groupements.

ARTICLE 24

Fixation de la Dotation Globale de Fonctionnement à 27,1 Md€ en 2024. La hausse de 222,5 M€ par rapport à 2023, est destinée principalement au financement de la croissance des dotations de péréquation. Toutefois, pour permettre la stabilisation des concours financiers aux collectivités territoriales à la hauteur fixée par la Loi de Finances pour 2023, les variables d'ajustement - un ensemble de dotations et compensations d'exonérations fiscales - sont en contrepartie ponctionnées.

ARTICLE 25

Création d'une compensation par l'État (de 24,7 M€ d'euros en 2024) au profit des communes et intercommunalités qui percevaient jusqu'à présent la **Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)** et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, devront abandonner cette ressource. Pour rappel, quand elles entrent dans le périmètre des zones tendues, les communes peuvent instituer la majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS). Mais lorsqu'il est actionné, ce levier ne permet pas toujours de compenser la perte de la THLV - une perte liée au fait qu'en zone tendue la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) perçue par l'État se substitue à la THLV.



PROJET DE LOI FINANCES 2024 DISPOSITIONS INITIALES CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ARTICLE 26

Accompagnement financier de la mobilisation des collectivités pour la réussite des **Zones à Faible Émission (ZFE)**, par une rétrocession du produit des amendes de ces ZFE aux collectivités territoriales à compter du 1er janvier 2025.

ARTICLE 27

Estimation des montants des **prélèvements effectués sur les recettes de l'État** et destinés aux collectivités territoriales en 2024. Leur total est évalué à 44,8 Md€ (soit + 783 M€ par rapport à 2023). Une progression portée par la hausse de la DGF (+ 222,5 M€), la compensation de la réforme de la TLV (+ 24,7 M€), l'évolution tendancielle du FCTVA (+ 364 M€) et l'extension, du périmètre aux aménagements de terrain (+ 250 M€).

ARTICLE 35

Évolution pour 2024 des **crédits de la mission "relations avec les collectivités territoriales"**, qui financent les dotations d'investissement au bloc communal et aux départements, avec un montant porté à 4,27 Md€ en crédits de paiement, et un montant des autorisations d'engagement à 4,36 Md€. La DETR est stable (1,05 Md€) ainsi que la DSIL (570 M€). De plus, afin d'augmenter les investissements en faveur de la transition écologique, l'État renforce le verdissement de ces dotations. Engagé lors de la Loi de Finances pour 2023, l'objectif de financement de projets concourant à la transition écologique est accru à 30 % pour la DSIL (contre 25 % auparavant).



PROJET DE LOI FINANCES 2024 DISPOSITIONS INITIALES CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ARTICLE 52

Prolongation temporaire du bouclier tarifaire en 2024 permettant de limiter la hausse des tarifs réglementés de l'électricité, dispositif auquel, pour rappel, sont éligibles les collectivités employant moins de 10 équivalents temps plein, avec moins de 2 M€ de recettes et ayant contractualisé une puissance inférieure ou égale à 36 kVa.

ARTICLE 54

Suppression du Fonds de Soutien au Développement des Activités Périscolaires (FSDAP). Destiné à soutenir financièrement les communes et les intercommunalités compétentes dans le développement des activités périscolaires des élèves des écoles primaires publiques et privées sous contrat, le FSDAP a représenté au cours de l'année scolaire 2022-2023 une aide de 41 millions d'euros pour 1 262 communes.

ARTICLE 56

Répartition détaillée de la DGF en 2024. La DSU progresse de +90 M€ et la DSR de +100 M€. La dotation d'intercommunalité augmente de +90 M€ (30 M€ étant financés par l'État, 60 M€ venant de l'écêtement de la dotation de compensation des groupements de communes à fiscalité propre). Les dotations de péréquation des départements croissent de +10 M€. Enfin, + 2,5 M€ sont alloués au Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence (FARU). Ajustement des indicateurs financiers des départements à la suite du transfert aux communes de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.



PROJET DE LOI FINANCES 2024 DISPOSITIONS INITIALES CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Modification des modalités de prise en compte du revenu par habitant pour l'éligibilité à la fraction cible de la Dotation de Solidarité Rurale. Création d'une garantie de sortie pour les communes qui perdent l'éligibilité à la part majoration de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Précisions et clarifications concernant les dotations des communes nouvelles.

ARTICLE 57

Renforcement de la dotation "biodiversité", qui devient la dotation de "valorisation des aménités rurales" et se voit doter de 100 M€ (soit 58,4 M€ de plus qu'en 2023).

ARTICLE 58

Définition des modalités de répartition de la Dotation pour les Titres Sécurisés (DTS), dont l'enveloppe passe de 52,4 M€ en 2023 à 100 M€ en 2024. L'objectif est donner les moyens aux communes de prendre en charge dans des délais maîtrisés les demandes de passeports et cartes nationales d'identité. Les modalités de répartition seront précisées par voie réglementaire.

ARTICLE 59

Réforme de la Dotation Particulière aux Élus Locaux (DPEL) dans l'objectif d'étendre des communes de moins de 3 500 habitants aux communes de moins de 10 000 habitants la prise en charge par l'État de la protection fonctionnelle des élus locaux par l'État.



PROJET DE LOI FINANCES 2024 AMENDEMENTS CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ARTICLE 49 decies

Généralisation obligatoire du budget vert pour les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants, avec l'intégration d'un état annexé sur l'impact du budget pour la transition écologique à compter de l'exercice 2024. Cet état devra présenter, au moment du Compte Administratif ou du Compte Financier Unique, les dépenses d'investissement qui contribuent, négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique. Un décret doit venir préciser les modalités d'application de ces dispositions.

ARTICLE 49 undecies

Possibilité facultative de valorisation de la "dette verte", pour les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants en identifiant et isolant la part de leur endettement consacré à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux, avec l'intégration d'un état annexé sur l'"état des engagements financiers concourant à la transition écologique". Cet état présentera l'évolution sur l'exercice concerné du montant de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement du budget, qui contribuent positivement, aux objectifs environnementaux. Par ailleurs, il indiquera la part cumulée de cette dette au sein de l'endettement global de la collectivité. Un décret doit venir préciser les modalités d'application de ces dispositions.



PROJET DE LOI FINANCES 2024 AMENDEMENTS CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ARTICLE 49 tervicies

Généralisation progressive du Compte Financier Unique d'ici à horizon 2027, à l'ensemble du secteur public local, qui fait déjà l'objet en 2023 d'une expérimentation par près de 1 800 entités locales. Pour rappel, en se substituant au Compte Administratif de l'ordonnateur et au Compte de Gestion du Comptable public, le CFU permet de regrouper en un document unique l'exécution budgétaire et comptable d'une collectivité sur un exercice. Plusieurs bénéfices sont attendus, dont une amélioration de la qualité des comptes publics locaux et une meilleure information sur la situation budgétaire et comptable des entités publiques locales.

ARTICLE 62

Principe et modalités de **compensation financière du transfert aux Maires de la police de la publicité extérieure** prévu par la Loi Climat et Résilience d'août 2021, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024. La compensation financière de l'État sera effectuée via un concours particulier au sein de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) dédiée au financement de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme.

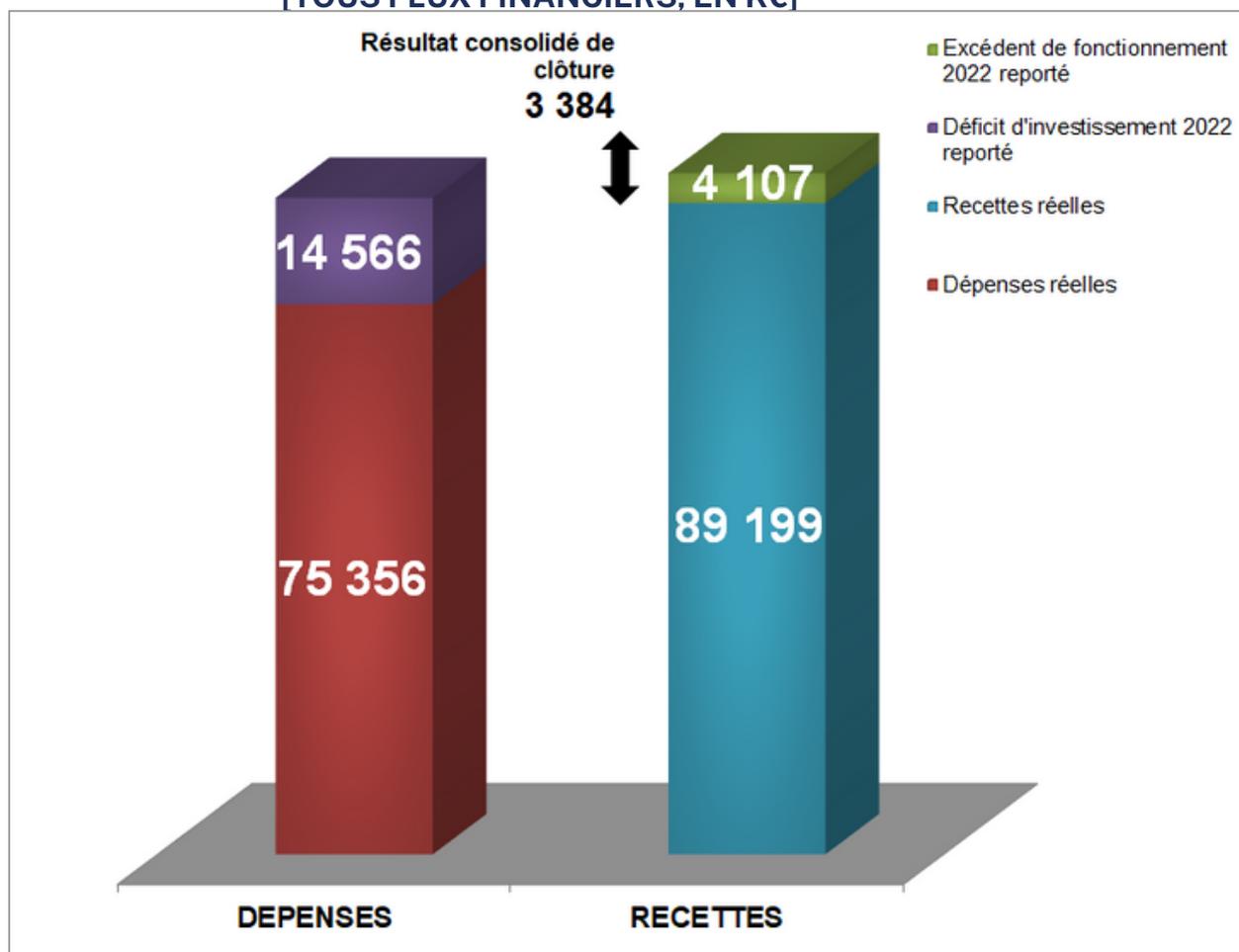


Au vu du calendrier budgétaire de la collectivité, les résultats de l'exercice 2023 ne seront intégrés qu'au moment du Budget Supplémentaire de l'exercice 2024, qui a lieu au moment du vote du Compte Administratif.

Pour autant et afin d'avoir une vision éclairée des grands équilibres de l'exercice à venir, le Rapport d'Orientations Budgétaires présente une projection de ces résultats anticipés.

PROJECTION DES RÉSULTATS 2023

[TOUS FLUX FINANCIERS, EN K€]



Le résultat consolidé fin 2023 est évalué à un solde positif de **3 384 K€**, résultat qui viendra incrémenter les capacités financières 2024 du Budget Principal.



PROJECTION DE RÉALISATION 2023 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

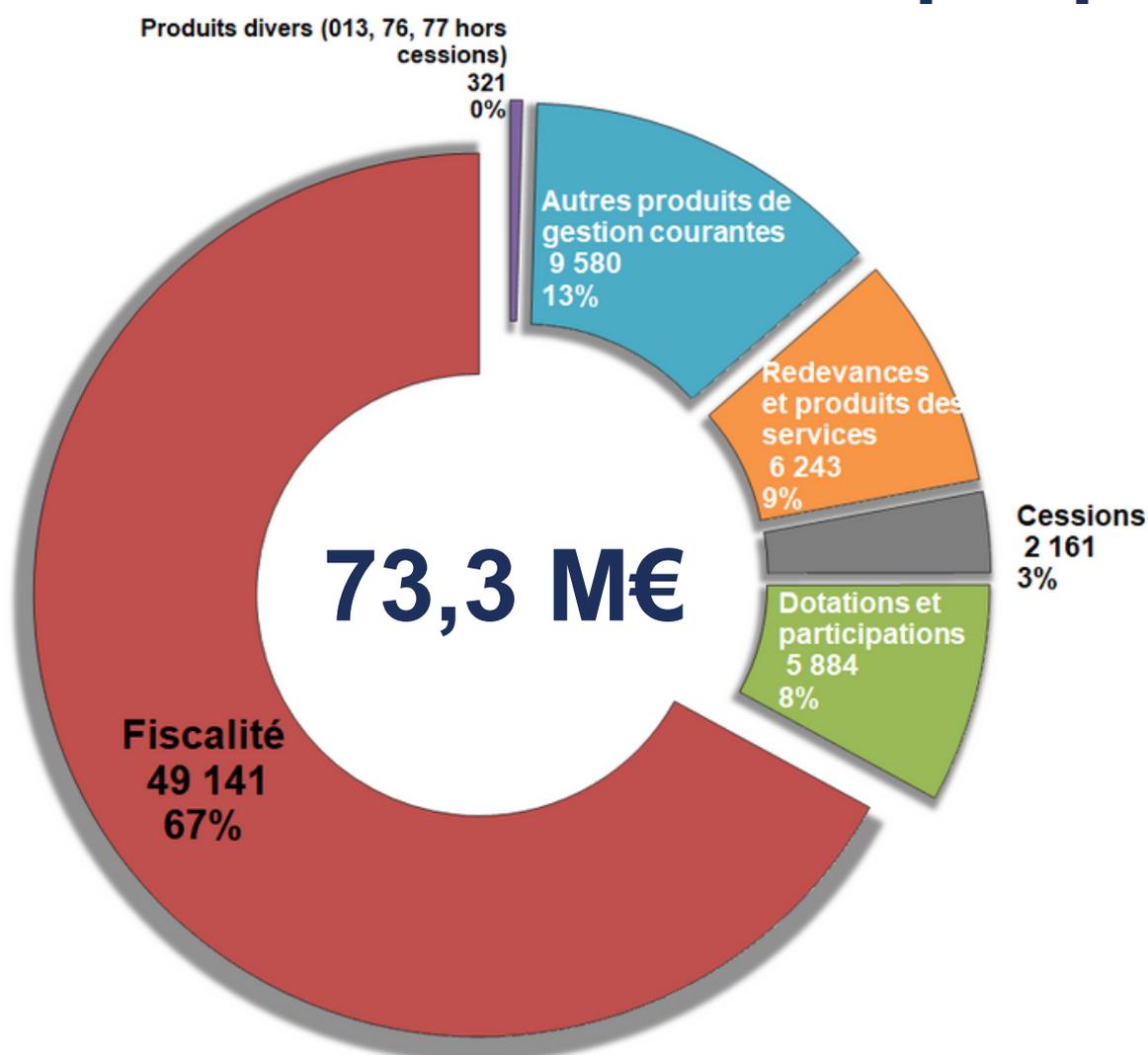
Chap.	Libellé	CA 2022	CA 2023 PROJETE	% Evolution
011	Charges à caractère général	12 769 370	15 130 159	18,5%
012	Charges de personnel	25 818 436	27 687 777	7,2%
014	Atténuation de produits	2 829 366	2 626 423	-7,2%
65	Autres charges de gestion	8 215 448	6 736 338	-18,0%
66	Charges financières	624 779	1 001 646	60,3%
67	Charges exceptionnelles	838 088	3 797 352	353,1%
68	Provisions	161 780	221 880	37,1%
Total DEPENSES REELLES		51 257 266	57 201 575	11,6%
013	Atténuation de charges	56 714	90 000	58,7%
70	Produits des services et du domaine	5 661 446	6 243 000	10,3%
73	Fiscalité	48 253 697	49 140 925	1,8%
74	Dotations et participations	5 850 442	5 883 899	0,6%
75	Autres produits de gestion	5 593 214	9 580 496	71,3%
76	Produits financiers	71 841	20 000	-72,2%
77	Produits exceptionnels	632 356	2 371 029	275,0%
Total RECETTES DE L'EXERCICE		66 119 711	73 329 349	10,9%
RESULTAT DE L'EXERCICE			16 127 774	



Le résultat de fonctionnement de 2023 s'élèverait à 16 128 K€. Après prise en compte de l'excédent de fonctionnement 2022 reporté (4 107 K€), le résultat brut de fonctionnement s'élèverait à 20 235 K€, avant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.



PROJECTION DE RÉALISATION 2023 DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT [EN K€]



Elles regroupent les recettes affectées prioritairement au fonctionnement des services publics, la fiscalité en demeurant le pilier central.

Elles se réaliseraient à hauteur de **73,3 M€ en 2023**, contre 66,1 M€ en 2022, soit une progression de près de 11%.



LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2023

Indépendamment de l'excédent de fonctionnement 2022 reporté sur 2023, réalisé pour un montant de 4 107 K€, les recettes réelles de fonctionnement atteindraient au total **73 329 K€**, en hausse de 10,9% par rapport à 2022.

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) atteindraient **6 243 K€** en hausse de 10,3% par rapport à 2022 (+ 582 K€), avec pour principales variations :

- La nouvelle refacturation au Centre Communal d'Action Sociale de la mutualisation des services supports (+ 346 K€).
- L'augmentation des droits d'occupation de la voie publique et du domaine public (+ 247 K€).
- L'augmentation des redevances des services aux familles - petite enfance, enfance, jeunesse - essentiellement liée à la refonte de la grille tarifaire et à la création de nouvelles tranches (+ 197 K€).
- A contrario, le produit de la redevance de stationnement de surface et du forfait post-stationnement afficherait une diminution (- 156 K€).

Les impôts et taxes (chapitre 73) s'élèverait à **49 141 K€** enregistrant une hausse de 1,8% (+ 887 K€), et comprenant :

- La fiscalité directe locale (taxes foncières sur les propriétés bâties et non-bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la majoration de cette dernière, coefficient correcteur) s'établirait à 33 888 K€, en progression de 4,2 % par rapport à 2022 (+ 1 369 K€) sous l'effet principalement de la revalorisation forfaitaire des bases.
- L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Pays Basque serait stable pour un montant de 3 763 K€.

ATTERRISSAGE PREVISIONNEL

2023



BIARRITZ

- La taxe de séjour s'élèverait à 3 100 K€, en progression de 19,2% (+ 499 K€) par rapport à 2022, de par la revalorisation des tarifs et l'augmentation des versements des plateformes de location saisonnière.
- Le produit des prélèvements des jeux serait de 2 100 K€ (+ 101 K€), celui de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité s'établirait à 1 008 K€ (+ 244 K€) et celle sur la Publicité Extérieure augmenterait à 160 K€ (+ 85 K€).
- Les droits de mutation à titre onéreux se monteraient à 5 100 K€, avec baisse tendancielle de - 21,2% (- 1 370 K€) entre 2022 et 2023.

Les dotations et participations (chapitre 74) seraient de l'ordre de **5 884 K€** en très légère hausse de 0,6% par rapport à 2022 (+ 33 K€).

La Dotation Globale de Fonctionnement serait stable à 2 845 K€. La Dotation Nationale de Péréquation serait en léger repli pour 438 K€ (- 28 K€). La Dotation Touristique serait stable à 541 K€. Les participations financières seraient de l'ordre de 1 726 K€, en progression de (+ 43 K€), dont 1 679 K€ perçues au titre des politiques petite enfance, enfance et jeunesse.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) atteindraient **9 580 K€** en 2023. Le versement de l'excédent du Budget Annexe IATVA s'élèverait à hauteur de 8 071 K€, en lien avec le reversement de la redevance du nouveau contrat de délégation de service public relatif au stationnement en ouvrages.

Indépendamment des reversements d'excédents survenus en 2022 et 2023, les recettes de ce chapitre qui concernent principalement les redevances perçues, s'élèvent à 1 509 K€ en 2023, en progression de 5,9% par rapport à 2022.



Un focus dédié au versement de la redevance exceptionnelle (10 M€) de la nouvelle délégation de service public se trouve en page 100 du présent rapport.

ATTERRISSAGE PREVISIONNEL

2023



BIARRITZ

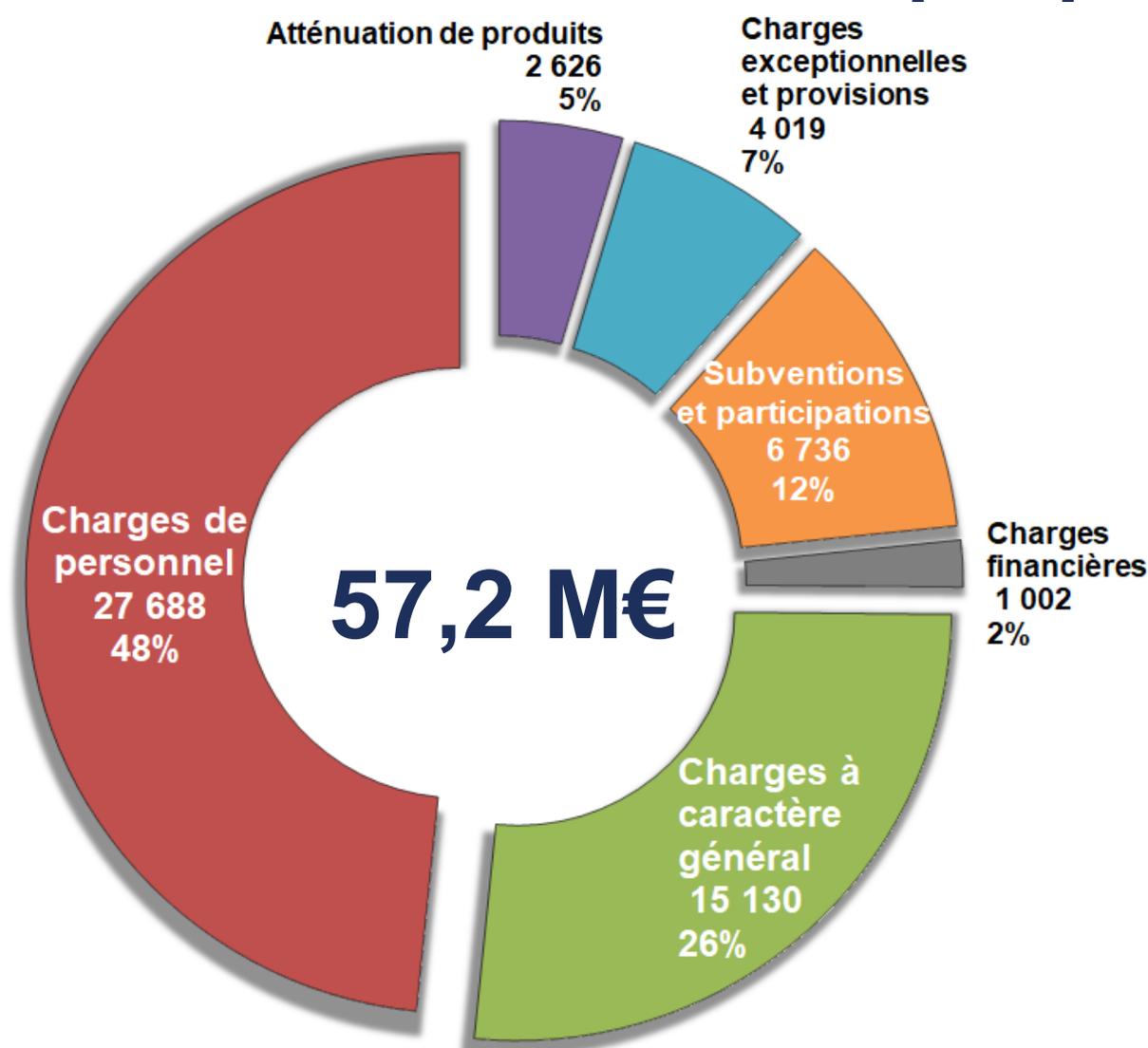
Les produits financiers enregistreraient un solde de 20 K€ en 2023 dû au contrat de swap (20 K€), mais serait globalement en baisse de - 52 K€ par rapport à 2022.

Les produits exceptionnels enregistreraient **2 371 K€**, correspondant à des produits de cessions d'immobilisations, dont l'auberge de jeunesse pour un montant de 2 130 K€, ainsi qu'au versement du solde liquidatif de l'association "Version Originale" (161 K€) et à d'autres produits divers (50 K€).

Les atténuations de charge seraient prévues pour **90 K€**, correspond au versement des indemnités journalières (68 K€) pour les agents non-titulaires en arrêt de travail, et des régularisations de paie (22 K€).



PROJECTION DE RÉALISATION 2023 DES
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT [EN K€]



Elles regroupent les dépenses courantes et récurrentes de la collectivité pour assurer le fonctionnement des services publics. Elles sont sans incidence sur le patrimoine comptable et font l'objet d'une consommation immédiate. Elles se réaliseraient à hauteur de **57,2 M€ en 2023**, contre 51,2 M€ en 2022, soit une progression de 11,6%.



LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2023

Au global, les dépenses de fonctionnement s'élèveraient à **57 201 K€** en 2023, en augmentation de 11,6 % par rapport à l'exercice précédent.

A l'instar des recettes réelles de fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une progression en 2023 analysée par chapitre ci-après.

Les charges à caractère général atteindraient **15 130 K€**, soit une hausse de 18,5% par rapport à 2022 (+ 2360 K€), en lien principalement avec l'augmentation des frais de fluides (+ 1 855 K€), des dépenses d'entretien en bâtiments et matériel (+ 229 K€), de celles en fournitures, (+ 158 K€), de concours et cotisations (+ 78 K€), de frais de portages fonciers auprès de l'EPFL (+ 59 K€). A contrario, les prestations de service diminueraient de 119 K€.

Les charges de personnel s'élèveraient à **27 688 K€**, marquant une augmentation de +7,2 % par rapport à 2022 (+ 1 869 K€) avec un impact des mesures exogènes (évolution réglementaire et statutaire, première revalorisation du point d'indice de 3,5% du 1er juillet 2022 en année pleine sur 2023, seconde revalorisation de 1,5% du 1er juillet 2023), de la refonte du régime indemnitaire (RIFSEEP) avec la mise en œuvre du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), ainsi que l'intégration des services supports du Centre Communal d'Action Sociale au sein de la Ville, au titre de la mutualisation.

Les atténuations de produits seraient de l'ordre de **2 626 K€** en repli de -7,2% par rapport au montant supporté en 2022 (- 203 K€), en raison principalement de la pénalité liée à l'article 55 de la Loi de Solidarité, Renouvellement Urbain (SRU) réduite à 942 K€ en 2023 contre 1 185 K€ en 2022.

ATTERRISSAGE PREVISIONNEL

2023



BIARRITZ

Les autres charges de gestion courante totaliseraient **6 736 K€**, en baisse de -18,0% par rapport à 2022 (- 1 479 K€).

Les charges financières s'élèveraient à **1 002 K€**, contre 625 K€ en 2022 (+ 377 K€), soit une hausse de + 60,3% sous le poids de l'augmentation des taux d'intérêts constatés sur les marchés financiers ayant mécaniquement entraîné un alourdissement conséquent de la charge des intérêts des emprunts à taux variables.

Les charges exceptionnelles sont quant à elles projetées à hauteur de **3 797 K€** en 2023, comprenant le versement de la subvention d'équilibre au Budget Annexe ZAE Kléber pour un montant de 2 905 K€, préalablement à sa clôture en 2024. Par ailleurs une subvention pour contraintes de service public serait versée en 2023 au Budget Annexe IATVA pour un montant de 755 K€, à l'instar de 2022.

Les dotations aux provisions atteindraient 222 K€ pour la monétisation du Compte Épargne Temps des agents.

L'ÉPARGNE DE GESTION

Calculée par différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produit de cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement (intégrant la part en intérêts), l'**épargne brute** atteindrait un montant de **13 967 K€** en 2023 contre 14 338 K€ en 2022 soit un taux d'épargne brute de **18,87 %** (épargne brute rapporté aux recettes réelles de fonctionnement) contre 21,69 % en 2022.

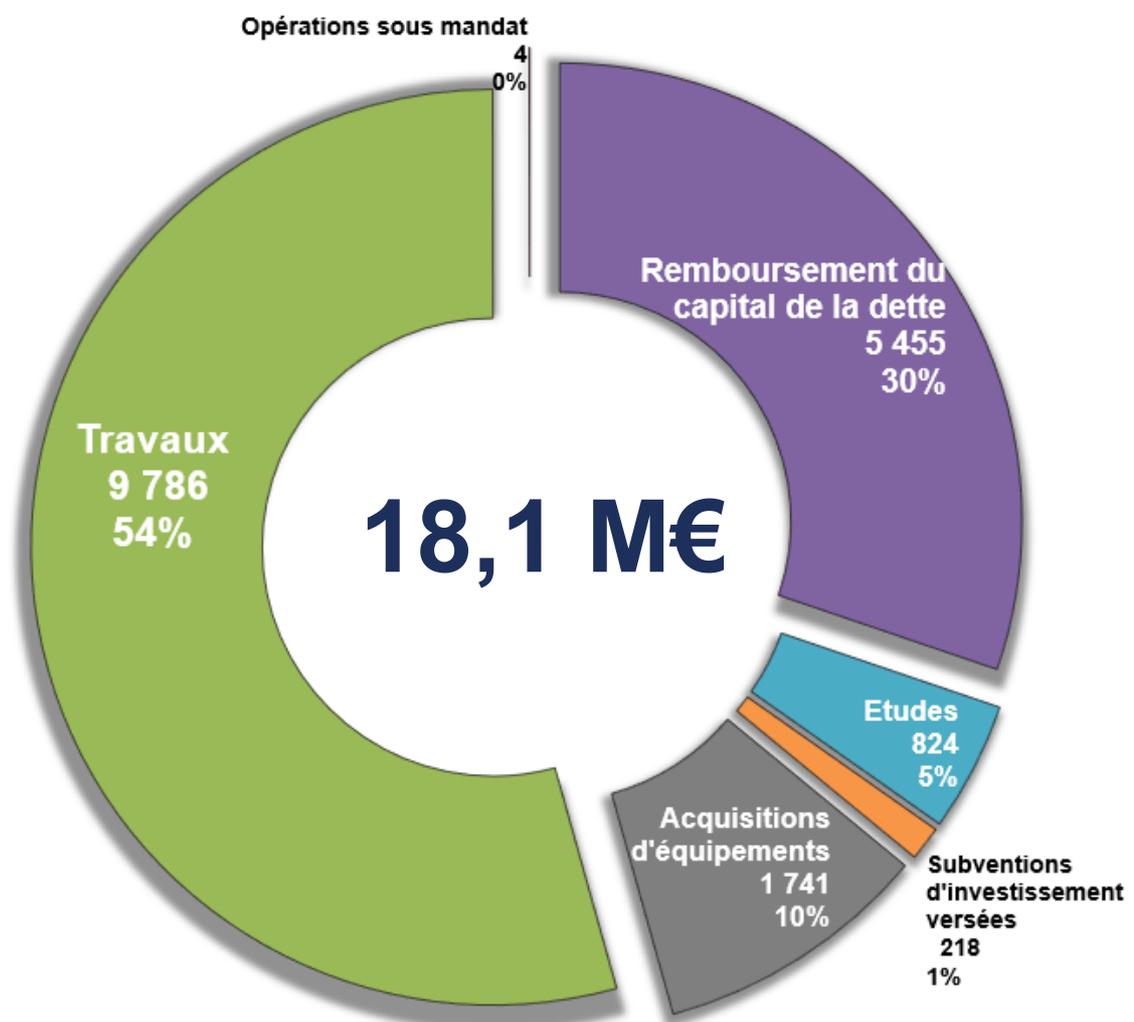


PROJECTION DE RÉALISATION 2023
DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	CA 2022	CA 2023 PROJETE	% Evolution
10	Dotations	246 232		-100,0%
13	Subventions d'investissement	92 549		
16	Emprunts et dettes	4 363 314	5 454 527	25,0%
204	Subventions versées	71 447	218 344	205,6%
20	Immobilisations incorporelles	642 687	824 191	
21	Immobilisations corporelles	2 164 280	1 741 475	
23	Travaux en cours	10 117 787	9 785 610	-3,3%
26	Participations et créances rattachées	8 520 653	9 525	-99,9%
27	Autres immobilisations financières	2 830 000		-100,0%
4581	Opérations sous mandat	517 764	120 500	-76,7%
Total DEPENSES REELLES		29 566 712	18 154 172	-38,6%
10	Dotations	10 451 325	14 459 207	38,3%
13	Subventions reçues	1 592 575	1 115 290	-30,0%
16	Emprunt et dettes assimilées	8 501 272		-100,0%
27	Autres immobilisations financières	2 435 000	35 000	-98,6%
4582	Opérations sous mandat	360 000	260 476	-27,6%
Total RECETTES DE L'EXERCICE		23 340 172	15 869 972	-32,0%



PROJECTION DE RÉALISATION 2023 DES
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT [EN K€]



Elles regroupent principalement les dépenses d'équipement (travaux, acquisitions d'équipements, études, subventions d'investissement versées) ainsi que le remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'équipement ont une incidence sur le patrimoine et sont durables dans le temps.

Les dépenses réelles d'investissement se réaliseraient à hauteur de **18,1 M€ en 2023**.



LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Indépendamment du déficit d'investissement reporté 2022 pour 14 566 K€ en 2023, les dépenses d'investissement projetées s'élèveraient à 18 154 K€ en 2023, déclinées comme suit ;

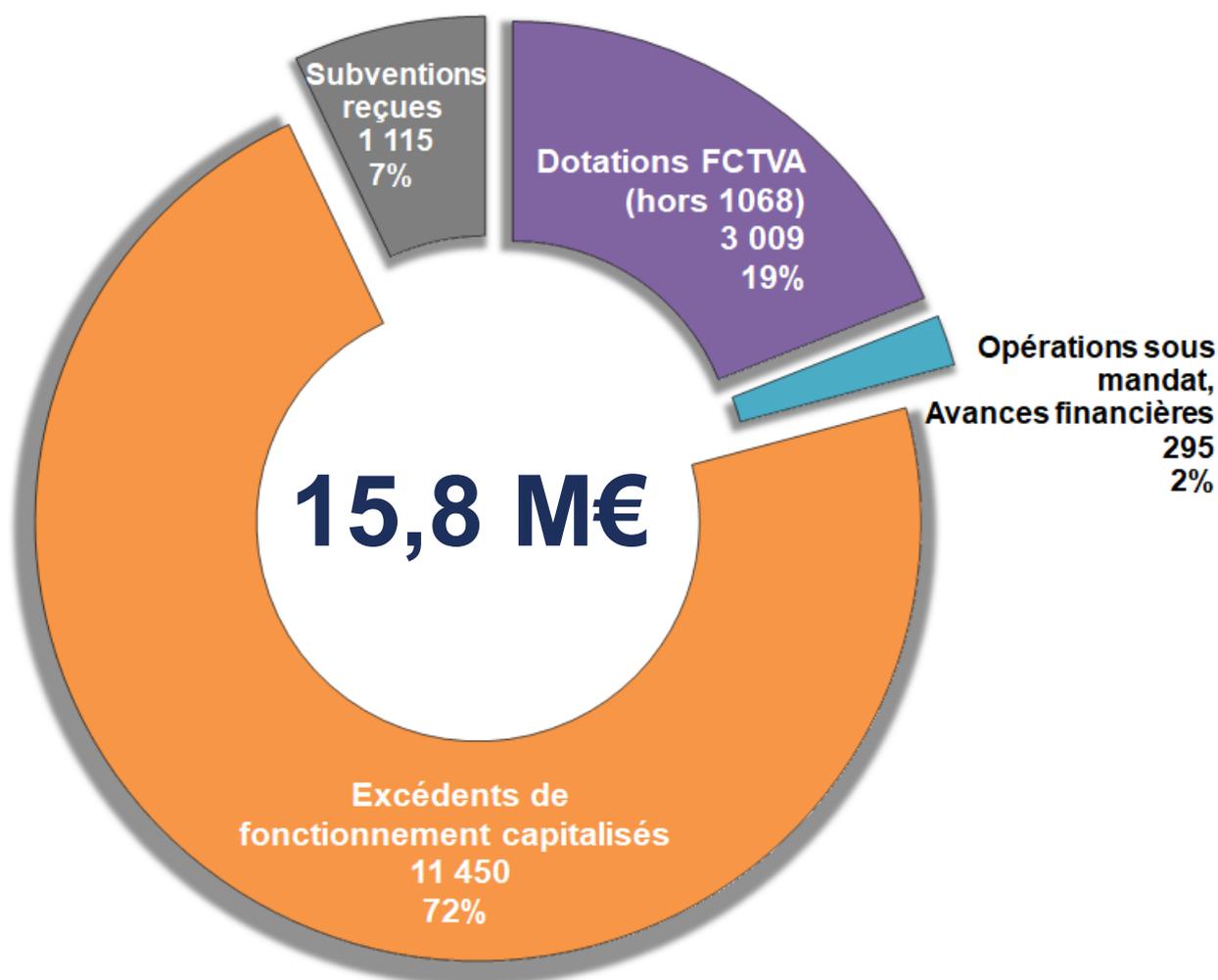
Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) enregistrant le remboursement du capital de la dette et des portages de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL), s'élèverait à **5 455 K€** en 2023, en hausse de 25 % par rapport à 2022, en raison du profil d'amortissement de la dette et de l'accroissement des échéances des portages EPFL en 2023.

Les dépenses d'équipement regroupant les subventions d'équipement versées (chapitre 204), les études dites « immobilisations incorporelles » (chapitre 20), les acquisitions d'équipements dites « immobilisations corporelles » (chapitre 21) et les travaux dits « immobilisations en cours » (chapitre 23) atteindraient un montant total de **12 569 K€** en 2023, représentant un taux de réalisation de 71 % par rapport aux inscriptions budgétaires.

Les opérations sous mandat (chapitre 4581), réalisées sous maîtrise d'ouvrage déléguée, sont comptabilisées dans les dépenses réelles d'investissement. Elles s'élèveraient à **120 K€** en 2023, au titre des travaux d'aménagement et de sécurisation du plateau de l'Avenue Edith-Cavell à la jonction entre Biarritz et Anglet.



PROJECTION DE RÉALISATION 2023 DES
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT [EN K€]



Elles regroupent principalement les excédents de fonctionnement (1068), le FCTVA, la Taxe d'Aménagement (TA), les subventions reçues, le remboursement des opérations sous mandats, le remboursement des avances financières.

Elles se réaliseraient à hauteur de **15,8 M€ en 2023**.



LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement projetées pour l'exercice 2023 seraient d'un montant de 15 870 K€ et sont décrites ci-après.

Les dotations (chapitre 10) d'un montant de **14 459 K€** seraient composées en 2023 de l'affectation du résultat de fonctionnement capitalisé 2022 pour 11 450 K€, du FCTVA pour 2 711 K€ et de la Taxe d'Aménagement pour 298 K€.

Les subventions d'investissement reçues (chapitre 13) s'établiraient à **1 115 K€** en 2023, comptabilisant principalement le produit des amendes de police pour 937 K€ et divers subventions d'équipement pour 178 K€ (FEDER, DSIL, FIPD).

Les avances financières (chapitre 27) porteraient sur le remboursement d'une annuité de **35 K€**, au titre d'une avance accordée antérieurement.

Les opérations sous mandat (chapitre 4582) correspondant au remboursement des travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage déléguée pour un tiers, s'élèveraient à **260 K€** en 2023, dont 135 K€ versés par le Syndicat Mobilités Pays Basque au titre de l'aménagement d'un couloir de bus, et 120 K€ en 2023, au titre des travaux d'aménagement et de sécurisation du plateau de l'Avenue Edith-Cavell à la jonction entre Biarritz et Anglet.

PERSPECTIVES

2024 2026



BIARRITZ

PROJECTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024-2026

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	2025	2026
Atténuation de charges	90 000	90 000	90 000	90 000
<i>Evolution n-1</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Produits des services	6 243 000	6 243 000	6 243 000	6 243 000
<i>Evolution n-1</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Impôts et taxes	49 140 925	50 732 610	51 442 885	51 854 623
<i>Evolution n-1</i>	1,84%	3,24%	1,40%	0,80%
Produit des contributions directes	33 887 974	34 986 967	35 694 959	36 104 392
<i>Evolution n-1</i>	4,21%	3,24%	2,02%	1,15%
Attribution de compensation	3 763 454	3 763 454	3 763 454	3 763 454
<i>Evolution n-1</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taxe de séjour	3 100 000	3 800 000	3 800 000	3 800 000
<i>Evolution n-1</i>	19,17%	22,58%	0,00%	0,00%
Taxe sur l'électricité	1 008 415	753 384	753 384	753 384
<i>Evolution n-1</i>	32,00%	- 25,29%	0,00%	0,00%
Taxe sur la publicité	160 000	161 600	163 216	164 848
<i>Evolution n-1</i>	113,13%	1,00%	1,00%	1,00%
Prélèvement sur les produits des jeux	2 100 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000
<i>Evolution n-1</i>	5,04%	0,00%	0,00%	0,00%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	5 100 000	5 100 000	5 100 000	5 100 000
<i>Evolution n-1</i>	- 21,18%	0,00%	0,00%	0,00%
Dotations	5 883 899	5 859 561	5 817 691	5 778 629
<i>Evolution n-1</i>	0,57%	- 0,41%	- 0,71%	- 0,67%
DGF, Dotation Forfaitaire (DF)	2 844 773	2 844 773	2 829 127	2 813 566
<i>Evolution n-1</i>	0,00%	0,00%	- 0,55%	- 0,55%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	438 304	408 250	381 201	356 857
<i>Evolution n-1</i>	- 5,94%	- 6,86%	- 6,63%	- 6,39%
Participations	1 726 318	1 726 318	1 726 318	1 726 318
<i>Evolution n-1</i>	2,60%	0,00%	0,00%	0,00%

PERSPECTIVES

2024 2026



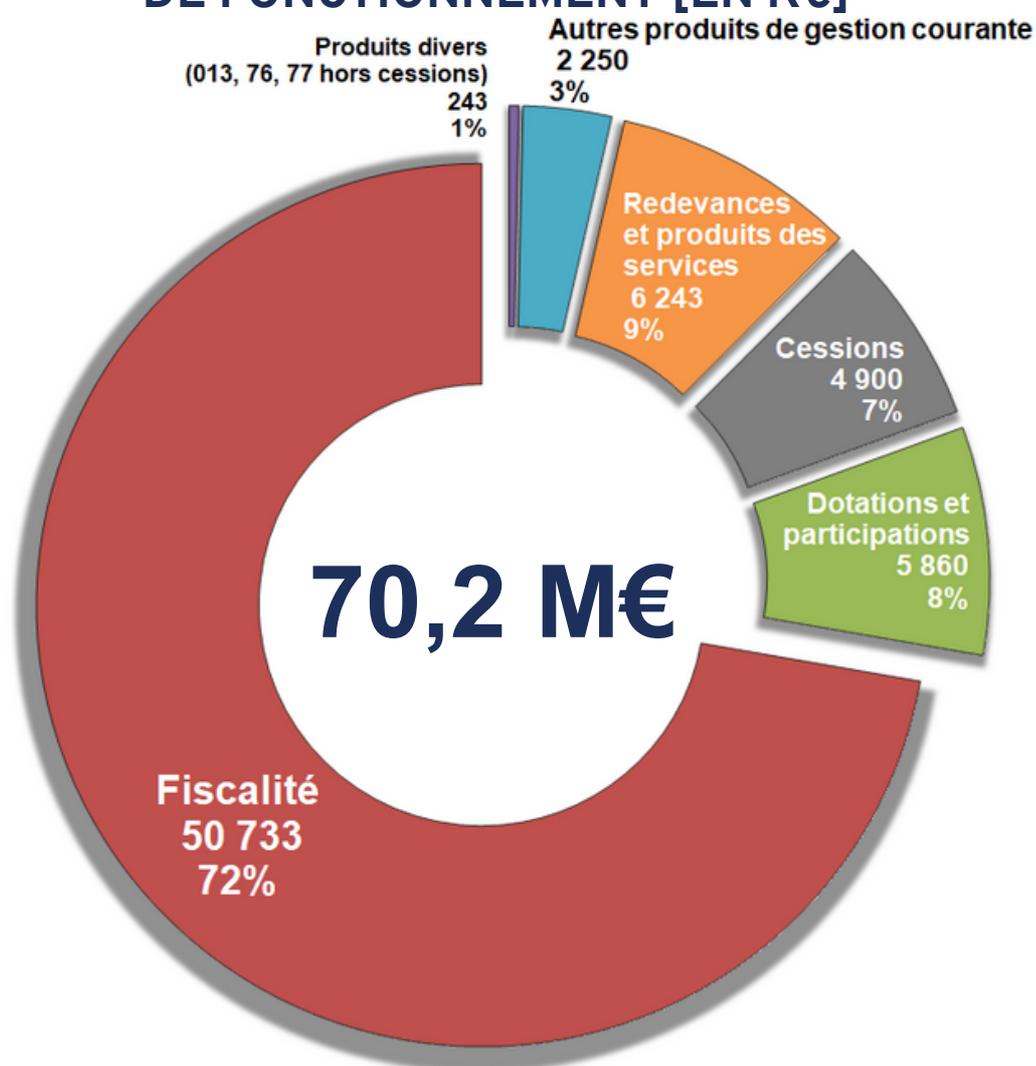
BIARRITZ

PROJECTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024-2026

Autres produits de gestion courante	9 580 496	2 250 000	2 250 000	2 250 000
<i>Evolution n-1</i>	71,29%	- 76,51%	0,00%	0,00%
Produits financiers	20 000	3 000	3 000	200 000
<i>Evolution n-1</i>	- 72,16%	- 85,00%	0,00%	6 566,67%
Produit des cessions d'immobilisations	2 160 500	4 900 000	2 000 000	5 150 000
<i>Evolution n-1</i>	312,24%	126,80%	- 59,18%	157,50%
Produits exceptionnels (hors cessions)	210 529	150 000	150 000	150 000
<i>Evolution n-1</i>	94,46%	- 28,75%	0,00%	0,00%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	73 329 349	70 228 171	67 996 576	71 716 252
<i>Evolution n-1</i>	10,90%	- 4,23%	- 3,18%	5,47%



PROJECTION 2024 DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT [EN K€]



Elles regroupent les recettes affectées prioritairement au fonctionnement des services publics, la fiscalité en demeurant le pilier central.

Elles sont projetées à hauteur de **70,2 M€ en 2024**, contre 73,3 M€ en 2023, soit une diminution de près de -4,23 %, principalement en raison du niveau exceptionnellement haut en 2023 (versement de la redevance de la nouvelle délégation de service public du stationnement).



LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2024

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) seraient stables par rapport à 2023 pour un montant de **6 243 K€**.

Ils comprendraient les redevances de stationnement et forfait post-stationnement pour 2 126 K€, les redevances d'occupation du domaine public pour 1 260 K€ et les droits versés par les usagers des différents services publics pour 2 857 K€.

Le produit des **impôts et taxes** (chapitres 73 et 731 en M57) s'élèverait à **50 733 K€** enregistrant une hausse de 3,24% (+ 1 592 K€).

Au niveau du produit des **contributions directes**, elle s'établirait à **34 987 K€**, en progression de 3,24 % par rapport à 2023 (+ 1 099 K€) sous l'effet principalement de la revalorisation forfaitaire des bases, estimée à fin novembre 2023 à + 3,8 % au vu de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH).

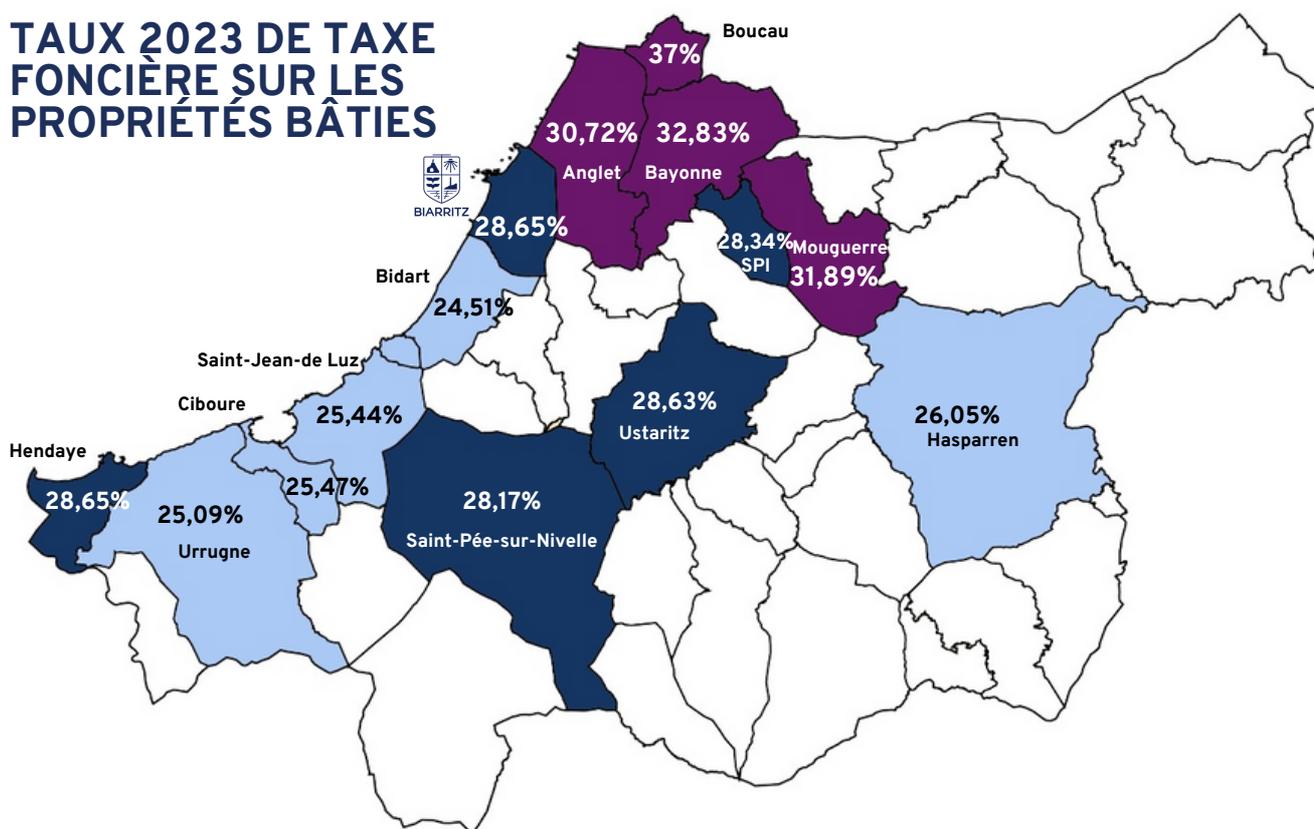
A noter que cette prévision intègre une stabilité des taux de fiscalité directe locale, inchangés depuis le début du mandat : **aucune activation du levier fiscal n'est envisagée en 2024**.

Un maintien des taux envisagé pour l'année 2024 :

- Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 28,65 %
- Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFNB) : 23,08 %
- Taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : 20,12 %



TAUX 2023 DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES



Au niveau de la **fiscalité reversée**, elle s'établirait à **15 746 K€** répartis avec ;

- Une stabilité par rapport à 2023 de : l'Attribution de Compensation (AC) versée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (3 763 K€), du produit des prélèvements sur les jeux (2 100 K€), de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) (161 K€), une stabilité des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) (5 100 K€).
- Une diminution de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) qui s'établirait à 753 K€, retrouvant son niveau moyen annuel suite à un rattrapage opéré en 2023.
- Une hausse de 22,6% de la Taxe de Séjour (TS) qui s'élèverait à 3 800 K€ en raison notamment de l'instauration de la Taxe Spéciale d'Équipement pour la future LGV Bordeaux-Toulouse (34% de la base, soit 897 K€).



Les dotations et participations (chapitre 74) seraient de l'ordre de **5 859 K€** en très légère baisse de 0,4% par rapport à 2023 (- 24 K€).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) serait stable à 2 845 K€, grâce à la suspension provisoire de l'écêtement de sa composante "garantie".

La Dotation Nationale de Péréquation serait en repli à 408 K€ (- 30 K€).

Les participations financières perçues, dont celles principalement au titre des politiques petite enfance, enfance et jeunesse, seraient stables autour de 1 726 K€.

Les compensations fiscales s'élèveraient à 692 K€, soit un niveau équivalent.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) atteindraient **2 250 K€** en 2024, comprenant 750 K€ de reversement du Budget Annexe IATVA d'une partie de la redevance annuelle de la nouvelle délégation de service public du stationnement souterrain, 677 K€ de revenus des immeubles, 513 K€ de redevance de mise à disposition des salles du casino municipal, 207 K€ de participation des agents aux titres restaurants, 103 K€ de refacturation de collecte des ordures ménagères. Avec le passage à la M57, les produits exceptionnels hors cessions intégreront ce chapitre pour un montant de 150 K€ (en lieu et place du chapitre 77).

Les produits de cessions d'immobilisations s'établiraient à 4 900 K€, comprenant le produit de la vente des propriétés de la Villa Fal (2 M€), de Jaulerry (1,4 M€) et de Marne Europe (1,5 M€).

PERSPECTIVES

2024 2026



BIARRITZ

PROJECTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2024-2026

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	15 130 159	15 948 298	16 267 264	16 551 941
<i>Evolution n-1</i>	18,49%	5,41%	2,00%	1,75%
Charges de personnel et frais assimilés	27 687 777	28 861 777	29 727 630	30 619 459
<i>Evolution n-1</i>	7,24%	4,24%	3,00%	3,00%
Atténuation de produit	2 626 423	4 400 700	4 400 700	4 400 700
<i>Evolution n-1</i>	- 7,17%	67,55%	0,00%	0,00%
Autres charges de gestion courante	6 736 338	6 828 000	6 828 000	6 828 000
<i>Evolution n-1</i>	- 18,00%	1,36%	0,00%	0,00%
Subventions versées	6 408 000	6 408 000	6 408 000	6 408 000
<i>Evolution n-1</i>	- 17,85%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres charges de gestion courante	328 338	420 000	420 000	420 000
<i>Evolution n-1</i>	- 20,87%	27,92%	0,00%	0,00%
Charges financières	1 001 646	1 040 835	915 817	1 205 672
<i>Evolution n-1</i>	60,32%	3,91%	- 13,65%	24,04%
Intérêts de la dette	916 910	1 023 282	936 245	1 160 500
<i>Evolution n-1</i>	73,35%	11,60%	- 8,51%	23,95%
Charges exceptionnelles	3 797 352	1 805 000	1 050 000	1 050 000
<i>Evolution n-1</i>	- 14,81%	124,22%	- 41,83%	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	57 201 575	57 900 989	59 002 790	60 427 151
<i>Evolution n-1</i>	11,60%	1,22%	1,90%	2,41%

PERSPECTIVES

2024 2026



BIARRITZ

TRAJECTOIRE SELON ODEDEL (LPFP 2023-2027)

DEPENSES REELES DE FONCTIONNEMENT (HORS 68-013-014)	2023	2024	2025	2026
Trajectoire projetée	54 263 272	53 410 289	54 512 090	55 936 451
Evolution n-1	12,6%	-1,6%	2,1%	2,6%
Trajectoire selon ODEDEL		55 348 537	54 211 443	55 220 747
Evolution n-1	4,80%	2,00%	1,50%	1,30%
Ecart		- 1 938 248	300 647	715 704

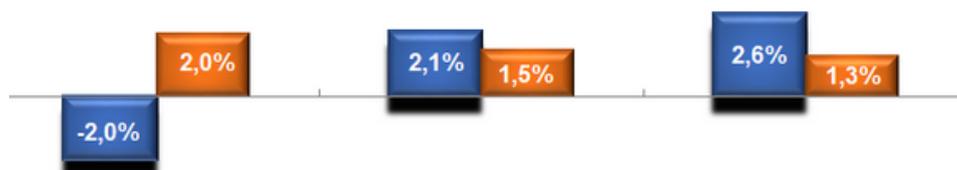
2 024

2 025

2 026

Le cadre législatif (détaillé au début du présent rapport) fixe à compter de 2024, une norme d'évolution non-contraignante des dépenses réelles de fonctionnement (selon périmètre) : **ODEDEL = inflation - 0,5 point**

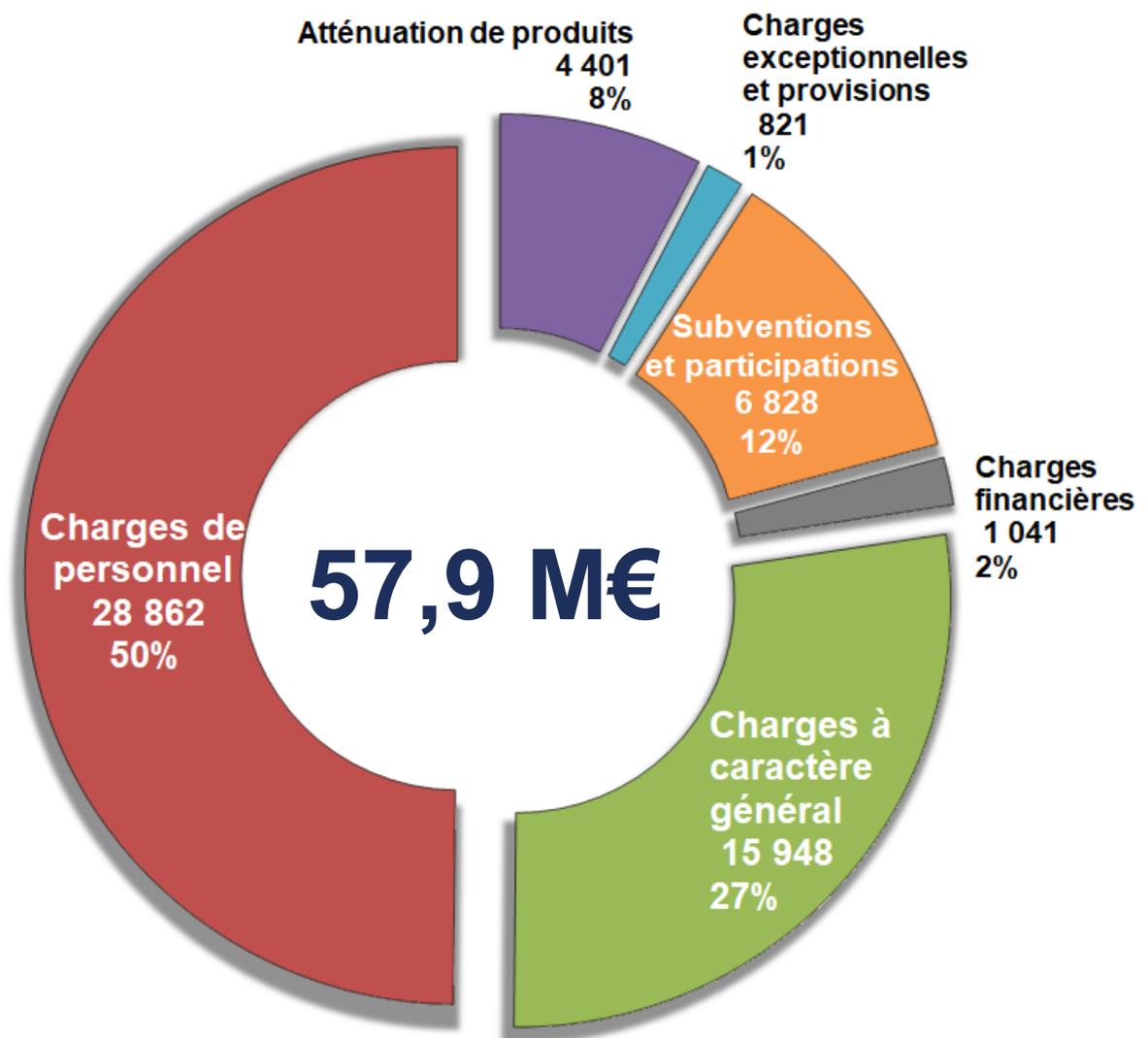
■ % Evolution des DRF hors 68-013-014 (Biarritz)
■ % ODEDEL (LPFP 2023-2027)



Au vu des projections de ses dépenses concernées, la Ville de Biarritz répond à cet objectif en 2024, en présentant néanmoins un écart de son pourcentage d'évolution en 2025 et 2026, respectivement de + 0,6 points et + 1,3 points. Pour autant, en appliquant au montant 2023, les pourcentages d'évolution selon ODEDEL 2024-2026, l'objectif serait atteint au global, car les montants projetés au regard des montants des seuils plafonds calculés pour la période 2024-2026 font apparaître une marge non-mobilisée de 922 K€.



PROJECTION 2024 DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT [EN K€]



Elles regroupent les dépenses courantes et récurrentes de la collectivité pour assurer le fonctionnement des services publics. Elles sont sans incidence sur le patrimoine comptable et font l'objet d'une consommation immédiate. Elles sont projetées à hauteur de **57,9 M€ en 2024**, contre 57,1 M€ en 2023, soit une progression de 1,22%.



LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2024

Les charges à caractère général atteindraient **15 948 K€**, soit une hausse de 5,4% par rapport à 2022 (+ 818 K€), en lien principalement avec :

- 686 K€ d'augmentation de prestations de services, dont 660 K€ au titre du marché de prestations de publicité, promotion, communication et relations publiques avec le Club professionnel, Biarritz Olympique Pays Basque.
- 118 K€ d'augmentation des dépenses d'entretien des bâtiments (+ 13,7 % de hausse sur ce poste par rapport à la réalisation projetée pour 2023).
- 117 K€ d'augmentation des cotisations d'assurances multirisques (+ 27,9 %).
- 189 K€ de baisse des achats de matières et fournitures (- 20,2 %).

Les charges de personnel s'élèveraient à **28 861 K€**, soit une hausse de 4,2% par rapport à 2022, soit une augmentation de + 1 174 K€, dont **63%** tiennent à des **mesures exogènes** qui s'imposent à la collectivité et **37%** découlent de **mesures endogènes** au vu de sa politique de remplacement sur postes vacants.

La projection de la masse salariale pour 2024 intègre donc :

- 266 K€ d'impact de la hausse de 5 points d'indice au 1er janvier 2024 pour les titulaires et contractuels
- 117 K€ d'impact de l'augmentation des cotisations retraite au 1er janvier 2024 pour les agents CNRACL
- 167 K€ inhérents à la revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2023 (impact en année pleine)
- 70 K€ d'avancement de grades et de promotions internes 2024
- 45 K€ liés aux avancements d'échelon en 2024 et 24 K€ liés aux avancements d'échelon en 2023 (impact en année pleine)
- 43 K€ pour l'organisation des élections européennes, compétence obligatoire
- 13 K€ inhérents à la revalorisation des bas de grille (impact en année pleine)
- 61 K€ dus aux recrutements en 2024 et 368 K€ dus aux recrutements en 2023 (impact en année pleine)

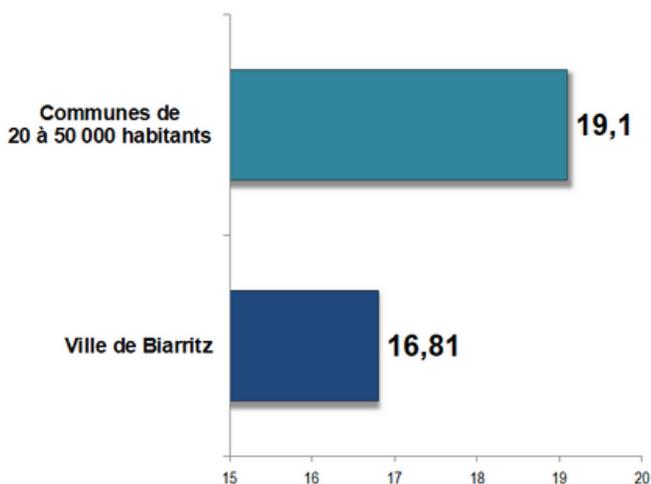


Un focus dédié à la politique des ressources humaines se trouve en page 123 du présent rapport.

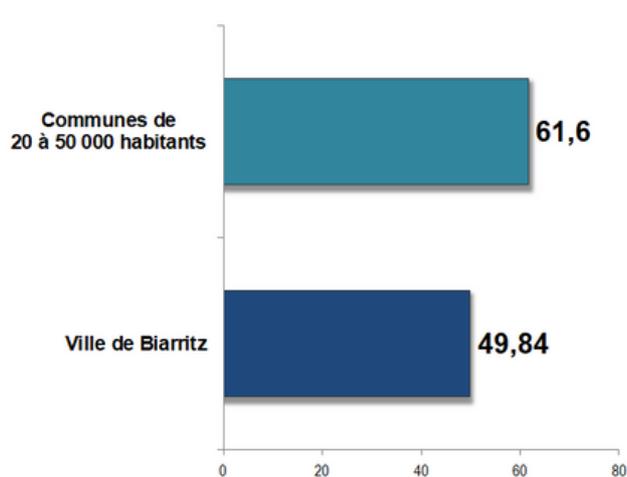
En 2024, le **taux d'administration** de la collectivité se situerait à **16,81 ETP** pour 1 000 habitants, là où la moyenne nationale des communes de 20 à 50 000 habitants se situe à **19,1 ETP** pour 1 000 habitants [1].

L'évolution financière des charges de personnel n'est pas neutre, mais elle demeure à un niveau raisonnable eu égard au ratio financier sur le poids de la masse salariale qui porterait la part des dépenses réelles de fonctionnement consacrées aux dépenses de personnel à **49,84 %** en 2024, là où la moyenne des communes de 20 à 50 000 habitants se situe à **61,6%** [1].

TAUX D'ADMINISTRATION [EN ETP]



POIDS DE LA MASSE SALARIALE [EN %]



[1] DGCL 2023 sur 2022



Retrouvez un focus sur la structure et la gestion de la dette en page 86 du présent rapport.

Les atténuations de produits représenteraient **4 400 K€**, en hausse de +67,5% par rapport à 2022. Elles intègrent les reversements de la taxe de séjour à Biarritz Tourisme (1 948 K€), au Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques (264 K€) et - pour la première année - celui inhérent à l'instauration de la Taxe Spéciale d'Équipement pour la future LGV Bordeaux-Toulouse (897 K€).

Elles prévoient également pour un montant prévisionnel de 1 200 K€ le prélèvement annuel versé au titre la pénalité instaurée par l'article 55 de la Loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbain (SRU). Elle est calculée, chaque année en tenant compte du nombre de logements sociaux manquants sur le territoire communal et des dépenses déductibles effectuées par la collectivité en faveur du logement social.

Les charges de gestion courante seraient de **6 828 K€**, en légère hausse de +1,36% par rapport à 2023, comprenant principalement les subventions aux associations, la subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Biarritz, les indemnités, autres frais de cotisations et de formation des élus.

Les charges financières s'établiraient à **1 041 K€**, en progression de +3,9 % par rapport à 2023, avec essentiellement les intérêts de la dette pour un montant de 1 023 K€, dont le niveau a quasiment doublé depuis 2023 en raison de la remontée corollaire des taux d'intérêt et de son impact sur la dette variable contractée par la collectivité.

Les charges exceptionnelles (qui intégreront en partie le chapitre 65 avec le passage à la M57) seraient de 821 K€, comprenant le versement au Budget Annexe IATVA d'un montant prévisionnel de 755 K€ correspondant à des subventions pour contraintes de service public (délégués : Atabal, Biarritz Océan, Indigo), le versement de bourses d'enseignement supérieur (25 K€).



ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE
DE GESTION 2024-2026

EPARGNE DE GESTION	2023	2024	2025	2026
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	73 329 349	70 228 171	67 996 576	71 716 252
<i>Evolution n-1</i>	10,9%	-4,23%	- 3,18%	5,47%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	57 201 575	57 900 989	59 002 790	60 427 151
<i>Evolution n-1</i>	11,60%	1,22%	1,90%	2,41%
Epargne totale de gestion	14 884 184	8 450 464	7 930 030	7 299 600
<i>Evolution n-1</i>	0,11%	- 43,23%	- 6,16%	- 7,95%
Intérêts de la dette	916 910	1 023 282	936 245	1 160 500
<i>Evolution n-1</i>	73,35%	11,60%	- 8,51%	23,95%
Epargne brute	13 967 274	7 427 182	6 993 785	6 139 100
<i>Evolution n-1</i>	- 2,59%	- 46,82%	- 5,84%	- 12,22%
TAUX D'EPARGNE BRUTE	19,63%	11,36%	10,59%	9,22%
Remboursement capital de la dette	5 454 527	5 490 118	5 678 628	5 196 195
<i>Evolution n-1</i>	25,03%	0,65%	3,43%	- 8,50%
Epargne nette	8 512 747	1 937 064	1 315 157	942 906
<i>Evolution n-1</i>	- 14,67%	- 77,25%	- 32,11%	- 28,30%

Compte-tenu des éléments précités sur l'évolution de la section de fonctionnement, le niveau d'épargne de gestion diminue de près de 43% entre 2023 et 2024. Parallèlement, l'épargne brute - calculée après déduction des intérêts de la dette - suit le même rythme en diminution passant de 13 967 K€ en 2023 à 7 427 K€ en 2024, conduisant à la réduction du taux d'épargne brute de 19,63 % à 11,36 %.

L'épargne nette, quant à elle, qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette, constitue au demeurant l'épargne disponible pour le financement des dépenses d'équipement : elle serait de 1 937 K€ en 2024.

PERSPECTIVES 2024



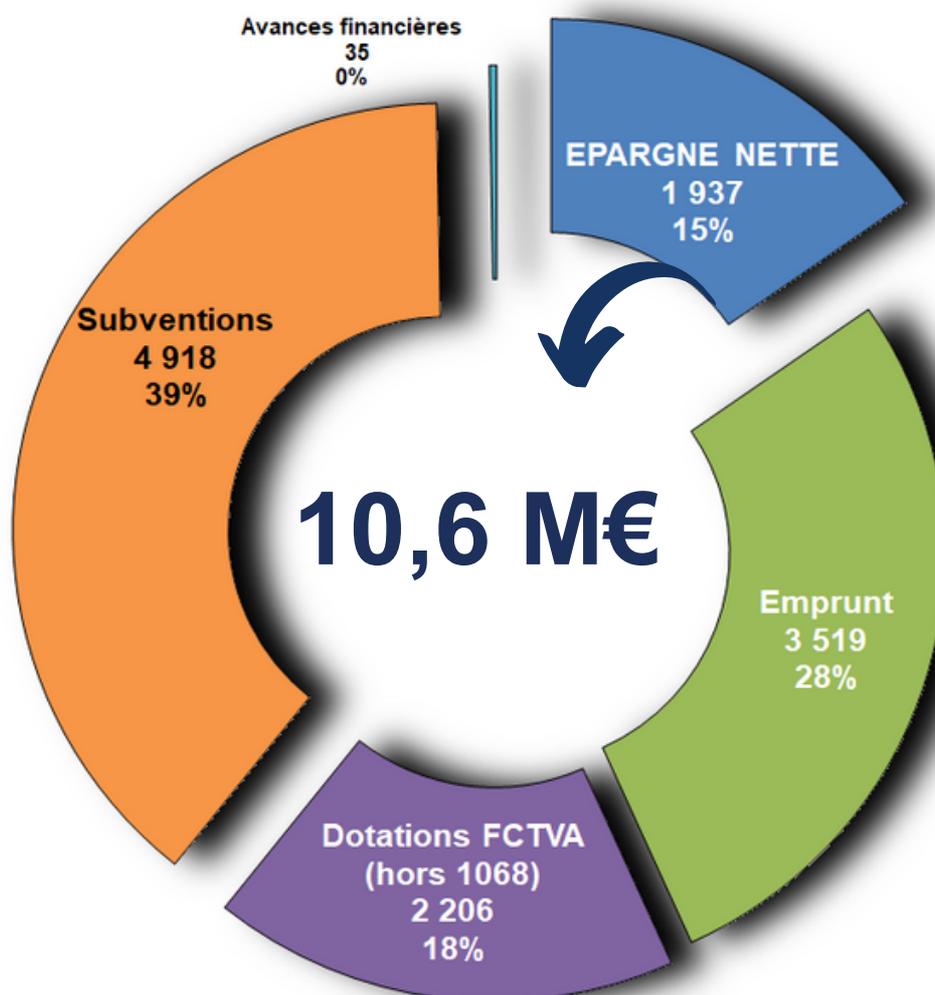
BIARRITZ

PROJECTION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2024-2026

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2023	2024	2025	2026
FCTVA	2 711 261	1 605 666	2 337 404	2 139 378
<i>Evolution n-1</i>	73,52%	- 40,78%	45,57%	- 8,47%
Taxe d'urbanisme	297 742	600 000	600 000	600 000
<i>Evolution n-1</i>	- 7,57%	101,52%	0,00%	0,00%
Subventions perçues liées au PPI	178 049	4 248 000	1 645 675	1 237 558
<i>Evolution n-1</i>	- 78,54%	2 285,86%	- 61,26%	- 24,80%
Produit des amendes de police	937 241	670 000	670 000	670 000
<i>Evolution n-1</i>	37,24%	- 28,51%	0,00%	0,00%
Autres immobilisations financières	35 000	35 000	35 000	35 000
<i>Evolution n-1</i>	- 98,56%	0,00%	0,00%	0,00%
Sous-total des recettes d'investissement	4 419 769	7 158 666	5 288 079	4 681 936
<i>Evolution n-1</i>	- 29,55%	61,97%	- 26,13%	- 11,46%
Emprunts prospective	0	3 518 772	9 358 753	2 308 440
<i>Evolution n-1</i>			165,97%	- 75,33%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 419 769	10 677 438	14 646 832	6 990 375
<i>Evolution n-1</i>	- 70,08%	141,58%	37,18%	-52,27%



PROJECTION 2024 DES RECETTES RÉELLES
D'INVESTISSEMENT [EN K€]



Hors les excédents de fonctionnement capitalisés (1068), elles regroupent le FCTVA, la Taxe d'Aménagement (TA), les subventions reçues, le remboursement des opérations sous mandats, le remboursement des avances financières.

Elles sont projetées à hauteur de **10,6 M€ en 2024**.

L'épargne nette projetée à **1 937 K€** contribuera également au financement des dépenses d'équipement.



LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Indépendamment du résultat de fonctionnement capitalisé, les recettes réelles d'investissement projetées pour l'exercice 2024 seraient d'un montant de 10 677 K€ et sont décrites ci-après.

Elles sont composées de deux types de recettes :

- Les ressources d'équipement définitives provenant des administrations publiques et organismes privés (dotations, subventions d'équipement, fonds de compensation de la TVA, taxes d'urbanisme, etc).
- Les ressources non-définitives (l'emprunt à long terme et les avances financières pour travaux).

Les dotations (hors 1068) d'un montant de **2 206 K€** seraient composées en 2024 du FCTVA pour 1 605 K€ et de la Taxe d'Aménagement pour 600 K€.

Les subventions d'investissement reçues s'établiraient à **4 918 K€** en 2024, comptabilisant les subventions d'équipement pour 4 248 K€ et le produit des amendes de police pour 670 K€.

Parallèlement aux recettes d'équipement définitives, l'**emprunt nouveau** serait mobilisé à hauteur de **3 519 K€** en 2024 pour permettre le financement des dépenses d'équipement, telle que programmé au Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2026.

Les avances financières porteraient sur le remboursement d'une annuité de 35 K€, au titre d'une avance accordée antérieurement.



Retrouvez un focus sur la structure et la gestion de la dette en page 86 du présent rapport.

PERSPECTIVES 2024



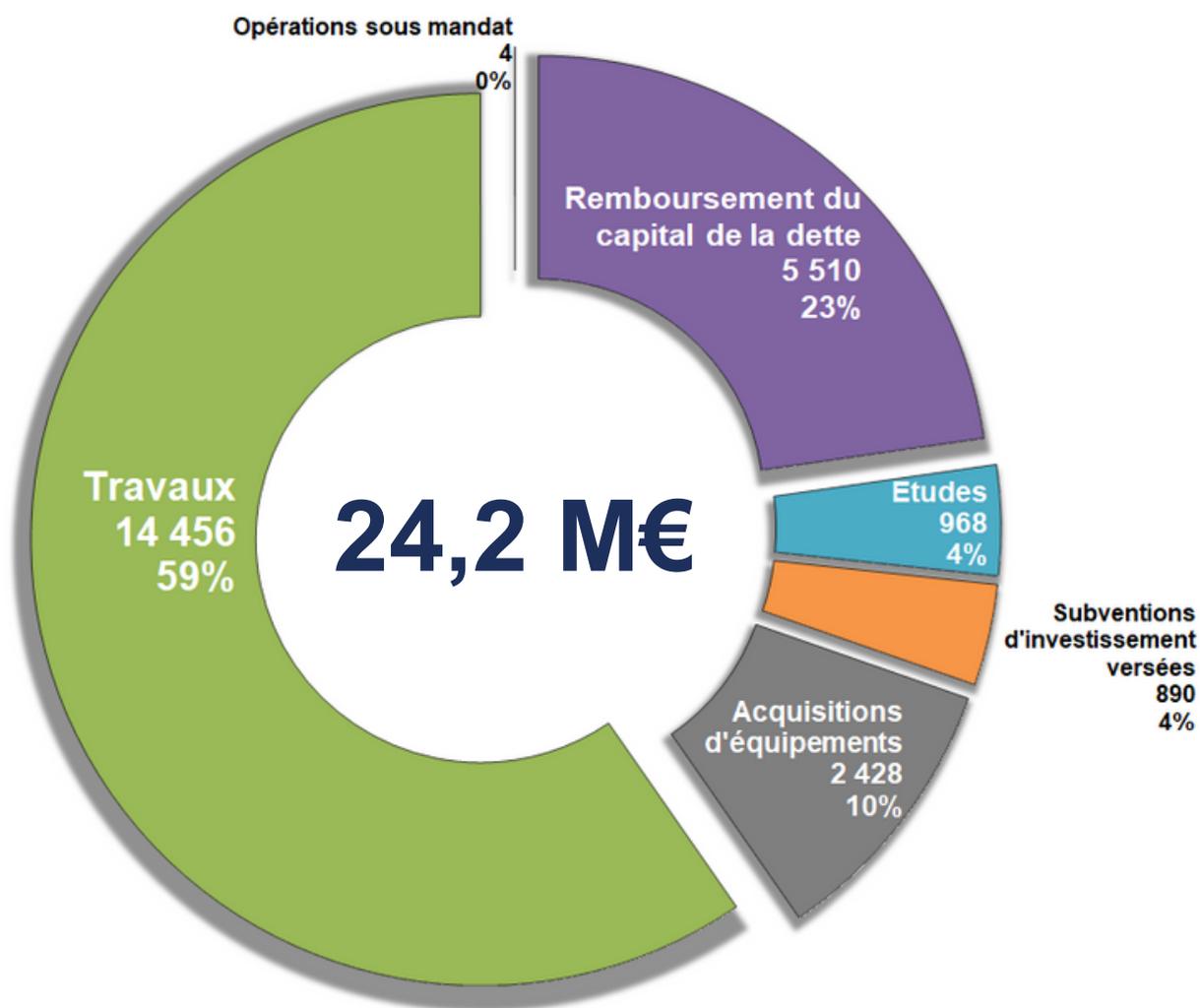
BIARRITZ

PROJECTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2024-2026

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2023	2024	2025	2026
Dépenses d'équipement (PPI)	12 351 276	17 980 030	16 456 750	12 375 580
<i>Evolution n-1</i>	- 4,44%	45,57%	- 8,47%	- 24,80%
Subventions d'équipement (hors PPI)	218 344	762 000	1 310 000	0
<i>Evolution n-1</i>	- 97,47%	248,99%	71,92%	- 100,00%
Remboursement capital de la dette	5 454 527	5 490 118	5 678 628	5 196 195
<i>Evolution n-1</i>	25,03%	0,65%	3,43%	- 8,50%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	18 154 172	24 232 148	23 445 378	17 571 775
<i>Evolution n-1</i>	- 38,08%	33,48%	- 3,25%	- 25,05%



PROJECTION 2024 DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT [EN K€]



Elles regroupent principalement les dépenses d'équipement (travaux, acquisitions d'équipements, études, subventions d'investissement versées) ainsi que le remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'équipement ont une incidence sur le patrimoine et sont durables dans le temps.

Elles sont projetées à hauteur de **24,2 M€ en 2024**, contre 18,1 M€ en 2023, soit une hausse de 33%.



LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

A l'instar de recettes réelles d'investissement, les dépenses de cette section se composent en opérations financières et en opérations d'équipement :

- Les opérations financières concernent principalement le remboursement du capital de la dette souscrite.
- Les opérations d'équipement concernent les études (chapitre 20), les acquisitions d'équipement (chapitre 21), les travaux (chapitre 23) ainsi que les subventions d'équipement versées (chapitre 204).

Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) enregistrant le remboursement du capital de la dette et des portages de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL), s'élèverait à **5 490K€** en 2023, en légère hausse de +0,6 % par rapport à 2023.

Les opérations sous mandat, correspondant au remboursement des travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage déléguée pour un tiers, s'établiraient à hauteur de 4 K€, pour le reliquat travaux d'aménagement et de sécurisation du plateau de l'Avenue Edith-Cavell à la jonction entre Biarritz et Anglet.

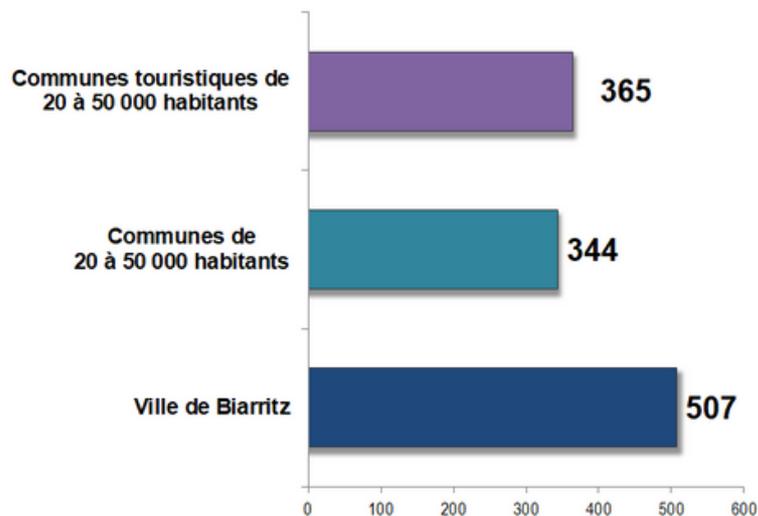
Les dépenses d'équipement seraient programmées à hauteur de **18 742 K€**, dont 17 980 K€ d'opérations d'équipement - inscrites au **Plan Pluriannuel d'Investissement** présenté ci-après - et 762 K€ de subventions d'équipement versées.

En 2024, le niveau des dépenses d'équipement de la Ville de Biarritz est près de **1,5 fois plus important** comparé à celui de la moyenne des communes de la strate : **507 €** par habitant contre **344 €** en moyenne [2].

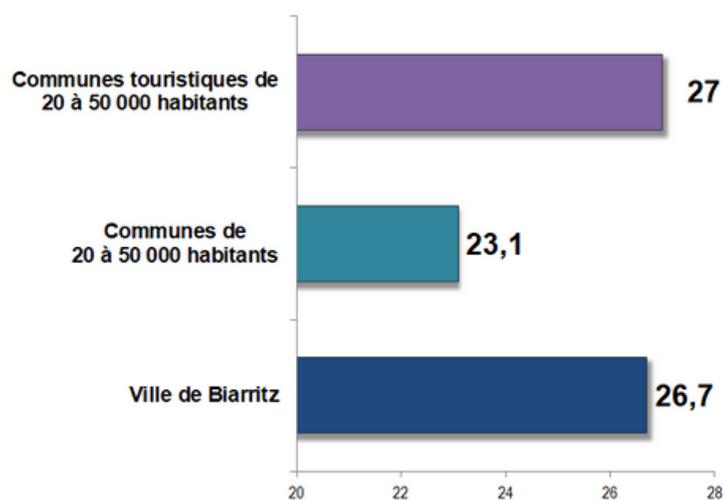


LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSE D'ÉQUIPEMENT [EN € PAR HABITANT]



TAUX D'ÉQUIPEMENT [EN %]



NOS AMBITIONS DE LA MANDATURE

DE 2024
A 2026



BIARRITZ

PPI 2024-2026

46,8 M€

projetés en faveur d'...

... une ville aménagée et apaisée



13,1 M€

... une ville verte et durable



10,9 M€

... une ville accueillante et inclusive



5,7 M€

... une ville sûre, proche et connectée



1,9 M€

... une ville dynamique et attractive



6,1 M€

... une ville équipée et au patrimoine rénové



9,1 M€

BUDGET PRINCIPAL

2020-2023

63,6 M€

déjà réalisés

2020-2026

110,4 M€

ambitionnés sur le mandat

Ce Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2026 fixe l'ambition de la majorité municipale en matière de **dépenses d'équipement** et sa détermination à réaffirmer, au travers de **6 axes-clefs**, le cap d'une ville soucieuse de prendre soin de ses habitants au quotidien, engagée dans les transitions, à la fois fièrement ancrée dans son histoire et résolument tournée vers l'avenir.

NOS AMBITIONS DE LA MANDATURE

DE **2024**
A **2026**



BIARRITZ

2024

2025

2026

 **Ville aménagée et apaisée**

5,27
M€

4,69
M€

3,09
M€

 **Ville verte et durable**

4,53
M€

3,57
M€

2,77
M€

 **Ville bienveillante et inclusive**

2,11
M€

2,32
M€

1,28
M€

 **Ville sûre proche et connectée**

648
K€

507
K€

693
K€

 **Ville dynamique et attractive**

1,33
M€

3,07
M€

1,73
M€

 **Ville équipée au patrimoine rénové**

4,09
M€

2,29
M€

2,81
M€

18
M€

16,5
M€

12,3
M€

NOS AMBITIONS POUR DEMAIN :

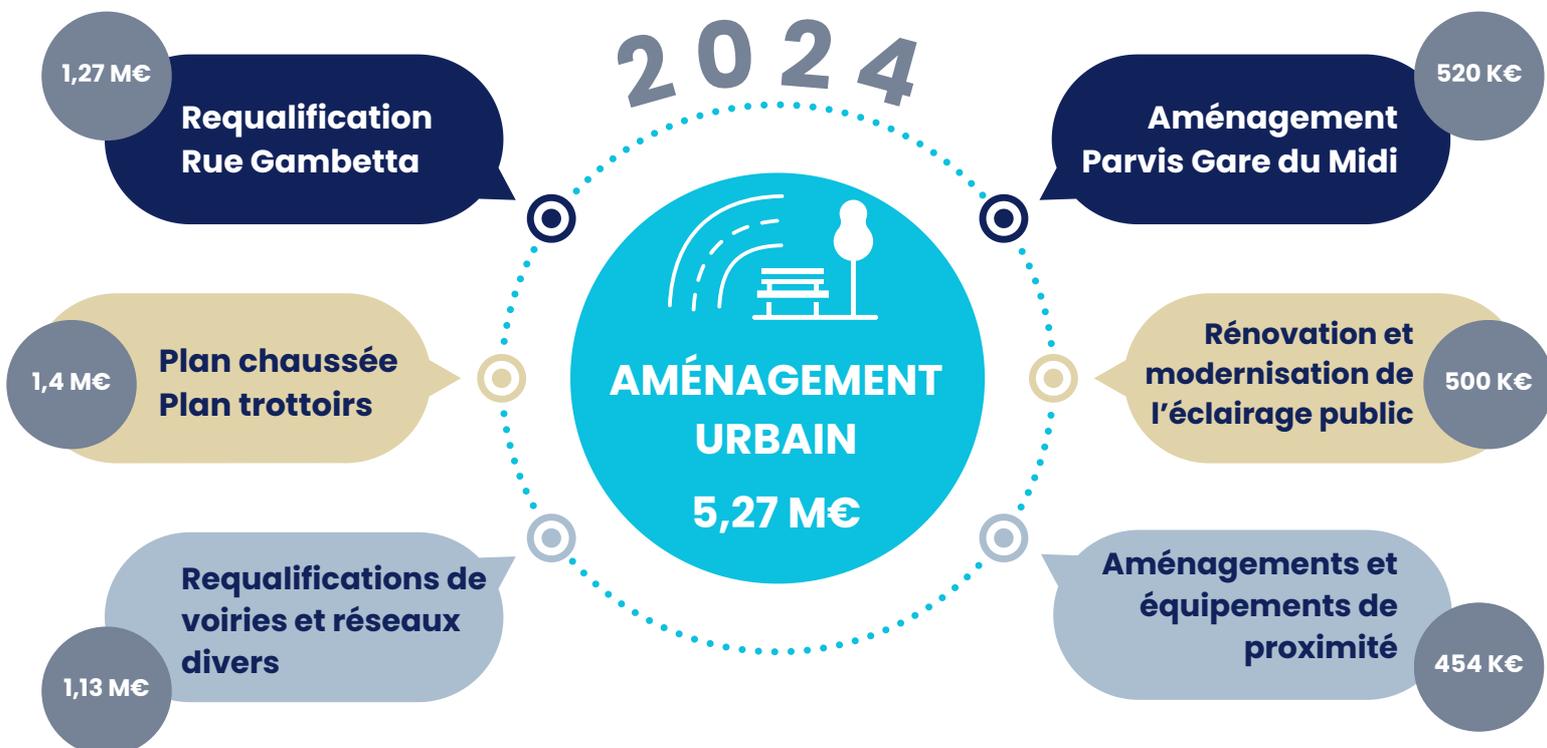
LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

2024



BIARRITZ

✓ AXE 1 : une ville aménagée et apaisée



Requalification de voiries et enfouissement de réseaux : 523 K€

Rue de l'Océan
Rue Saint-Jean
Avenue de Pestre

Requalification de voirie : 250 K€
Avenue de Madrid

Autres voiries, signalétiques, signalisation :
155 K€

Barrière, branchements réseaux : 100 K€
Études et géoréférencement : 100 K€

Acquisition mobilier urbain : 100 K€
Acquisition matériel technique : 93 K€
Réfection de voies des cimetières : 91 K€
Aménagements de proximité : 80 K€
Création sanitaires publics : 75 K€
Logiciel d'urbanisme : 15 K€



NOS AMBITIONS POUR DEMAIN :

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

2024



BIARRITZ

AXE 1 : une ville aménagée et apaisée

ZOOM : REQUALIFICATION DE LA RUE GAMBETTA - 2024 : PHASE 1

Artère emblématique de l'hypercentre, cet axe essentiel à usages multiples s'apprête à faire peau neuve et se marquera par :

- Un réaménagement complet de l'espace public, voulu plus accessible, plus fonctionnel, plus végétalisé. Cette opération a pour ambition de pacifier l'espace en assurant une meilleure cohabitation des usages entre voiture, deux roues, vélo et piétons.
- Une meilleure valorisation du tissu commercial qui jouxte cet axe central.
- Une réhabilitation et remise aux normes des réseaux d'électricité, de télécommunication, d'éclairage public, d'eau et d'assainissement, aujourd'hui obsolètes et inadaptés aux besoins de la population.



Coût global : 3,07 M€
Coût 2024 : 1,27 M€

 Études :
2023



Marchés
publics :
2023



Travaux :
2024-2026

NOS AMBITIONS POUR DEMAIN :

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

2024



BIARRITZ

AXE 1 : une ville aménagée et apaisée

ZOOM : AMÉNAGEMENT DU PARVIS DE LA GARE DU MIDI

Depuis sa rénovation en 1991, la Gare du Midi est devenue l'un des plus grands espaces culturels du territoire intercommunal. Cet équipement majeur induit d'intenses usages sur l'espace public limitrophe qui est un décor urbain devant contribuer à la mise en valeur de ce patrimoine architectural et historique. C'est ainsi que le projet d'aménagement du parvis vise à en faire une antichambre, une extension à ciel ouvert du hall d'accueil de l'édifice, ouvert à de nouveaux usages. Les composantes de cet espace public doivent faire l'objet d'une réhabilitation, (jardinières, murs, accès) qui se traduiront par :

- L'agrandissement de l'escalier central en harmonie avec le jardin public et son axe de composition.
- L'amélioration des circulations piétonnes.
- La mise en valeur de la façade et du bâtiment par des aménagements en alignement avec les deux tours de celui-ci, et par une mise en lumière modulable et adaptative aux événements.



Coût global : 520 K€
Coût 2024 : 520 K€



Études :
2023



Marchés
publics :
2023-2024



Travaux :
2024

NOS AMBITIONS POUR DEMAIN :

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

2024



BIARRITZ

✓ AXE 2 : une ville verte et durable

2024



Aménagement liaison cyclable

Lac Marion : 250 K€

Piétonisation : 270 K€

Étude Pôle d'Échange Multimodal : 100 K€

Plan cyclable : 50 K€

Arceaux à vélo : 22 K€

Études plan de circulation : 20 K€

Études navettes littorales : 20 K€

Renouvellement du parc des horodateurs :

805 K€

Équipement de verbalisation : 36 K€

Confortement et renaturation de la Côte des Basques : 2,06 M€

Travaux d'aménagement du littoral : 300 K€

Plan de végétalisation : 321 K€

Aire de jeux : 150 K€

Modélisation des eaux de baignade : 48 K€

NOS AMBITIONS POUR DEMAIN :

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

2024



BIARRITZ



AXE 2 : une ville verte et durable

ZOOM : Confortement et renaturation de la Côte des Basques

L'érosion du littoral se traduit notamment par une régression progressive de la ligne de côte. Outre la diminution et la fragilisation d'un espace aux sensibilités économiques et patrimoniales fortes, l'instabilité des falaises menace la sécurité des biens et des personnes circulant sur la plage.

Engagé depuis 1984 et après plusieurs années d'interruption avant une reprise en 2020, la Ville de Biarritz entend poursuivre son programme global de confortement des 1 240 mètres linéaires de falaises, dont 600 ont déjà été traitées depuis le Nord de la zone.

La phase de travaux prévue de 2024 à 2026 va voir la réalisation de talus et de parois clouées en aval des parois verticales réalisées en 2020 et 2021, sur un linéaire d'environ 400m. Les déblais de cette phase de travaux seront utilisés pour constituer une plateforme en pied de falaise, qui accueillera une zone humide.



Coût global : 5,46 M€
Coût 2024 : 2,06 M€



Travaux :
2024-2026

NOS AMBITIONS POUR DEMAIN :

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

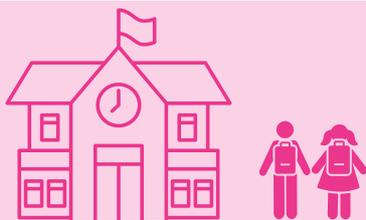
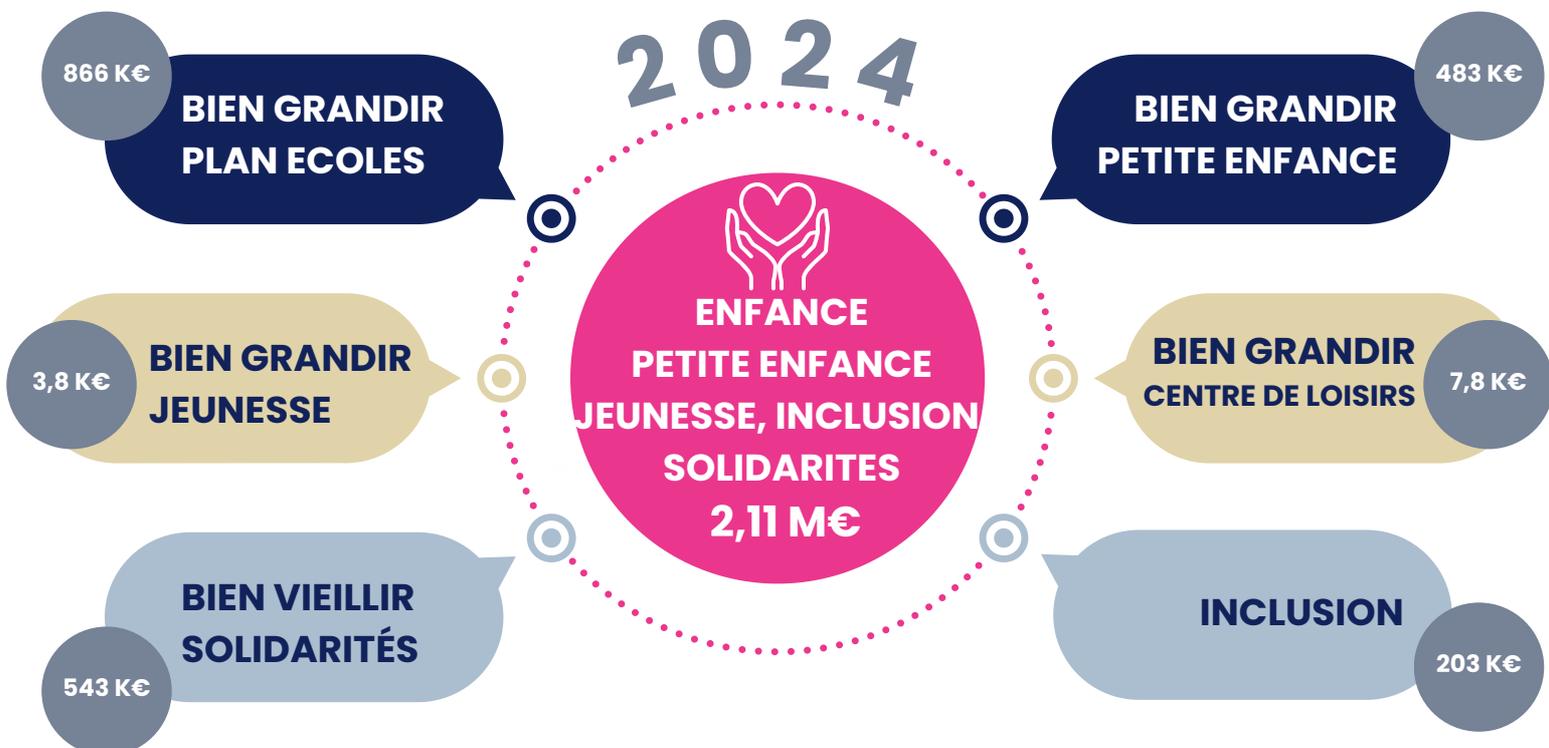
2024



BIARRITZ



AXE 3 : une ville bienveillante et inclusive



Travaux de rénovation des bâtiments : 503 K€
Aménagement de cours résilientes au Groupe scolaire du Reptou : 205 K€
Équipement de la cuisine centrale : 70 K€
Équipement numérique et matériel : 49 K€
Budget Conseil des Enfants : 20 K€

Aménagement d'une crèche au Braou : 250 K€
Travaux de rénovation des bâtiments : 227 K€
Acquisition de matériels : 7 K€



NOS AMBITIONS POUR DEMAIN :

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

2024



BIARRITZ



AXE 3 : une ville bienveillante et inclusive

ZOOM : AMÉNAGEMENT DE COURS RÉSILIENTES AU GROUPE SCOLAIRE DU REPTOU

Conçues et rénovées pour devenir des îlots de fraîcheur, les cours résilientes seront davantage végétalisées, avec des points d'eau, des matériaux naturels et moins d'enrobé. L'objectif est que ces espaces restent confortables en période de vague de chaleur et profitent aux enfants. Au-delà de la dimension environnementale, ces dispositifs intègrent une forte dimension pédagogique et sociale.

Avec l'accompagnement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, la communauté éducative, les représentants des parents et les élèves sont d'ores et déjà pleinement associées au projet pour apporter leurs idées et proposer des croquis.

Les objectifs de ce projet innovant sont multiples :

- S'adapter au changement climatique, avec des espaces extérieurs plus verts et agréables.
- Sensibiliser au respect de l'environnement et diversifier les lieux d'apprentissage.
- Coconstruire un projet vertueux écologiquement.



Coût global : 410 K€
Coût 2024 : 205 K€



Études :
2023



Marchés
publics :
2024



Travaux :
2024-2025

NOS AMBITIONS POUR DEMAIN :

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

2024



BIARRITZ



AXE 3 : une ville bienveillante et inclusive

ZOOM : AMÉNAGEMENT D'UNE CRÈCHE AU BRAOU

Avec une augmentation de sa capacité de 8 places supplémentaires depuis l'automne 2023, cette structure de la petite enfance possède désormais un agrément de 24 places. Dans le cadre de la réhabilitation complète du groupe scolaire attenant, elle a vocation à être délocalisée au sein de l'actuelle école maternelle, qui sera entièrement rénovée pour offrir un cadre sécurisé et sécurisant aux tout-petits. Pour satisfaire aux obligations réglementaires, une extension bâtementaire de 28 m² sera nécessaire, pour disposer in fine d'une surface totale de 284 m². La structure devra être agencée selon le concept de libre circulation de l'enfant et avec des espaces de vie modulables pour permettre une meilleure souplesse dans la gestion des groupes d'enfants, tout en respectant leurs compétences. Les liens pédagogiques avec l'école maternelle seront aussi renforcés pour une familiarisation en douceur au milieu scolaire.



Coût global : 1 M€
Coût 2024 : 250 K€



Études :
2024



Marchés
publics :
2024



Travaux :
2025 (2025-2026 pour la partie
groupe scolaire)

NOS AMBITIONS POUR DEMAIN :

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

2024



BIARRITZ

✓ AXE 4 : une ville sûre, proche et connectée

2024

**UNE VILLE SÛRE
SÉCURITÉ**



307
K€

**UNE VILLE PROTÉGÉE
SUBMERSION MARINE**



220
K€

**UNE VILLE PROCHE
COMMUNICATION**



65 K€

**UNE VILLE CONNECTÉE
SMART CITY**



56 K€

**SECURITE
COMMUNICATION
SMART CITY
648 K€**



Renforcement de la vidéoprotection : 200 K€
Équipement police municipale et brigades : 42 K€
Acquisition jet ski : 17 K€
Entretien des postes : 19 K€
Remplacement poteaux incendie : 30 K€

**Dispositif de surveillance vagues
submersion : 120 K€**
Aménagement et matériel de
protection : 100 K€

Site internet et applications : 55 K€
Signalétique des festivals : 10 K€

Smart City : 50 K€
Fibre optique : 6 K€

NOS AMBITIONS POUR DEMAIN :

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

2024



BIARRITZ



AXE 4 : une ville sûre, proche et connectée

ZOOM : Renforcement de la vidéoprotection

Dotée de 56 caméras et d'un Centre Supervision Urbain (CSU), la Ville de Biarritz poursuit sa stratégie de déploiement de la vidéoprotection au cœur des quartiers. Afin de préserver un cadre de vie agréable et sécurisé, les points d'influences et de passages sont identifiés pour assurer la tranquillité des Biarrots, en dissuadant la délinquance et les incivilités sur l'espace public. Les patrouilles de la Police Municipale couplées au maillage pertinent de caméras de vidéoprotection garantissent l'efficacité et la rapidité de l'action sur le terrain. En effet, l'articulation entre l'outil et les policiers municipaux est essentielle.

Ainsi, en 2024 la Ville comptera au minimum 6 caméras supplémentaires (Beaurivage, Rond-point Hélianthe, Gare du midi, Sainte Eugénie, Carrefour du Palais, Quartier Kleber) comprenant également le déploiement d'un réseau fibre pour disposer d'images en haute définition. A cette stratégie de sécurisation de la Ville, s'ajoute une volonté de coordination étroite avec la Police Nationale, qui se traduit notamment par la mise en place d'une liaison des images avec le Commissariat.



Coût global : 613 K€
Coût 2024 : 200 K€



Études :
2021-2025



Marchés
publics :
2021-2025



Déploiement :
chaque année

NOS AMBITIONS POUR DEMAIN :

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

2024



BIARRITZ

✓ AXE 5 : une ville dynamique et attractive



Étude de la reconfiguration et extension du complexe sportif Laroche foucauld : 200 K€
Rénovation de la piscine : 200 K€
Entretien du patrimoine sportif : 235 K€
Installation de tentes de surf à Marbella : 100 K€
Acquisition de matériels techniques et sportifs : 80 K€

Acquisition matériel événementiel : 40 K€

Rénovation extérieure de la médiathèque : 280 K€
Acquisition et équipement des supports de la médiathèque : 95 K€
Restauration d'objets classés : 78 K€
Équipement spots en LED : 17 K€
Acquisition console salle de spectacles : 7 K€

NOS AMBITIONS POUR DEMAIN :

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

2024



BIARRITZ



300 K€ d'études
programmées pour la
requalification bâtiminaire
de l'USB (page 122)



AXE 5 : une ville dynamique et attractive

ZOOM : LANCEMENT DE LA RÉNOVATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

Comptabilisant une fréquentation annuelle de 100 000 entrées, la piscine est l'un des seuls équipements publics susceptible d'accueillir l'ensemble de la population, de tous âges et tout horizon social. Outre les bassins, le vestiaire reste un espace important, mêlant esthétique, fonctionnalité et propreté. C'est pourquoi le réaménagement des vestiaires est essentiel, reposant sur une configuration nouvelle à travers l'accueil des individuels dans un espace unisexe, avec cabine individuelle et un principe de marche en avant. L'accueil, avec le déchaussage et la billetteries-caisse, va également bénéficier d'une réhabilitation complète et modernisée.

Un équipement aquatique est un engagement fort à l'échelle locale, tant il doit savoir s'insérer dans le paysage du territoire et peser notablement et durablement sur son budget annuel de fonctionnement.



Coût global : 1,2 M€
Coût 2024 : 200 K€



Études :
2023-
2024



Marchés
publics :
2024



Travaux :
2025

NOS AMBITIONS POUR DEMAIN :

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

2024



BIARRITZ

AXE 5 : une ville dynamique et attractive

ZOOM : ÉTUDE DE LA RECONFIGURATION ET EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF LAROCHEFOUCAULD

Implanté au cœur de la cité scolaire, la Ville de Biarritz ambitionne de créer une cité sportive répondant aux pratiques sportives des associations et des scolaires. Pour ce faire, il est nécessaire de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé sur le sport pour permettre d'établir un diagnostic, une projection des usages et de l'optimisation des équipements sportifs à l'échelle du territoire communal. Ainsi, l'émergence de cette cité sportive Laroche foucauld s'appuiera sur cette étude, pour dessiner le contour d'un projet structurant en termes d'équipement sportif.



 Études :
2024

 Marchés
publics :
2024-2025

 Travaux :
2025-2026

Coût global : 1,40 M€
Coût 2024 : 200 K€



NOS AMBITIONS POUR DEMAIN :

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

2024



BIARRITZ

AXE 5 : une ville dynamique et attractive

ZOOM : CRÉATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE ET ANNEXES AU PARC SAINT- MARTIN

La création d'un terrain synthétique au parc Saint-Martin améliore et rééquilibre l'exploitation des surfaces d'entraînement et de compétition à Biarritz. Ce choix de surface synthétique permet quelles que soient les conditions météorologiques, de multiplier les créneaux en soirée et de recevoir la quasi-totalité des séances s'adressant aux catégories de jeunes. En effet, un revêtement tout temps apporte une réelle plus-value pour la Jeanne d'Arc de Biarritz football qui accueille plus de 400 joueurs. Ce projet participe ainsi au développement du football féminin et assure une continuité avec la section football du collège Jean Rostand de Biarritz. Pour optimiser la tenue de matchs et des entraînements en fin de journée, l'éclairage a été totalement revu. Dans la poursuite de ces travaux, l'année 2024 sera marquée par l'entretien des tribunes et vestiaires, afin d'offrir un lieu sportif par excellence.



Coût global : 2,14 M€
Coût 2024 : 75 K€



Travaux (fin) :
2024

NOS AMBITIONS
POUR DEMAIN :

LES PROJETS
D'INVESTISSEMENT

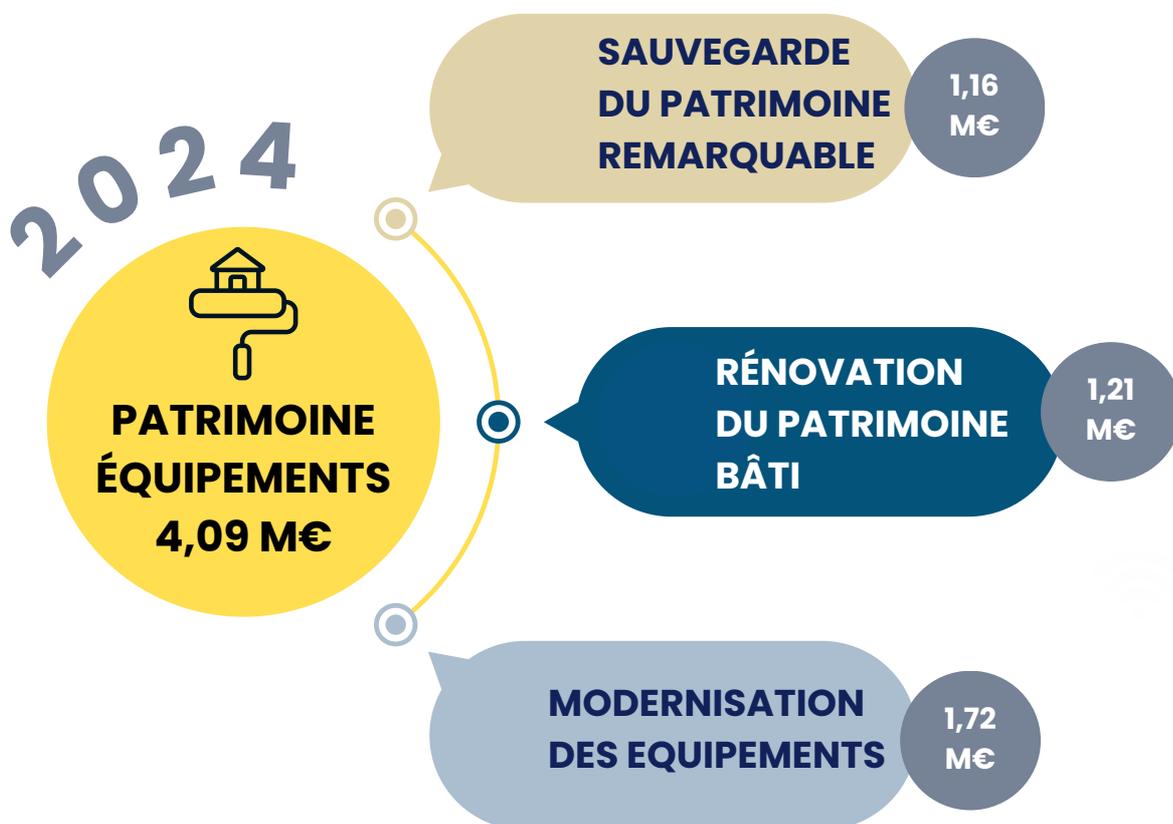
2024



BIARRITZ



AXE 6 : une ville équipée et au patrimoine entretenu



Réhabilitation Javalquinto : 909 K€
Réhabilitation Villa Natacha : 126 K€
Sécurisation Église Saint-Eugénie : 100 K€
Entretien de la Chapelle Impériale : 24 K€

NOS AMBITIONS
POUR DEMAIN :

LES PROJETS
D'INVESTISSEMENT

2024



BIARRITZ



AXE 6 : une ville équipée et au patrimoine entretenu



Renouvellement de la flotte automobile : 700 K€

Acquisition de progiciels métiers : 295 K€

Achat de matériels techniques : 227 K€

Achat de mobilier : 145 K€

Achat de mobilier urbain : 125 K€

Renouvellement de matériels informatiques et déploiement d'une sauvegarde immuable : 88 K€

Délégué à la Protection des Données : 20 K€

Petits équipements : 12,5 K€

Entretien, équipement de l'Hôtel de Ville : 238 K€

Aménagement des Centres Technique et

Horticole : 221 K€

Études et diagnostics bâtementaires : 150 K€

Entretien de la Maison des Associations : 124 K€

Entretien de l'Établissement des Bains : 118 K€

Réhabilitation de logements municipaux : 80 K€

Rénovation musée historique : 48 K€

Entretien du cimetière et acquisition d'un

columbarium : 48 K€

Autres travaux divers bâtiments : 186 K€



NOS AMBITIONS POUR DEMAIN :

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

2024



BIARRITZ

✓ AXE 6 : une ville équipée et au patrimoine entretenu

ZOOM : Réhabilitation de la Villa Javalquinto - Phase 2

De demeure d'un marquis, à hôtel-restaurant ou hôtel de ville, ce château néogothique accueille désormais l'office de tourisme "Destination Biarritz". Il est l'un des joyaux du patrimoine remarquable de Biarritz.

Les travaux entrepris en 2022 concernent des travaux de peinture, de ravalement, de remplacement des menuiseries extérieures, de couverture ainsi que la mise en lumière du porche.

Une première phase a eu lieu de septembre 2022 à juin 2023 pour les façades Sud et Nord.

Une seconde phase est programmée de décembre 2023 à juin 2024 pour les façades Est et Ouest ainsi que la reprise du soubassement de la façade Nord.



Travaux :
2023-2024



Coût global : 2,13 M€
Coût 2024 : 909 K€



STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

BUDGET PRINCIPAL



BIARRITZ

SYNTHÈSE DE LA DETTE (BUDGET PRINCIPAL)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
53 172 534.80 €	2,05 %	12 ans et 5 mois	6 ans et 7 mois	53

L'**encours de la dette** se situerait à **53 172 534,80 €** au 31 décembre 2023, pour un nombre de 53 emprunts contractés auprès de 11 prêteurs.

L'**encours par habitant** s'élève à **1 437 €**. Si l'on tient compte du profil touristique de la commune, ce ratio apparaît plus élevé que celui des communes touristiques de 20 à 50 000 habitants, qui s'établit à 1 155 € par habitant. Pour l'ensemble des communes de 20 à 50 000 habitants, ce ratio est porté à 1 006 € par habitant.

Le **taux moyen de la dette** correspondant à la moyenne des taux de chaque emprunt, pondéré par leur capital restant dû, s'établit à **2,05 %**. Il a augmenté significativement en raison du nombre de prêts à taux révisables et variables qui ont été impactés par la remontée des taux d'intérêt depuis l'automne 2022.

La durée de vie résiduelle de la dette correspondant à la moyenne de la durée de chaque emprunt jusqu'à son extinction totale, pondérée par le capital restant dû, est de 12 ans 5 mois.

Dettes par habitant

Encours de dette rapporté à la population DGF

1 437 €

contre 1 155 € en moyenne des communes touristiques de 20 à 50 000 habitants

(1 006 € pour les communes de 20 à 50 000 habitants)

Taux d'endettement

Poids de la dette rapporté aux recettes courantes

72,5 %

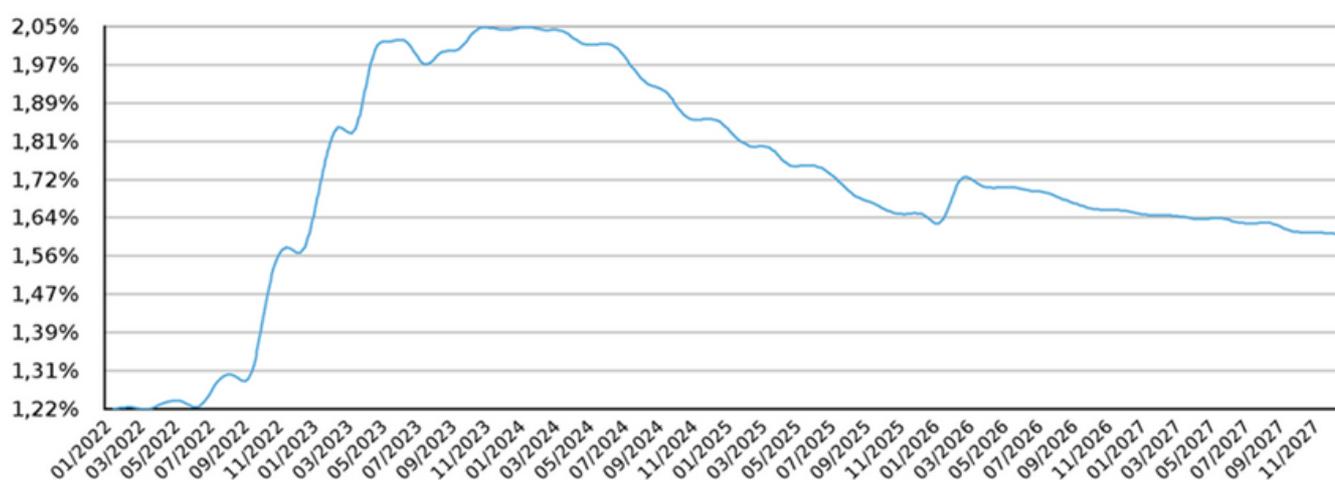
contre 85,5 % en moyenne des communes touristiques de 20 à 50 000 habitants

(67,4 % pour les communes de 20 à 50 000 habitants)





ÉVOLUTION ANNUELLE DU TAUX MOYEN AVEC DÉRIVÉS [EN %]

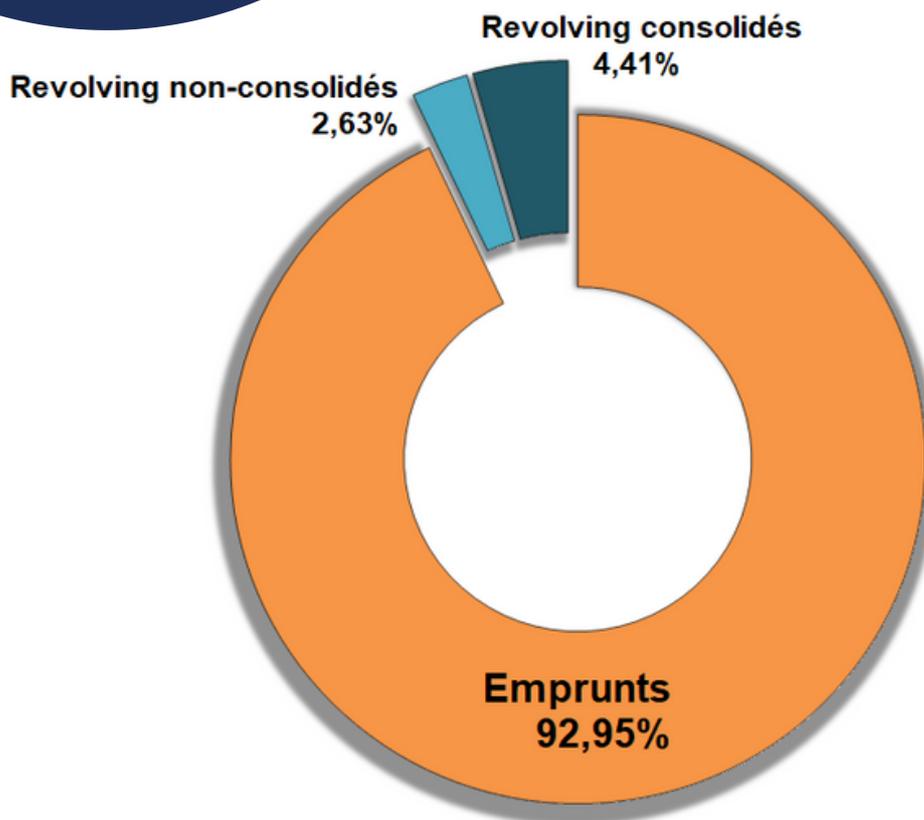


DETTE PAR NATURE

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	49	49 425 557.67 €	2,04 %
Revolving non consolidés	4	1 400 210.00 €	4,80 %
Revolving consolidés		2 346 767.13 €	2,20 %
DETTE	53	53 172 534.80 €	2,12 %

La dette se compose de 53 emprunts dont 4 crédits à long terme renouvelable, dit “revolving”. Ces derniers sont des emprunts budgétaires qui allient un emprunt classique et la faculté de gérer la trésorerie à l’intérieur d’un plafond annuel. Ils peuvent être mobilisés et remboursés à tout moment dans la limite du capital non amorti.

Swaps	1	1 204 592.17 €	-2,76 %
TOTAL DÉRIVÉS	1	1 204 592.17 €	-2,76 %



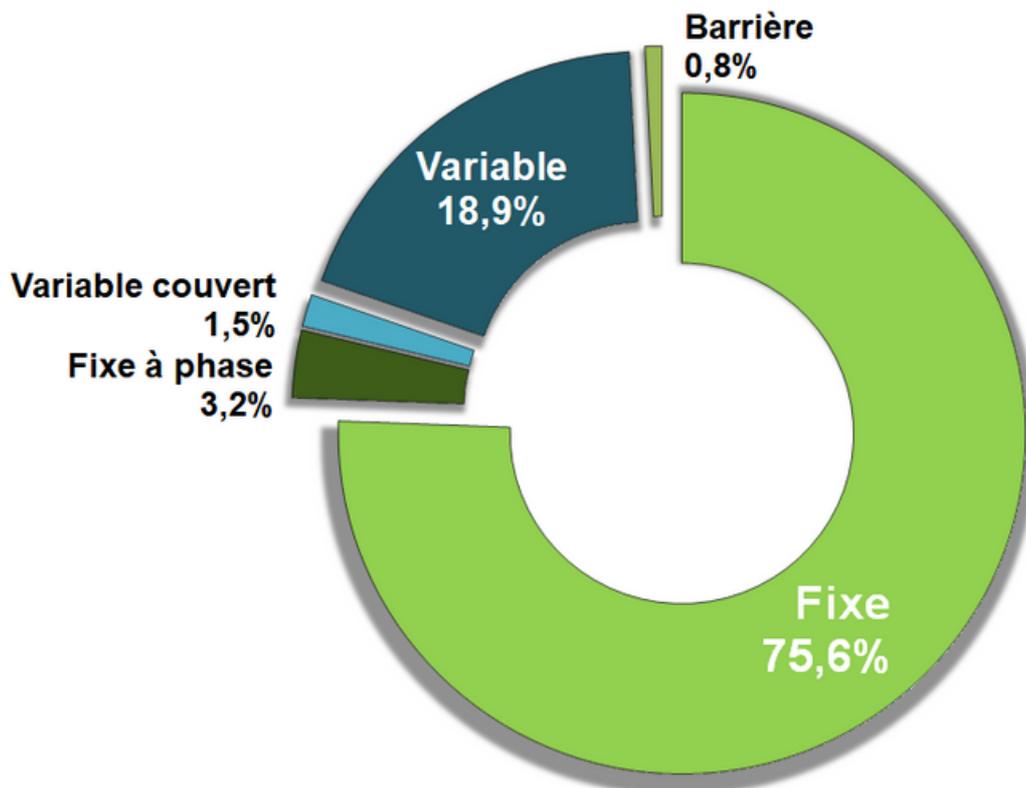
DETTE PAR TYPE DE RISQUE

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	40 185 035.23 €	75,57 %	1,41 %
Fixe à phase	1 725 000.00 €	3,24 %	0,49 %
Variable couvert	812 500.00 €	1,53 %	2,78 %
Variable	10 049 358.59 €	18,90 %	4,75 %
Barrière	400 640.98 €	0,75 %	4,33 %
Ensemble des risques	53 172 534.80 €	100,00 %	2,05 %

Sur l'encours de dette, la partie classique (99,25%) comprend les taux fixes et les taux variables. 0,75% de l'encours de dette concernent des prêts structurés (à barrière), mais sans caractère toxique.



Bien que le niveau actuel des taux d'intérêt soit à la hausse, l'encours assis sur taux variable, moins avantageux aujourd'hui, avait néanmoins pu bénéficier ces précédentes années du niveau historiquement bas des taux d'intérêt, allégeant la charge des intérêts de la dette supportée par la collectivité.



La charte de bonne conduite du 7 décembre 2009 vise à régir les rapports mutuels entre les collectivités territoriales et les établissements bancaires pour permettre une meilleure maîtrise de risques.

Dans ce cadre, une matrice des risques a été définie pour permettre un classement des produits proposés aux collectivités

Cette classification retient deux critères :

- Le risque associé à l'indice sous-jacent : les indices de la Zone Euro sont considérés de risque minimum
- Le risque lié à la structure du produit : allant de A à E plus la structure est dynamique plus le produit sera considéré comme risqué.

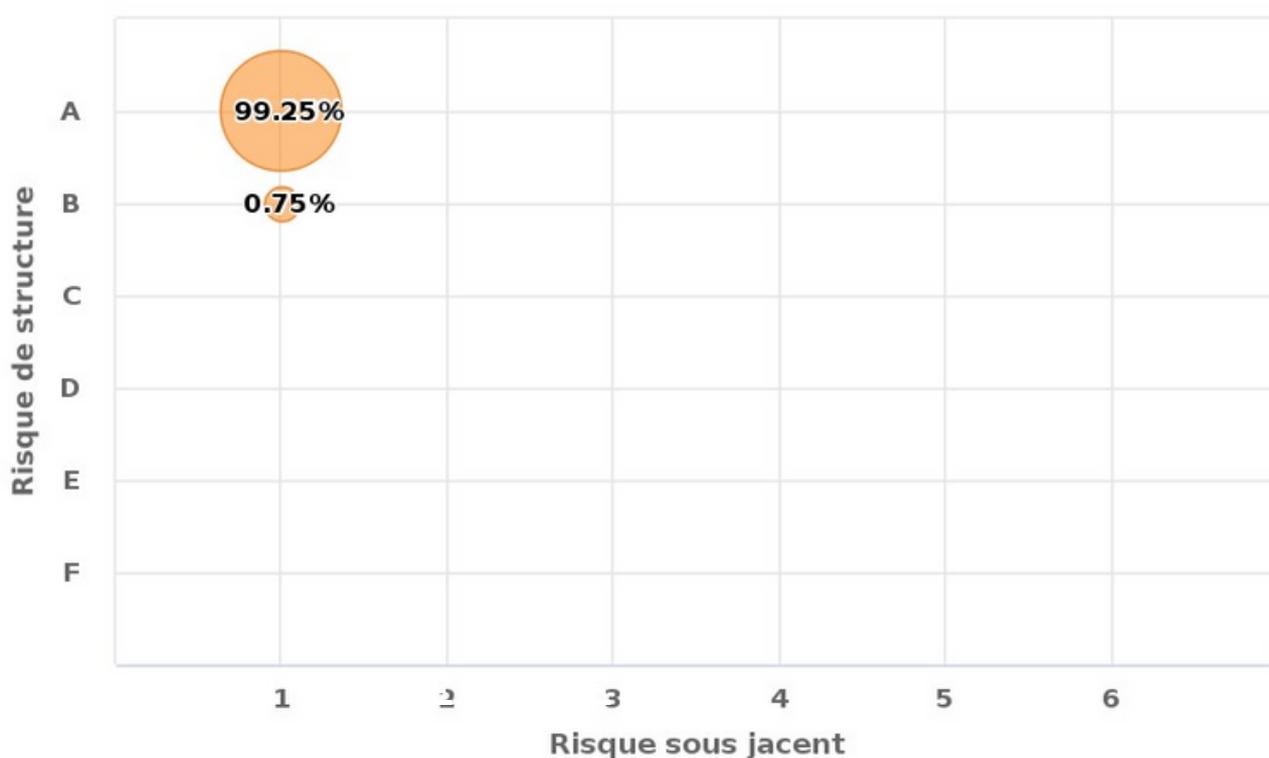
STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

BUDGET PRINCIPAL



BIARRITZ

Au titre de cette charte, la dette du Budget principal peut être qualifiée comme étant sécurisée ou “à faible risque”, à 99,25 % en “1A : produits non-structurés” et à 0,75% en “1B : produits à risque faible”.



DETTE PAR PRÊTEURS

La démarche de la collectivité est de toujours diversifier ses sources de financement et dans ce cadre, procède à des consultations bancaires au moyen de cahiers des charges formalisées lorsqu'elle décide de recourir à l'emprunt.

Les offres des établissements bancaires sont analysées et négociées pour obtenir les meilleures conditions financières.

La répartition par prêteur de l'encours de la dette reflète la **diversité de ses sources de financement**, avec 11 prêteurs.

L'Établissement Public Foncier Local détient 18,32 % de l'encours, Arkéa 18,08 %, le Groupe Crédit Agricole 18,63%, la Société Générale 13,38 %.

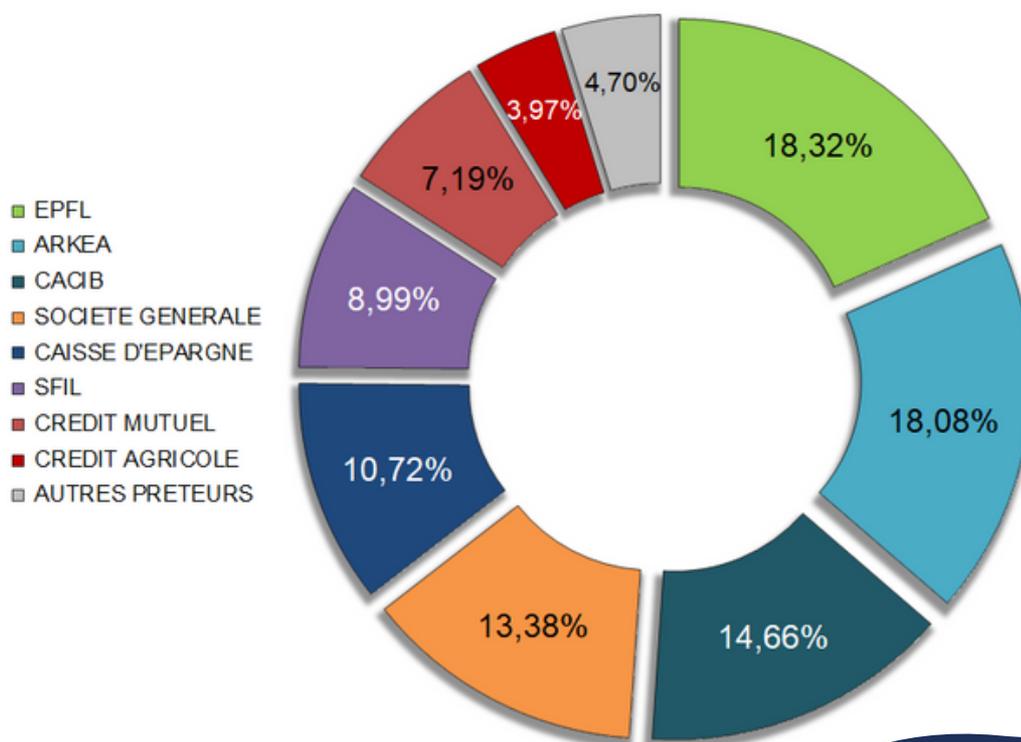
STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

BUDGET PRINCIPAL



BIARRITZ

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
EPFL Pays Basque	9 740 637.42 €	18,32 %
ARKEA	9 612 199.08 €	18,08 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	7 795 394.13 €	14,66 %
SOCIETE GENERALE	7 113 533.15 €	13,38 %
CAISSE D'EPARGNE	5 698 099.79 €	10,72 %
SFIL CAFFIL	4 779 735.73 €	8,99 %
CREDIT MUTUEL	3 822 718.44 €	7,19 %
CREDIT AGRICOLE	2 112 280.10 €	3,97 %
CREDIT COOPERATIF	1 357 936,96 €	2,55 %
CREDIT FONCIER	615 000,00 €	1,16 %
CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS	525 000,00 €	0,99 %
ENSEMBLE DES PRETEURS	53 172 534.80 €	100,00 %



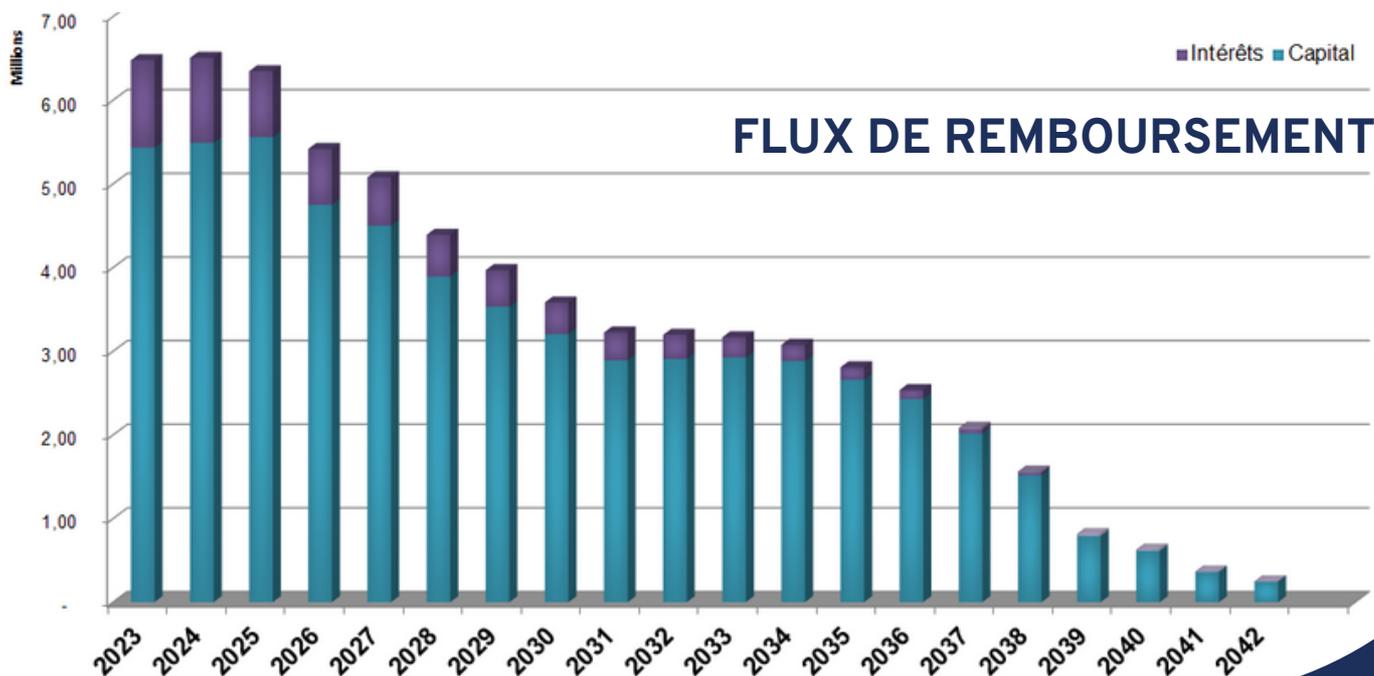
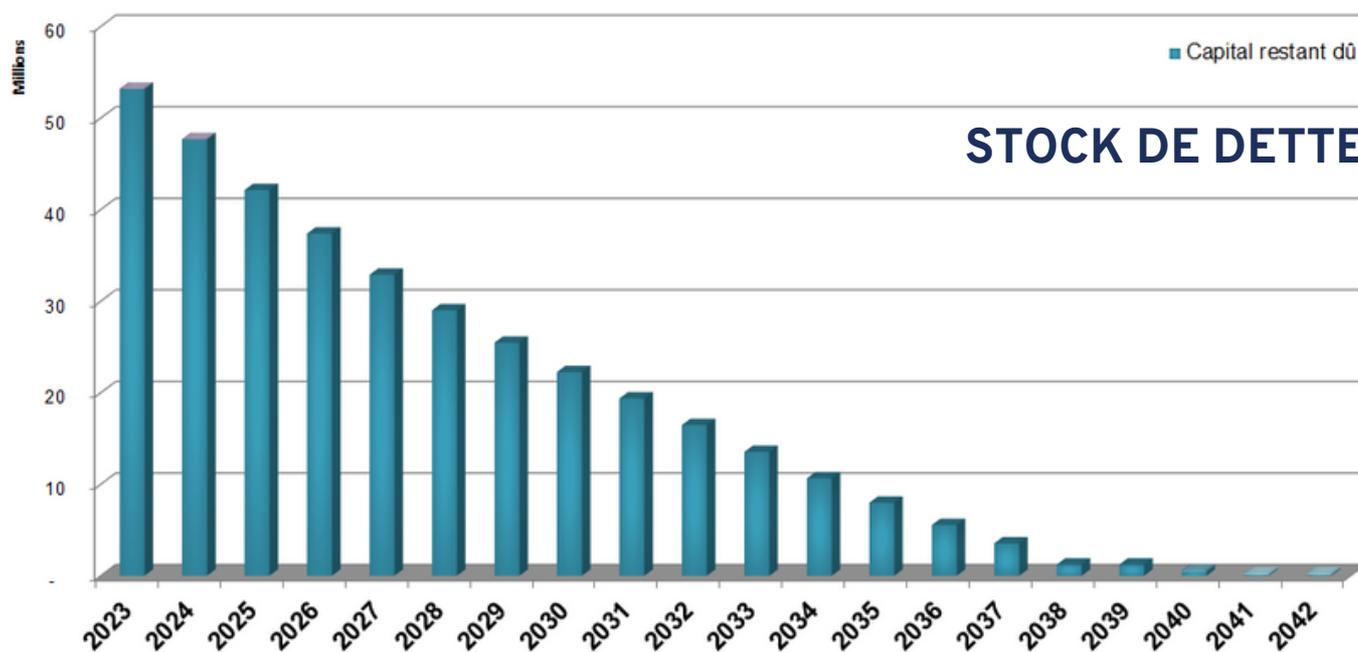
STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

BUDGET PRINCIPAL



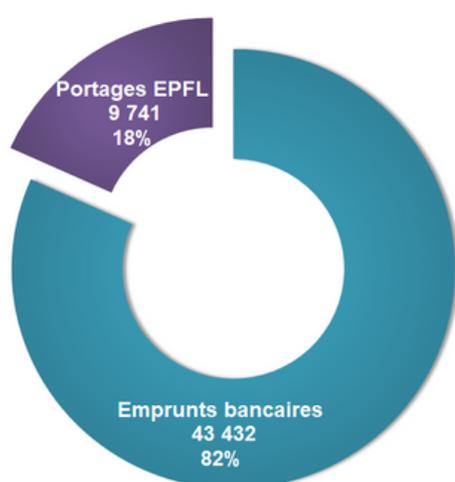
BIARRITZ

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE





SPÉCIFICITÉ DE LA DETTE “EPFL”



Sur un encours de 53 172 534,80 € au 31 décembre 2023, l'encours de la dette au titre des portages fonciers représente 9 740 637,42 €, soit **18 % de l'encours global**.

L'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Pays Basque est compétent pour réaliser pour son compte ou pour le compte de ses membres ou de toute personne publique toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières, et de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.

Il est donc un acteur permettant la mise en œuvre d'une politique foncière volontariste via l'acquisition et/ou la création de réserves foncières destinées aux futurs projets d'aménagement des collectivités membres.

Une fois les biens acquis, sa mission principale est le portage foncier. Le portage foncier a pour objectif de permettre la constitution de réserves foncières sans mobiliser à très court terme les moyens financiers des collectivités maître d'ouvrage.

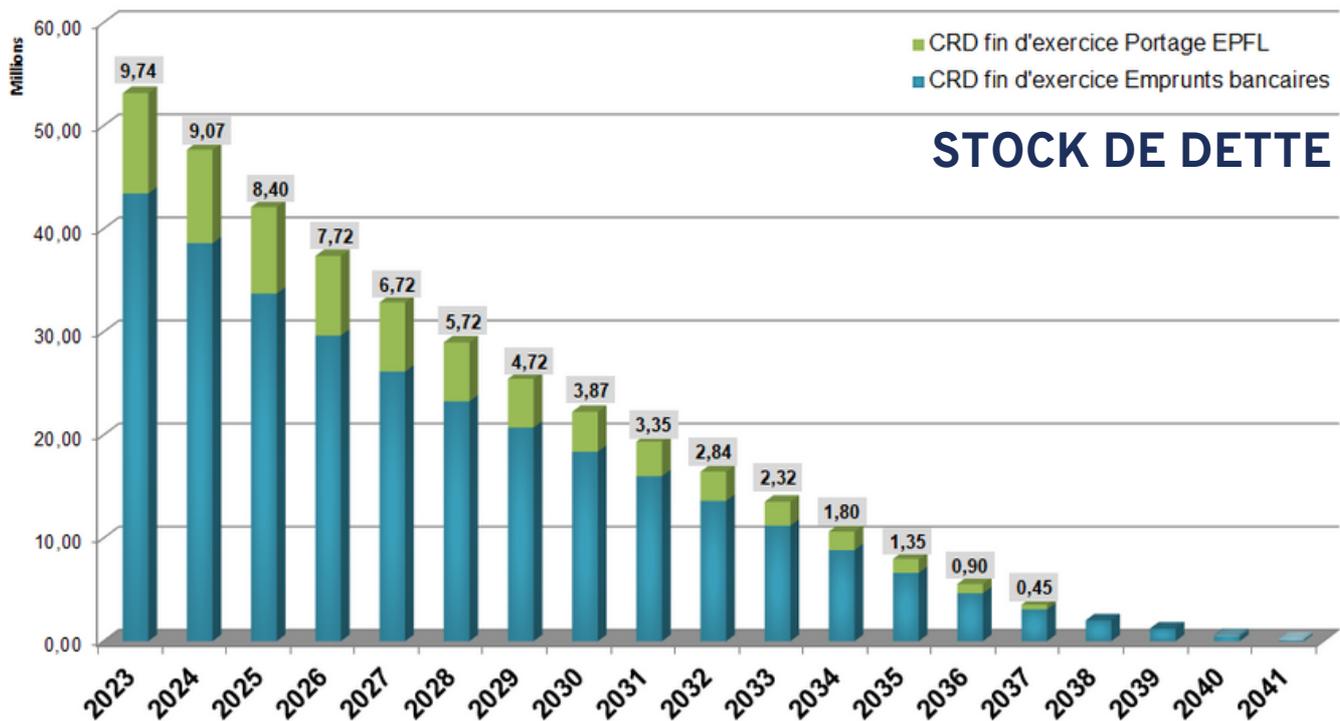
A ce titre, la maîtrise foncière est réalisée par l'Établissement Public Foncier Local qui achète, porte et gère le bien, pendant plusieurs années, en lieu et place de la collectivité. Il propose des durées de portage diversifiées à ses membres (période séparant la signature de l'acte d'acquisition par l'organisme de la signature de l'acte de cession à la collectivité) selon les natures de sollicitation et les objectifs opérationnels poursuivis. Les biens acquis par l'Établissement Public Foncier Local dans le cadre des conventions d'action foncière sont cédés au maître d'ouvrage de l'opération désigné par la collectivité locale au terme du délai de portage défini dans la convention de portage.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

BUDGET PRINCIPAL



BIARRITZ



STOCK DE DETTE

L'exclusion théorique de la "dette EPFL" donne une meilleure lisibilité au stock de dette "classique":

L'encours par habitant de 1 437 € est alors ramené à **1 174 €**.

Le taux d'endettement quant à lui passerait de 72,5 % à **59,2%**.

PERSPECTIVES DE DETTE 2024

Les perspectives pour l'année 2024 intègre un recours à l'emprunt nouveau à hauteur de **3 518 K€** pour financer les dépenses d'équipement.

Au 31 décembre 2024, avec une simulation de taux à 3,8 % sur 20 ans, l'annuité de la dette s'élèverait à 6 513 K€, avec un remboursement du capital de 5 490 K€ et des intérêts de 1 023 K€, pour un emprunt nouveau mobilisé sur le deuxième semestre. Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2024 serait de **51 201 K€**.

TRAJECTOIRE FINANCIÈRE

2024 2026

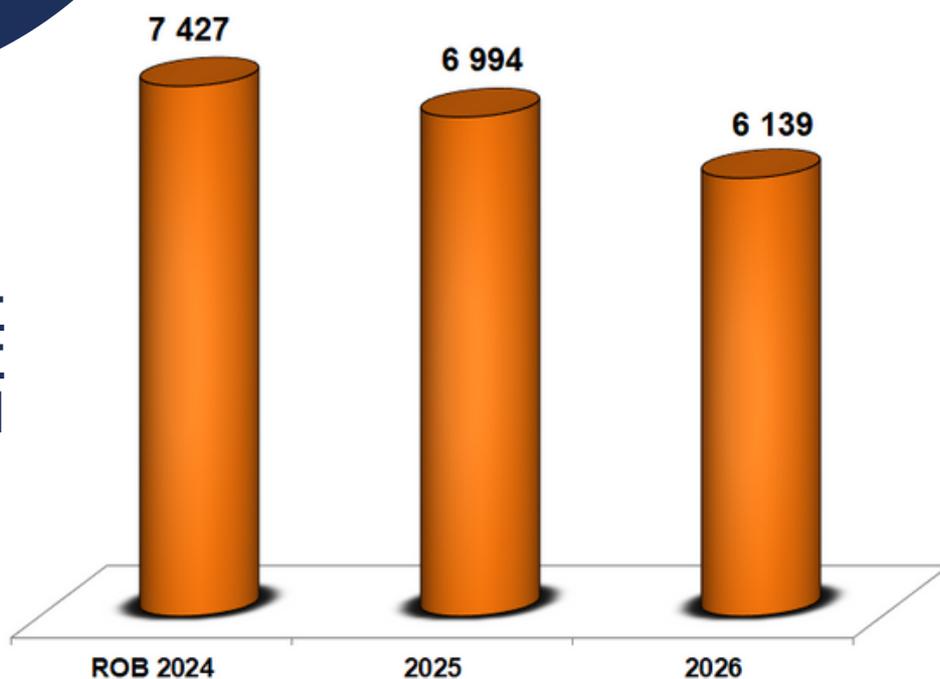


BIARRITZ

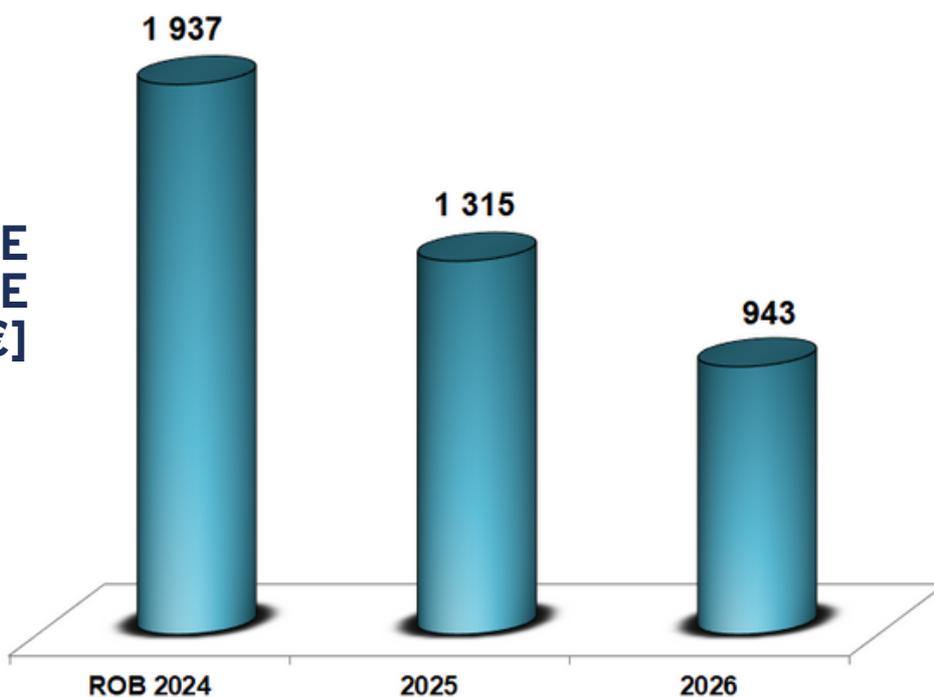
EPARGNE DE GESTION	2023	2024	2025	2026
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	73 329 349	70 228 171	67 996 576	71 716 252
<i>Evolution n-1</i>	10,9%	-4,23%	- 3,18%	5,47%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	57 201 575	57 900 989	59 002 790	60 427 151
<i>Evolution n-1</i>	11,60%	1,22%	1,90%	2,41%
Epargne totale de gestion	14 884 184	8 450 464	7 930 030	7 299 600
<i>Evolution n-1</i>	0,11%	- 43,23%	- 6,16%	- 7,95%
Intérêts de la dette	916 910	1 023 282	936 245	1 160 500
<i>Evolution n-1</i>	73,35%	11,60%	- 8,51%	23,95%
Epargne brute	13 967 274	7 427 182	6 993 785	6 139 100
<i>Evolution n-1</i>	- 2,59%	- 46,82%	- 5,84%	- 12,22%
TAUX D'EPARGNE BRUTE	19,63%	11,36%	10,59%	9,22%
Remboursement capital de la dette	5 454 527	5 490 118	5 678 628	5 196 195
<i>Evolution n-1</i>	25,03%	0,65%	3,43%	- 8,50%
Epargne nette	8 512 747	1 937 064	1 315 157	942 906
<i>Evolution n-1</i>	- 14,67%	- 77,25%	- 32,11%	- 28,30%
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	51 030 786	53 172 535	51 201 189	54 881 314
<i>Evolution n-1</i>	8,76%	4,20%	- 3,71%	7,19%
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	53 172 535	51 201 189	54 881 314	51 993 560
<i>Evolution n-1</i>	4,20%	- 3,71%	7,19%	- 5,26%
Capacité de désendettement (En nombre d'années)	3,81	6,89	7,85	8,47



ÉVOLUTION DE
L'ÉPARGNE BRUTE
[EN K€]



ÉVOLUTION DE
L'ÉPARGNE NETTE
[EN K€]



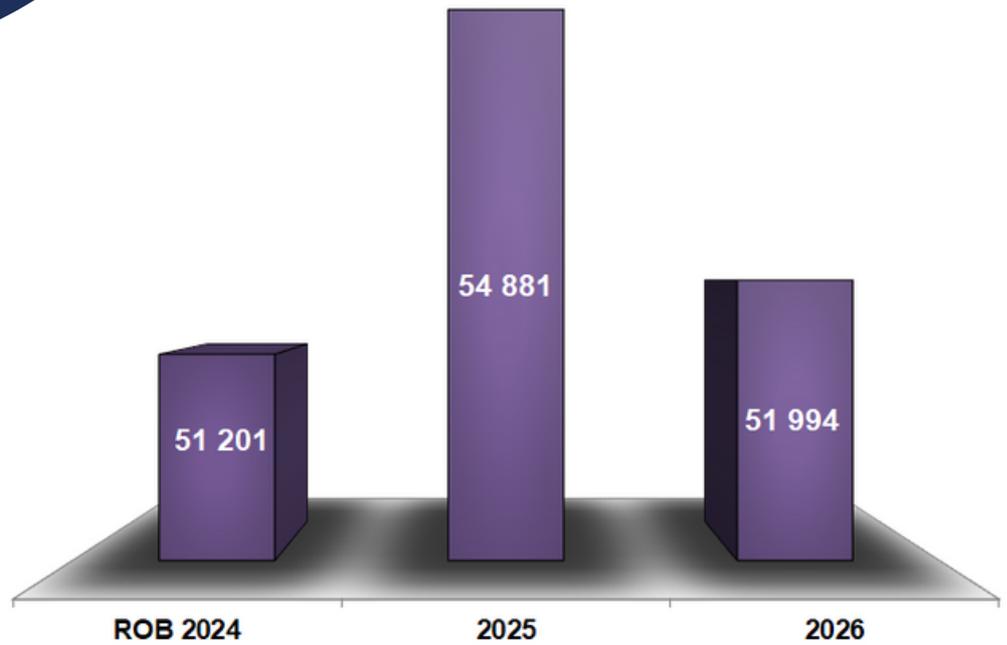
TRAJECTOIRE FINANCIÈRE

2024 2026

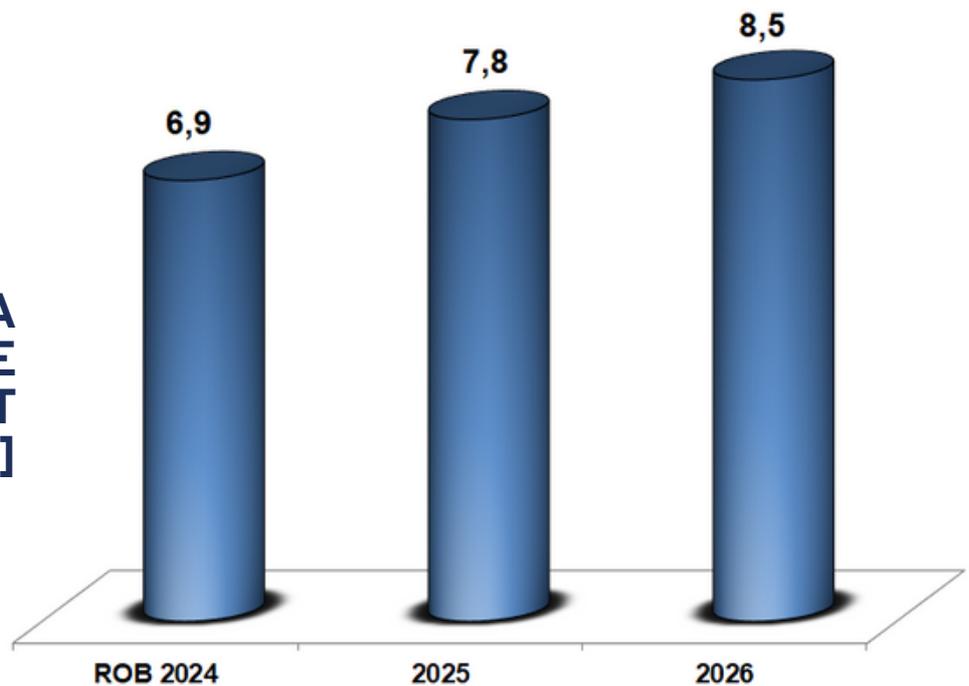


BIARRITZ

ÉVOLUTION DU STOCK DE DETTE [EN K€]

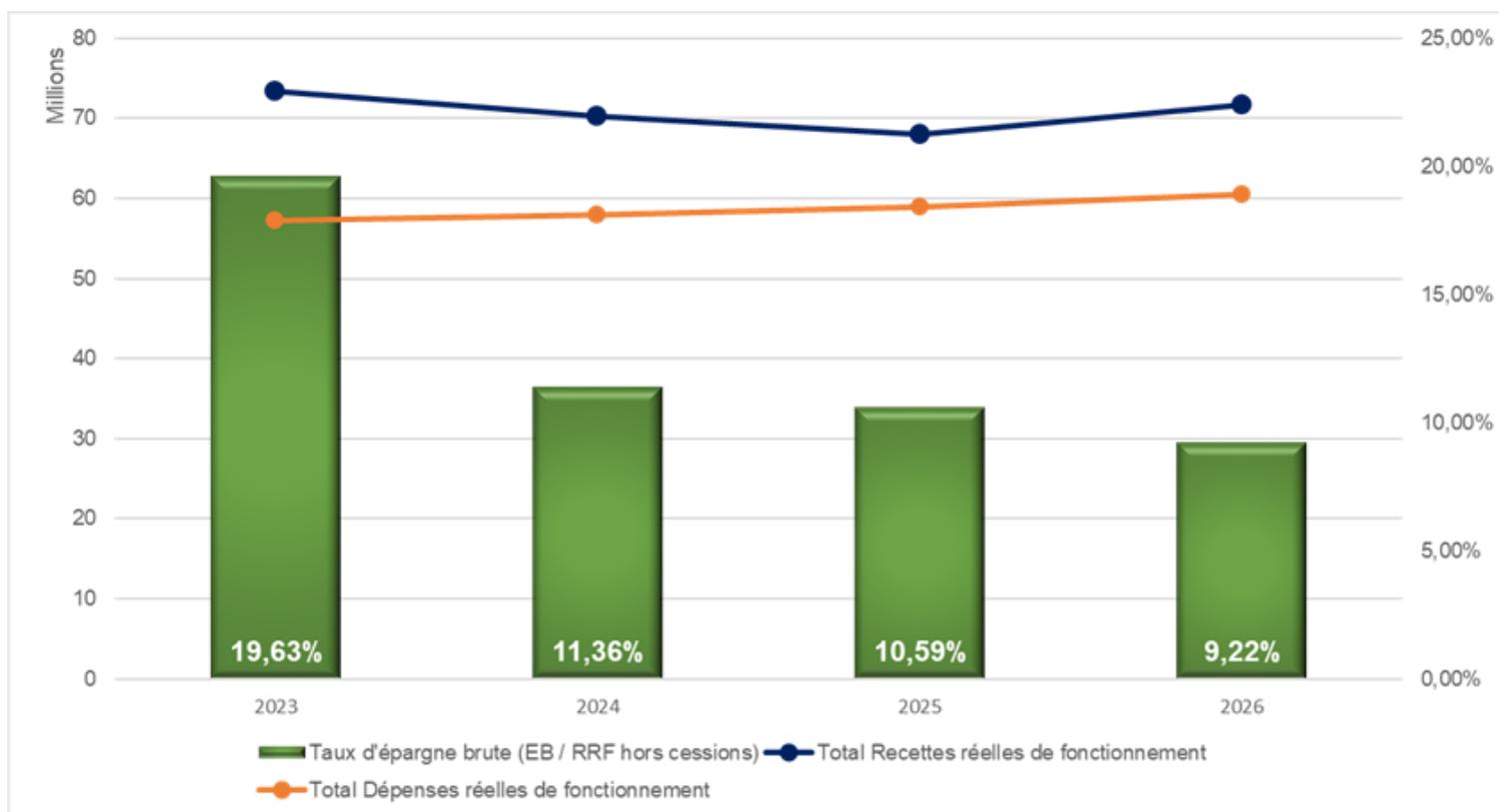


ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT [EN ANNÉES]





ÉVOLUTION DU TAUX D'ÉPARGNE BRUTE [EN %] ET DES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT [EN M€]



L'épargne brute correspond à la différence entre recettes et dépenses courantes : il s'agit donc du flux de liquidités dégagé chaque année par le cycle de fonctionnement de la collectivité (déduction faite des cessions d'immobilisations qui demeure une recette exceptionnelle), et qui reste disponible pour financer la section d'investissement.

Elle représente donc le socle de la richesse financière : elle constitue le témoin tout à la fois de l'aisance de la section de fonctionnement et de sa capacité à contribuer au désendettement et/ou au financement des dépenses d'équipement de la section d'investissement.

Le taux d'épargne brute équivaut à la valorisation en pourcentage de cette épargne brute. Il est à apprécier au regard d'un seuil d'alerte considéré à 7% et d'un seuil moyen de vigilance entendu à 10%.

2024 2026



BIARRITZ

Pour la Ville de Biarritz, la situation financière projetée à fin 2024 apparaît satisfaisante.

L'épargne brute atteindrait **7 427 K€ en 2024**, soit un niveau correct, bien que moins élevé que celui de 2023 à hauteur de 13 967 K€, ce notamment sous l'effet d'une dynamique des recettes réelles de fonctionnement tendancielle moindre que celle des dépenses de fonctionnement, pouvant être qualifié d' "effet ciseau", bien que demeurant dans des proportions mesurées.

Le taux d'épargne brute demeurerait ainsi à un niveau satisfaisant de **11,36 % en 2024**, au-dessus du seuil de vigilance fixé à 10%. Il afficherait un niveau comparable de 10,59% en 2025 et présenterait un risque potentiel (selon la réalisation effective ou non des projections) de passer sous le seuil de vigilance à horizon 2026, tout en demeurant au-dessus du seuil d'alerte (moins de 8%).

L'épargne nette, mesurant l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette, atteindrait **1 937 K€**, qui contribueraient au financement des dépenses d'équipement.

Le remboursement du capital conservant un même ordre de grandeur sur la période 2024-2026, l'épargne nette tendrait à diminuer en corollaire de la baisse de l'épargne brute, atteignant ainsi 1 315 K€ en 2025 et 942 K€.

L'effort d'équipement consenti serait de l'ordre **18 742 K€** en 2024, soit un niveau de 507 € par habitant contre 344 € en moyenne dans les communes de la strate. Cet effort serait financé par l'épargne nette à hauteur de 1 937 K€, par 7 124 K€ de ressources définitive d'investissement et par 3 519 K€ d'emprunt nouveau. Le Plan Pluriannuel d'Investissement témoigne d'une ambition de 46 812 K€ sur la période 2024-2026

2024 2026



BIARRITZ

Pour juger du poids de la dette, il convient de rapporter celle-ci à son principal moyen de remboursement : l'épargne brute. Avec un **stock de dette** projeté à **51 201 K€** en 2024, la Ville est en mesure de la rembourser en **6,9 années**, soit une **capacité de désendettement** favorable (sous le seuil de vigilance de 10 ans).

Le recours à l'emprunt nouveau projeté sur la période 2024-2026 serait de l'ordre de 15 185 K€, pour autant il n'aurait pas pour effet d'alourdir de manière significative le stock de dette, celui-ci devant conserver un niveau somme toute comparable entre 2023 (51 201 K€) et 2026 (51 993 K€).

De par la diminution de l'épargne brute, la capacité de désendettement serait moindre sur la période, avec 7,9 années en 2025 et 8,5 années en 2026, tout en demeurant satisfaisante au regard d'un seuil de vigilance considéré entre 10 et 13 ans, d'un seuil d'alerte considéré entre 13 et 15 ans, au-delà desquels la solvabilité de la collectivité n'est plus garantie.

La Ville de Biarritz conserverait donc sur toute la période 2024-2026 une capacité de désendettement à un niveau favorable, garantissant sa solvabilité et lui permettant de continuer à bénéficier de conditions d'emprunt avantageuses.

L'encaissement des 10 M€ de la redevance exceptionnelle de la nouvelle délégation de service public du stationnement perçue en 2023, aura nettement contribué à la **stratégie financière globale** de la collectivité, permettant ainsi de ne pas recourir en 2023 à l'emprunt nouveau à hauteur de :

- 1 929 K€ sur le Budget IATVA
- 5 166 K€ sur le Budget principal
- 2 905 K€ sur le Budget ZAC Kléber, afin de le mettre à l'équilibre avant de procéder à sa clôture.

Cette redevance exceptionnelle contribue ainsi à dégager des marges de manœuvre financières aux termes de 2023, pour assurer le financement d'un ambitieux Plan Pluriannuel d'Investissement sur la période 2024-2026.



En conclusion, la première partie du mandat 2020-2026 aura incontestablement été marquée par la crise sanitaire, puis par la flambée des prix des suites du conflit russo-ukrainien, la crise énergétique, les mesures gouvernementales en faveur de la revalorisation salariale, autant d'évènements exogènes qui auront impacté de plein fouet la gestion quotidienne de la collectivité et corollairement ses marges de manœuvre financières, notamment son épargne.

Tout en évoluant dans cette conjoncture singulière, la Municipalité entend poursuivre sa stratégie financière, qui se veut être la traduction d'une volonté politique forte de :

- **Continuer à améliorer l'offre de services publics de proximité**, à la hauteur des attentes des Biarrots, impliquant de soutenir les moyens dévolus au fonctionnement quotidien de ces services, qui malgré une gestion optimisée doivent continuellement faire face à des hausses de prix.
- **Accélérer un ambitieux effort d'équipement** pour poursuivre l'amélioration déjà amorcée du cadre de vie des Biarrots et préparer durablement l'avenir en engageant le territoire dans les transitions de demain.
- **Agir en responsabilité en maîtrisant la trajectoire financière de la collectivité** : les possibilités de demain étant les choix d'aujourd'hui, les finances communales doivent faire l'objet d'une gestion durable dans le temps. Malgré une réduction des marges de manœuvre financières de la collectivité, la Municipalité poursuit son engagement de ne pas recourir au levier fiscal, tout en s'astreignant à préserver les grands équilibres financiers pour garantir une situation financière saine au sortir du mandat.

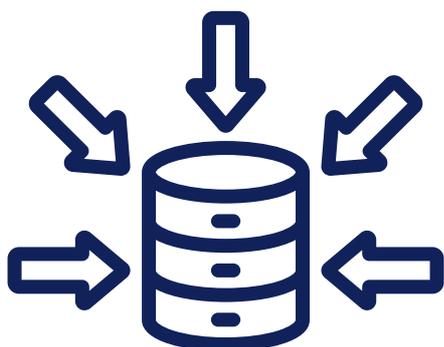


VISION CONSOLIDÉE : BUDGET PRINCIPAL + BUDGET IATVA

En agrégeant le Budget principal et le Budget IATVA (Immeubles et Activités soumises à TVA), peuvent être présentés quelques indicateurs donnant une vision consolidée de la situation budgétaire de la collectivité * :

- Le taux d'épargne brute agrégé serait de 11,61 % en 2024 et évoluerait vers 8,73 % à horizon 2026.
- Le stock de dette agrégé s'établirait à 75 616 K€ en 2024 et serait ramené à 74 635 K€ à horizon 2026.
- La capacité de désendettement agrégée se porterait à 8,3 années en 2024 et serait portée à 8,7 années à horizon 2026.
- Le montant agrégé des dépenses d'équipement inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement porterait sur un volume de 20 404 K€ en 2024, et à **51 937 K€ au global sur la période 2024-2026.**

**De par leur nature spécifique, il n'est techniquement pas pertinent d'agréger les budgets d'aménagement de zone.*





**PROJECTION DE RÉALISATION 2023
DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	CA 2022	CA 2023 PROJETE	% Evolution
011	Charges à caractère général	1 874 667	3 118 000	66,3%
012	Charges de personnel		60 000	
65	Autres charges de gestion	4 971 159	8 880 800	78,6%
66	Charges financières	908 280	898 285	-1,1%
67	Charges exceptionnelles	1 088		-100,0%
68	Provisions	2 378 635	725 000	-69,5%
Total DEPENSES REELLES		10 133 830	13 682 085	35,0%
70	Produits des services et domaine	814 514	808 860	-0,7%
75	Autres produits de gestion	7 683 093	14 605 303	90,1%
77	Produits exceptionnels	762 246	755 000	-1,0%
Total RECETTES REELLES		9 259 853	16 169 163	74,6%
RESULTAT DE L'EXERCICE			2 487 078	



LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2023

Indépendamment de l'excédent de fonctionnement 2022 reporté sur 2023, réalisé pour un montant de 1 436 K€, les recettes réelles de fonctionnement atteindraient au total **16 169 K€**, en hausse de 74,6 % par rapport à 2022, principalement sous l'effet de l'enregistrement de la redevance du nouveau contrat de délégation de service public de stationnement.

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) atteindraient **809 K€** comprenant 390 K€ de loyers pour les halles couvertes, 349 K€ de redevances d'occupation du domaine public à caractère commercial - droits de terrasses, vente de glaces, manèges, foodtrucks, etc., 70 K€ billetterie de la retransmission du MET opéra à la Gare du Midi.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) comptabiliseraient **14 605 K€** avec :

- 1 500 K€ de revenus des immeubles versés par les différents exploitants y exerçant une activité commerciale, dont 400 K€ au titre de l'enceinte du casino municipal et 1 100 K€ au titre des autres immeubles - restaurants, théâtre, salle de spectacle, écoles de surf, cinéma, etc.
- 780 K€ de refacturation des charges de cogestion et fluides de l'enceinte du casino municipal.
- 12 325 K€ de redevances versées : 10 000 K€ de redevance exceptionnelle au titre de la délégation de service public du stationnement, 1 105 K€ au titre du loyer du bail emphytéotique administratif de l'Hôtel du Palais, 1 100 K€ au titre de Biarritz Océan, 120 K€ d'autres redevances (Destination Biarritz, Société d'Économie Mixte des Golfs, Atabal).

Les produits exceptionnels (chapitre 77) atteindraient **755 K€**, correspondant au versement par le Budget principal de 3 subventions pour contraintes de service public (Atabal, Biarritz Océan, SAP Indigo).



LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2023

De la même manière, les dépenses réelles de fonctionnement seraient en augmentation significative en 2023, atteignant **13 682 K€**, contre 10 134 K€ en 2022 (+ 35%).

Les charges à caractère général (chapitre 011) atteindraient 3 118 K€ en 2023, par rapport à 1 875 K€ en 2022 (+ 1 243 K€). Cet alourdissement est principalement lié à l'augmentation du coût des fluides (+ 684 K€), du coût d'entretien des bâtiments (+ 196 K€), les locations immobilières (+ 67 K€).

Les charges de personnel (chapitre 012) pour un montant de **60 K€** correspondraient à une refacturation par le Budget principal pour mise à disposition de personnel nécessaire au fonctionnement des halles.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) seraient d'un montant de **8 881 K€** en 2023, correspondant au reversement au profit du Budget principal d'une partie de la redevance exceptionnelle de la délégation de service public du stationnement (8 071 K€), à quoi s'ajouterait le reversement des 3 subventions pour contraintes de service public aux délégataires concernés (755 K€), ainsi que les droits de diffusion du MET Opéra (54 K€).

Les charges financières (chapitre 66) liées aux intérêts de la dette seraient d'un montant de 898 K€ en 2023, en diminution de 1,1% par rapport à 2022, du fait de la diminution du stock de la dette.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) comptabiliseraient un montant de 725 K€ en 2023 après avoir enregistré un montant de 2 379 K€ en 2022, par anticipation aux travaux d'isolation phonique du Bellevue, ainsi que pour les risques d'irrécouvrabilité de créances.



L'ÉPARGNE DE GESTION

Calculée par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (intégrant la part en intérêts), l'épargne brute atteindrait un montant de **2 487 K€** en 2023, soit un taux d'épargne brute de 15,38 %.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

PROJECTION DE RÉALISATION 2023 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	CA 2022	CA 2023 PROJETE	% Evolution
16	Emprunts et dettes	937 312	988 272	5,4%
204	Subventions versées	124 560	124 560	0,0%
23	Travaux en cours	883 244	1 200 000	35,9%
Total DEPENSES REELLES		1 945 116	2 312 832	18,9%
13	Subventions reçues	124 065	112 500	-9,3%
16	Emprunt et dettes assimilées	32 400	0	-100,0%
Total RECETTES REELLES		156 465	112 500	-28,1%



LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2023

Indépendamment du résultat d'investissement reporté 2022 pour 2 581 K€ en 2023, les dépenses d'investissement projetées pour l'exercice 2023 s'élèveraient à 2 313 K€ en 2023.

Elles seraient composées du **remboursement en capital de la dette** (chapitre 16) à hauteur de **988 K€**, de la **subvention d'équipement versée** (chapitre 204) par la Ville à la SOCOMIX pour les travaux de rénovation du jardin d'hiver et du salon impérial, ainsi que de la réalisation de **travaux** (chapitre 23) pour un montant de **1 200 K€**, principalement sur le Casino municipal, l'Aquarium, la Halle d'Iraty et le Bellevue.

LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2023

Indépendamment du résultat de fonctionnement capitalisé (847 K€), les recettes réelles d'investissement projetées pour l'exercice 2023 seraient d'un montant de **112 K€** correspondant à la subvention versée par la SETB pour les travaux de gros entretien et renouvellement des équipements en commun de l'enceinte du Casino municipal.



**PROJECTION DES DÉPENSES
RÉELLES DE FONCTIONNEMENT
2024-2026**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	3 118 000	3 060 000	3 060 000	3 060 000
<i>Evolution n-1</i>	66,32%	- 1,86%	0,00%	0,00%
Charges de personnel	60 000	60 000	60 000	60 000
<i>Evolution n-1</i>		0,00%	0,00%	0,00%
Autres charges de gestion	8 880 800	1 563 000	1 563 000	1 563 000
<i>Evolution n-1</i>	78,65%	- 82,40%	0,00%	0,00%
Intérêts de la dette	898 320	870 062	903 647	877 330
<i>Evolution n-1</i>	- 0,81%	- 3,15%	3,86%	- 2,91%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 682 085	6 276 767	6 310 577	6 284 504
<i>Evolution n-1</i>	35,01%	- 54,12%	0,54%	- 0,41%

De 2023 à 2024 et suivants, les dépenses réelles de fonctionnement ne connaîtraient pas d'évolution significative pendant la période, hormis au niveau des charges de gestion courante (chapitre 65) qui, après avoir comptabilisé une dépense exceptionnelle due au reversement au Budget principal d'une partie de la redevance de la délégation de service public du stationnement en 2023, enregistrerait une nouvelle dépense similaire pour un montant de **750 K€** correspondant au **reversement partiel de la nouvelle redevance annuelle du délégataire du stationnement** (qui s'établit quant à elle à 1 185 K€).

Les droits de retransmission du MET augmenteraient également de 4 K€ par rapport à 2023.

Les charges à caractère général connaîtraient une légère baisse de -1,86%, principalement dues à la baisse du coût des fluides (- 45 K€).



**PROJECTION DES RECETTES
RÉELLES DE FONCTIONNEMENT
2024-2026**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	2025	2026
Produit des ventes et prestations	808 860	825 037	841 538	858 369
<i>Evolution n-1</i>	- 0,69%	2,00%	2,00%	2,00%
Autres produits de gestion courante	15 414 163	6 664 247	7 125 392	7 192 615
<i>Evolution n-1</i>	81,39%	- 56,77%	6,92%	0,94%
Produits exceptionnels	755 000	755 000	755 000	755 000
<i>Evolution n-1</i>	- 0,95%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 169 163	7 919 247	8 630 392	8 697 615
<i>Evolution n-1</i>	74,62%	- 51,02%	8,98%	0,78%

De 2023 à 2024 et suivants, les recettes réelles de fonctionnement ne connaîtraient pas non plus d'évolution significative pendant la période, hormis au niveau des produits de gestion courante (chapitre 65) qui, après avoir comptabilisé une recette exceptionnelle due à l'enregistrement de la redevance de la délégation de service public du stationnement en 2023, enregistreraient une nouvelle recette similaire pour un montant de **1 185 K€** correspondant à l'enregistrement de la **nouvelle redevance annuelle du délégataire du stationnement**.



**PROJECTION DES DÉPENSES
RÉELLES D'INVESTISSEMENT
2024-2026**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2023	2024	2025	2026
Dépenses d'équipement	1 200 000	2 424 000	1 500 000	1 200 000
<i>Evolution n-1</i>	35,86%	102,00%	- 38,12%	- 20,00%
Subventions versées	124 560	124 560	124 560	124 560
<i>Evolution n-1</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Remboursement capital de la dette	988 272	1 039 396	1 190 224	1 249 980
<i>Evolution n-1</i>	7,38%	5,17%	14,51%	5,02%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 312 832	3 587 956	2 814 784	2 574 540
<i>Evolution n-1</i>	18,90%	55,13%	- 21,55%	- 8,54%

Sur la période 2024-2026, la Ville continuerait de verser une subvention annuelle de 124 K€ auprès de la SOCOMIX pour les travaux de rénovation du jardin d'hiver et du salon impérial.

Au niveau du remboursement en capital de la dette, celui-ci tendrait à augmenter en raison notamment du profil d'amortissement des deux principaux emprunts de l'ex-Partenariat Public Privé.

Les dépenses d'équipement seraient de l'ordre de 2 424 K€ en 2024, 1 500 K€ en 2025 et 1 200 K€ en 2026. En 2024, elles prévoient :

- **Casino municipal : 800 K€**, dont 510 K€ de remplacement des fauteuils et moquette du théâtre, 150 K€ de remplacement du transformateur haute tension, 60 K€ de renouvellement d'équipements.
- **Gare du Midi : 550 K€**, dont 200 K€ de travaux d'étanchéité, 250 K€ de rénovation des sanitaires, 50 K€ de renouvellement d'équipements

BUDGET ANNEXE IATVA

2024 2026



BIARRITZ

- **Bellevue : 485 K€**, dont 35 K€ de travaux de copropriété, 320 K€ de remplacement des sièges et moquette, 50 K€ de renouvellement d'équipements.
- **Halle d'Iraty : 150 K€**, dont 80 K€ de travaux de sécurisation de la terrasse et remplacement des gardes-corps
- **Aquarium : 147 K€**, dont 50 K€ pour des travaux de mise hors d'eau de la boutique, 58 K€ de renouvellement d'équipements, 19 K€ de remplacement de garde-corps et 20 K€ de travaux de reprise d'infiltrations.
- **Cité de l'Océan : 145 K€**, dont 50 K€ travaux de traitement des eaux pluviales, 15 K€ de remplacement de portes extérieures, 17 K€ de renouvellement d'équipements, 29 K€ de remplacements de garde-corps.
- **Colisée : 50 K€**
- **Halles : 50 K€**
- **Atabal : 40 K€**
- **Skatepark : 7 K€**



**PROJECTION DES RECETTES
RÉELLES D'INVESTISSEMENT
2024-2026**

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2023	2024	2025	2026
Autres subventions	112 500	112 000	112 000	112 000
<i>Evolution n-1</i>		- 0,44%	0,00%	0,00%
Emprunts prospective	0	1 943 476	497 485	168 564
<i>Evolution n-1</i>			- 74,40%	- 66,12%
Total RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	112 500	2 055 476	609 485	280 564
<i>Evolution n-1</i>		- 28,10%	1 727,09%	- 70,35%
				- 53,97%

Sur la période 2024-2026, la Ville continuerait de percevoir 112 K€ par an correspondant à la subvention versée par la SETB pour les travaux de gros entretien et renouvellement des équipements en commun de l'enceinte du casino municipal.

Du reste, le financement des investissements passerait exclusivement par le recours à l'**emprunt nouveau : 2 610 K€ sur 3 ans.**

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

SYNTHÈSE DE LA DETTE (BUDGET IATVA)

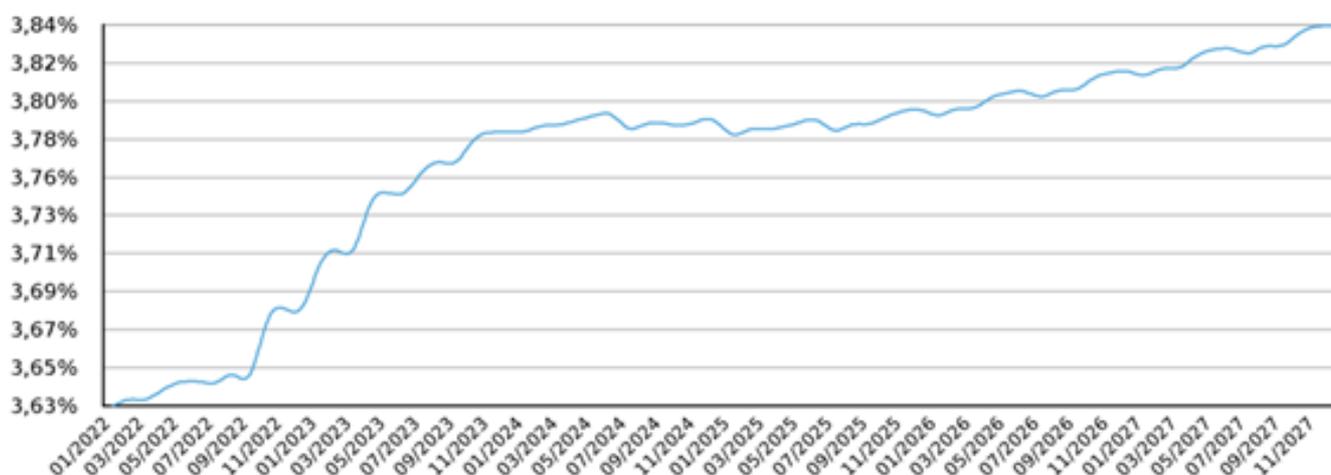
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
23 511 148,81 €	3,78 %	15 ans et 9 mois	9 ans et 3 mois	12

L'**encours de la dette** se situerait à **23 511 148,81 €** au 31 décembre 2023, pour un nombre de 12 emprunts contractés auprès de 6 prêteurs.

Le **taux moyen de la dette** correspondant à la moyenne des taux de chaque emprunt, pondéré par leur capital restant dû, s'établit à **3,78 %**.

La durée de vie résiduelle de la dette correspondant à la moyenne de la durée de chaque emprunt jusqu'à son extinction totale, pondérée par le capital restant dû, est de 9 ans 3 mois.

ÉVOLUTION ANNUELLE DU TAUX MOYEN AVEC DÉRIVÉS [EN %]



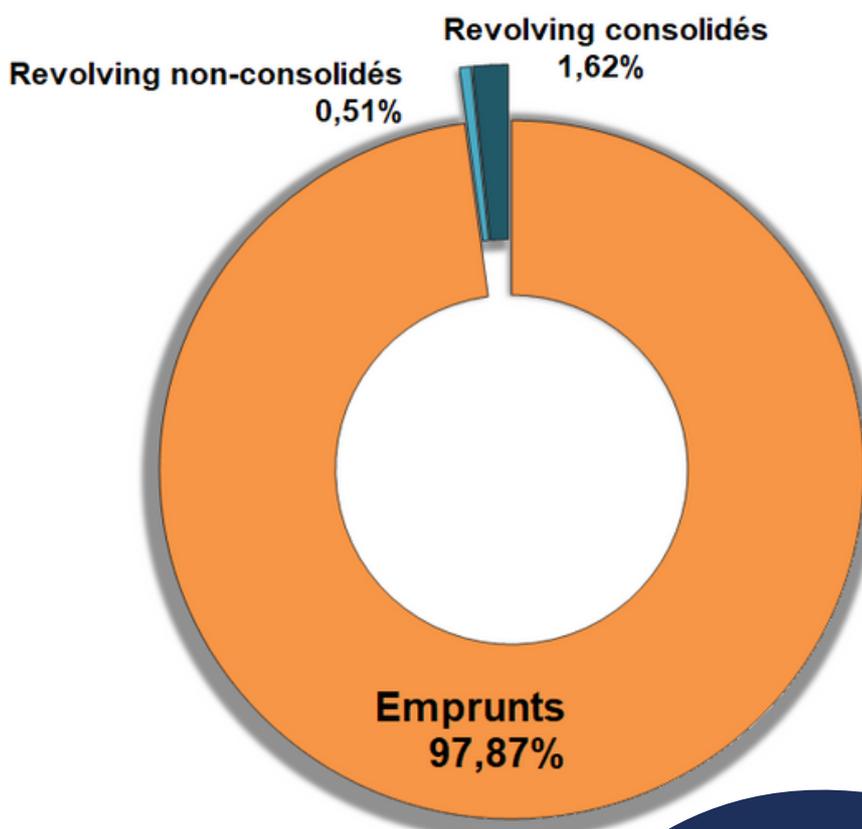


STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

DETTE PAR NATURE

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	10	23 011 446.14 €	3,77 %
Revolving non consolidés	2	119 360.00 €	4,80 %
Revolving consolidés		380 342.67 €	4,62 %
DETTE	12	23 511 148,81 €	3,78 %

La dette se compose de 12 emprunts dont 2 crédits à long terme renouvelable, dit "revolving". Ces derniers sont des emprunts budgétaires qui allient un emprunt classique et la faculté de gérer la trésorerie à l'intérieur d'un plafond annuel. Ils peuvent être mobilisés et remboursés à tout moment dans la limite du capital non amorti. Les 2 emprunts de financement de la Cité de L'Océan et de l' Aquarium sont à taux fixe et représentent 81,7% du total du capital restant dû.



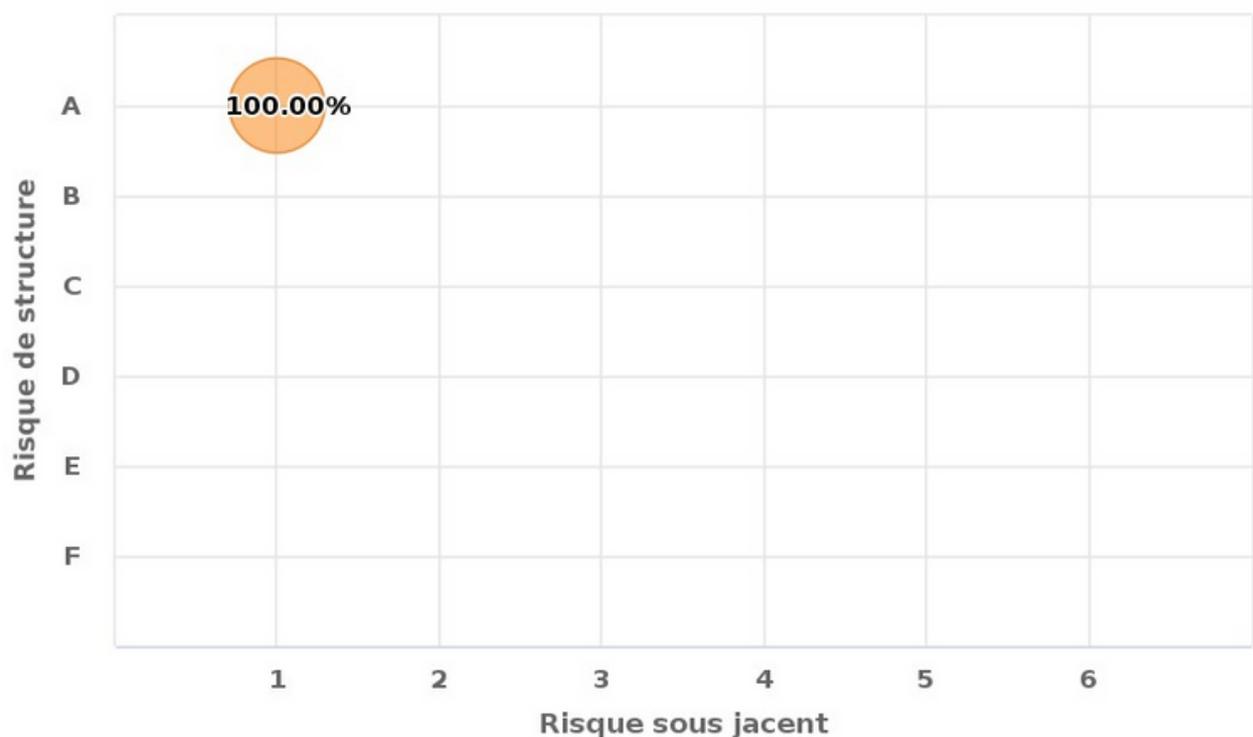
STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

DETTE PAR TYPE DE RISQUE

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	22 937 827.04 €	97,56 %	3,76 %
Variable	573 321.77 €	2,44 %	4,66 %
Ensemble des risques	23 511 148.81 €	100,00 %	3,78%

Sur l'encours de dette, 97,56% est à taux fixe et 2,4% est à taux variable.

Au titre de la charte Gissler, la dette du Budget IATVA peut être qualifiée comme étant sécurisée ou "à faible risque", avec 100,00 % en "1A : produits non-structurés".



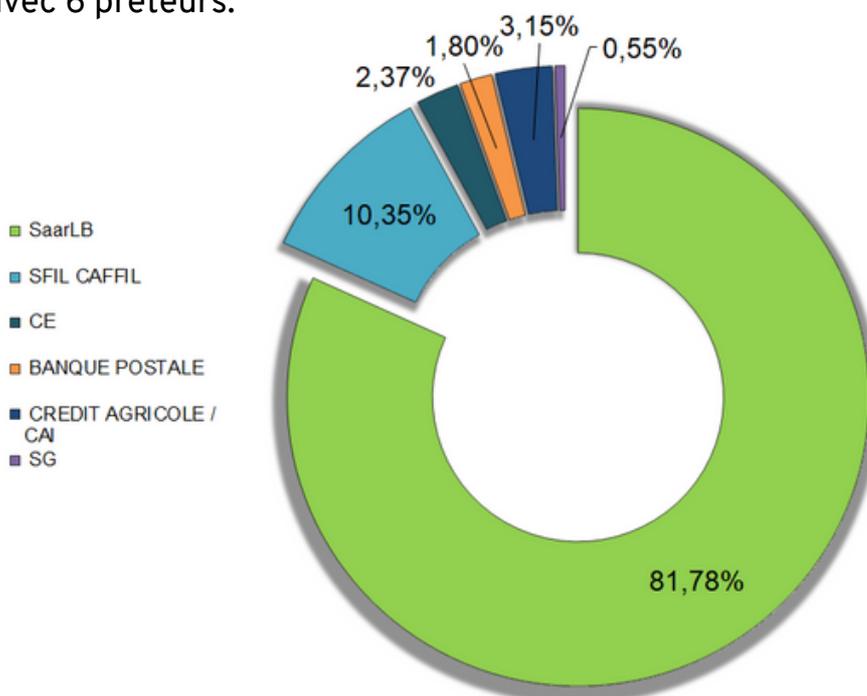
STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

DETTE PAR PRÊTEURS

La démarche de la collectivité est de toujours diversifier ses sources de financement et dans ce cadre, procède à des consultations bancaires au moyen de cahiers des charges formalisées lorsqu'elle décide de recourir à l'emprunt.

Les offres des établissements bancaires sont analysées et négociées pour obtenir les meilleures conditions financières.

La répartition par prêteur de l'encours de la dette reflète la **diversité de ses sources de financement**, avec 6 prêteurs.



Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
SAARLB	19 226 389,00 €	81,78 %
SFIL CAFFIL	2 433 360,93 €	10,35 %
CAISSE D'EPARGNE	557 504,23 €	2,37 %
BANQUE POSTALE	422 827,36 €	1,80 %
CREDIT AGRICOLE / CAI	741 747,69 €	3,15 %
SOCIETE GENERALE	129 319,60 €	0,55 %
ENSEMBLE DES PRETEURS	23 511 148,81 €	100,00 %



PERSPECTIVES DE DETTE 2024

Les perspectives pour l'année 2024 intègrent un recours à l'emprunt nouveau à hauteur de **1 943 K€** pour financer les dépenses d'équipement.

Au 31 décembre 2024, avec une simulation de taux à 3,8 % sur 20 ans, l'annuité de la dette s'élèverait à 1 909 K€, avec un remboursement du capital de **1 039 K€** et des intérêts de **870 K€**, pour un emprunt nouveau mobilisé sur le deuxième semestre. Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2024 serait de **24 415 K€**.



EPARGNE DE GESTION	2023	2024	2025	2026
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 169 163	7 919 247	8 630 392	8 697 615
<i>Evolution n-1</i>	74,62%	- 51,02%	8,98%	0,78%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 682 085	6 276 767	6 310 577	6 284 504
<i>Evolution n-1</i>	35,01%	- 54,12%	0,54%	- 0,41%
Epargne de gestion	3 385 398	2 512 543	3 223 462	3 290 441
<i>Evolution n-1</i>	10 599,00%	- 25,78%	28,29%	2,08%
Intérêts de la dette	898 320	870 062	903 647	877 330
<i>Evolution n-1</i>	- 0,81%	- 3,15%	3,86%	- 2,91%
Epargne brute	2 487 078	1 642 481	2 319 815	2 413 110
<i>Evolution n-1</i>	- 384,57%	- 33,96%	41,24%	4,02%
TAUX D'EPARGNE BRUTE	15,38%	20,74%	26,88%	27,74%
Remboursement capital de la dette	988 272	1 039 396	1 190 224	1 249 980
<i>Evolution n-1</i>	7,38%	5,17%	14,51%	5,02%
Epargne nette	1 498 806	603 085	1 129 591	1 163 130
<i>Evolution n-1</i>	- 183,53%	- 59,76%	87,30%	2,97%
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	24 499 421	23 511 149	24 415 228	23 722 489
<i>Evolution n-1</i>	- 3,62%	- 4,03%	3,85%	- 2,84%
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	23 511 149	24 415 228	23 722 489	22 641 073
<i>Evolution n-1</i>	- 4,03%	3,85%	- 2,84%	- 4,56%
Capacité de désendettement (En nombre d'années)	9,5	14,9	10,2	9,4

Les perspectives pour l'année 2024 laisseraient apparaître un taux d'épargne brute très favorable et en amélioration, passant de 15,38 % en 2022 pour atteindre **20,74 %** en 2024 et jusqu'à 27,74 % en 2026.

Le recours à l'emprunt nouveau à hauteur de 2 610 K€ sur la période 2024-2026 dans le but de financer les dépenses d'équipement, impacte corollairement la capacité de désendettement qui, bien qu'à un niveau très soutenu de **14,9 années** en 2024, redevient satisfaisante à 9,4 années aux termes de cette période.

BUDGET ANNEXE ZAC KLEBER

2023 2024



Le Budget ZAC Kléber présente une nature budgétaire spécifique propre aux opérations d'aménagement de zone qui implique une **comptabilité de stock**. Les travaux sont ainsi comptabilisés en section de fonctionnement, avant de rebasculer en section d'investissement par des écritures d'ordre.

ATTERRISSAGE 2023

En termes de dépenses, le montant des **travaux** réalisés (chapitre 011) s'élèveraient à **62 K€** et les **frais financiers** (chapitre 66) à **4 K€**.

Le **prêt relais** a été remboursé (chapitre 16) en 2023 pour son montant intégral de **1 800 K€**.

En termes de recettes, une **subvention exceptionnelle** serait versée à hauteur de **2 905 K€** par le Budget principal, dans l'optique de la clôture de ce budget en 2024.

PERSPECTIVES 2024

L'exercice 2024 prévoirait les crédits nécessaires à cette clôture, uniquement en opérations d'ordre, sans opérations réelles, c'est-à-dire sans flux financiers à la différence de 2023.

SITUATION DE LA DETTE

Ce budget ne présente **plus d'encours de dette**, celle-ci ayant été intégralement remboursée au cours de l'exercice 2023.

Un emprunt était initialement prévu pour financer l'équilibre de ce budget, à hauteur de 2 905 K€. Le reversement d'une partie de la redevance exceptionnelle liée à la nouvelle délégation de service public du stationnement permettra de couvrir ce besoin, **sans recours à l'emprunt nouveau** pour la collectivité.

BUDGET ANNEXE PORT DES PÊCHEURS

2023 2024



Créé à l'occasion de la concession de l'exploitation par l'État à la Ville de Biarritz du Port des Pêcheurs, le Budget y afférent regroupe l'ensemble des dépenses et recettes ayant trait à l'activité du site.

ATTERRISSAGE 2023

Les **recettes réelles de fonctionnement** enregistreraient un montant de **109 K€**, dont 102 K€ versés par un restaurateur exploitant et 7 K€ perçus au titre des mouillages.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèveraient à **55 K€**, dont 45 K€ d'entretien, 9 K€ d'électricité et 1 K€ de fournitures.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 serait ainsi excédentaire de 54 K€, auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement 2022 reporté de 190 K€, aboutissant à un résultat brut de fonctionnement de 244 K€.

Les **dépenses réelles d'investissement** atteindraient **41 K€**, correspondant aux travaux réalisés sur les crampottes.

Les **recettes réelles d'investissement** enregistreraient l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 pour **13 K€**.

Après prise en compte du déficit d'investissement 2022 reporté à hauteur de 13 K€, la section d'investissement atterrirait à un déficit de 41 K€.

Ainsi, le résultat global de clôture 2023 serait de 202 K€.

PERSPECTIVES 2024

Pour 2024, les **recettes réelles de fonctionnement** se porteraient à **82 K€** - intégrant le minimum forfaitaire de la redevance versée par le restaurateur exploitant -, et les **dépenses réelles de fonctionnement** à **79 K€** - avec un renforcement des dépenses d'entretien des bâtiments.

BUDGET ANNEXE PORT DES PÊCHEURS

2023 2024



BIARRITZ

Les **dépenses réelles d'investissement** seraient de **168 K€**, correspondant à l'aménagement de sanitaires automatiques sur le site (72 K€) et des travaux sur les crampottes (96 K€).

Le résultat global de clôture 2024 devrait ainsi atteindre 37 K€.

SITUATION DE LA DETTE

Ce budget ne présente pas d'encours de dette.

BUDGET ANNEXE ZA AGUILERA

2023

2024



Le Budget ZA Aguiléra présente une nature budgétaire spécifique propre aux opérations d'aménagement de zone qui implique une **comptabilité de stock**. Les travaux sont ainsi comptabilisés en section de fonctionnement, avant de rebasculer en section d'investissement par des écritures d'ordre.

ATTERRISSAGE 2023

En termes de dépenses, le montant des **travaux** réalisés (chapitre 011) s'élèveraient à **846 K€** (dont rénovation de la Villa Rose : 724 K€, diagnostic et études programmatiques, environnementales : 112 K€) les **frais financiers** (chapitre 66) à **49 K€**, correspondant au prêt relais en cours.

En termes de recettes, l'emprunt nouveau de type relais couvrira le besoin de financement de ce budget.

PERSPECTIVES 2024 ET SITUATION DE LA DETTE

L'exercice 2024 prévoirait des **études** à hauteur de **1 502 K€**, dont 462 K€ d'études techniques liées à l'opération globale d'aménagement de la zone, 650 K€ d'études pour l'aménagement d'un centre de formation, 300 K€ d'études pour la requalification bâtementaire de l'USB, 90 K€ de sondage et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'un parking souterrain.

Les **travaux** seraient provisionnés à hauteur de **1 700 K€**, pour des aménagements sur les infrastructures sportives (terrain Coubertin, USB, tennis) Des frais accessoires seraient également inscrits au chapitre 011 à hauteur de 20 K€. Les frais financiers (chapitre 66) inhérents au prêt relais s'élèveraient à 157 K€.

L'emprunt relais en cours arrivant à échéance en cours d'année 2024, cela donnera lieu à un remboursement en capital de 1 833 K€, à quoi s'ajouterait un besoin de financement des dépenses précitées. Un nouveau prêt relais serait souscrit pour un montant 5 213 K€.

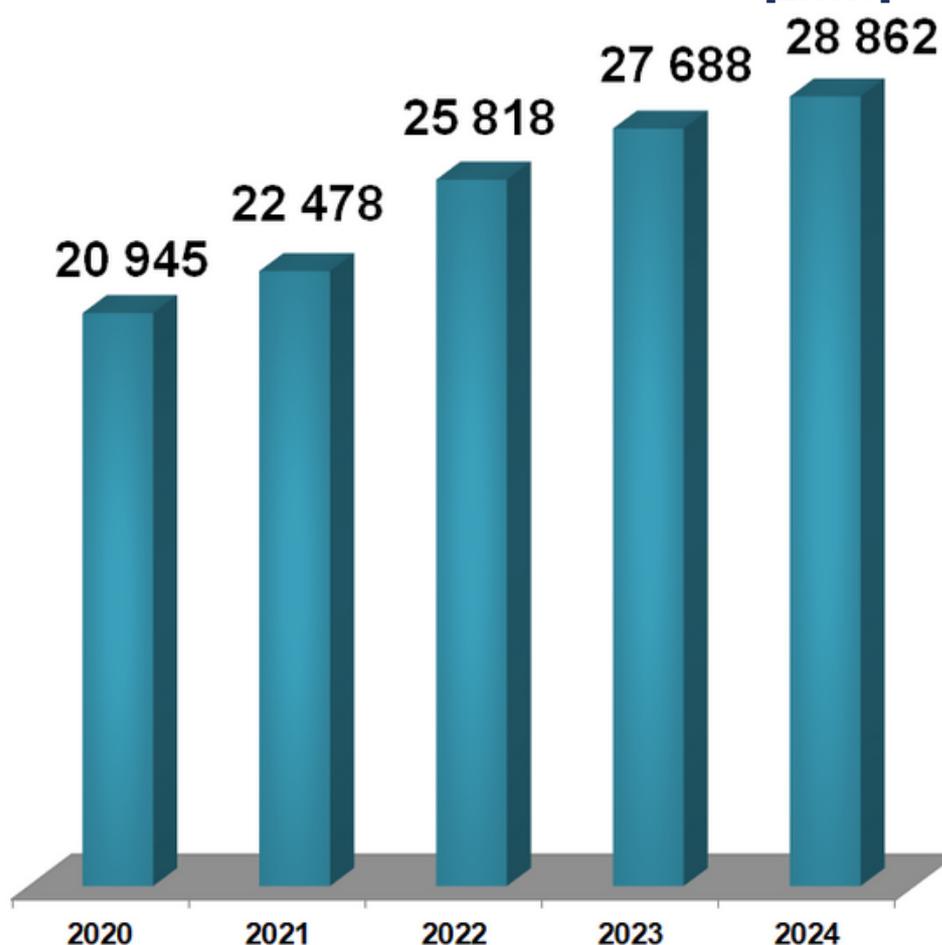


ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL



PROJECTION DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL

[EN K€]



Poids de la masse
salariale
sur les dépenses réelles
de fonctionnement

49,84 %

contre 61,6 % en
moyenne des communes
de 20 à 50 000 habitants.

Taux
d'administration

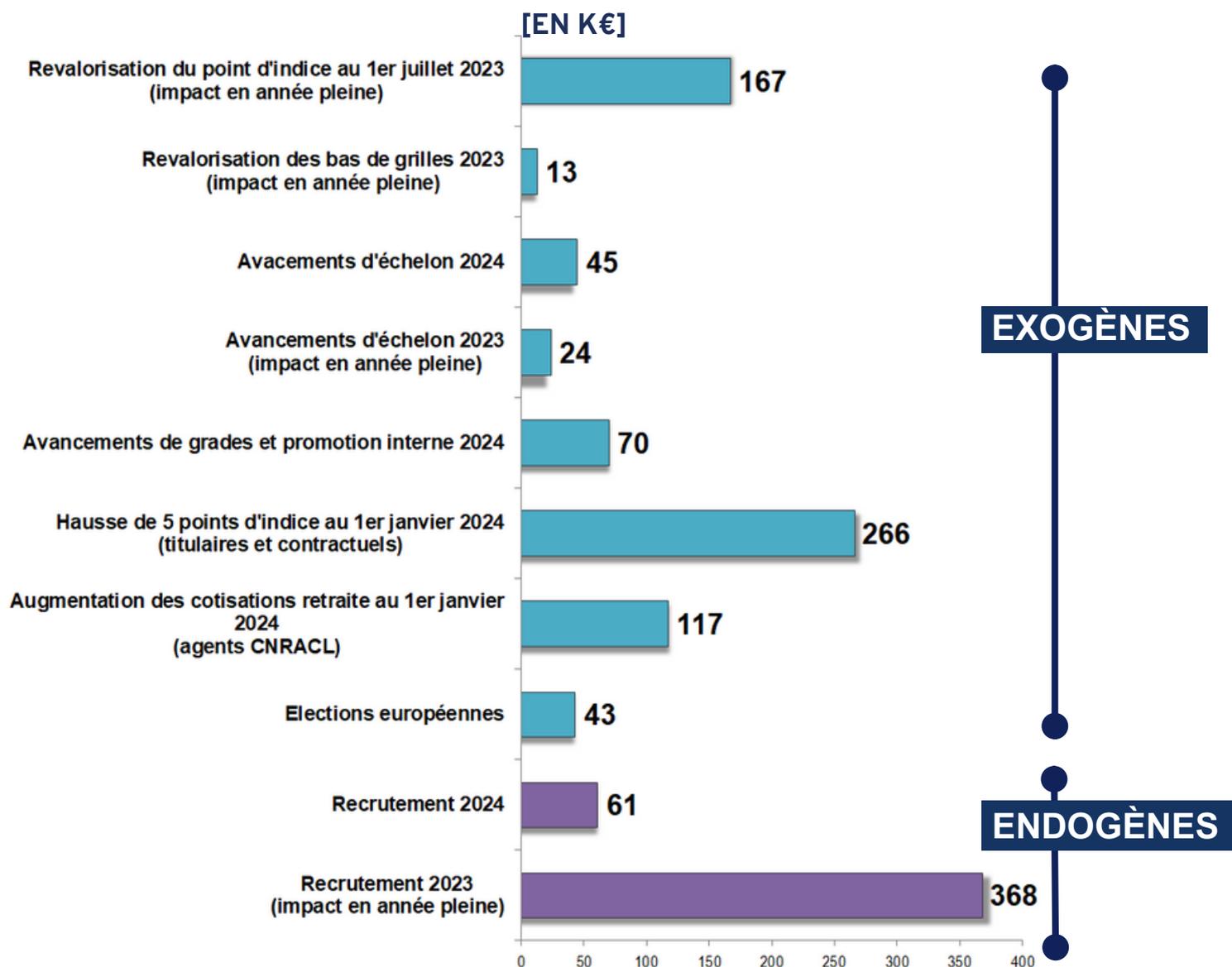
16,81 ETP

contre 19,1 ETP en
moyenne des communes
de 20 à 50 000 habitants.

En 2024, elles s'élèveraient à **28 862 K€**, marquant une augmentation de **+ 4,24 %** par rapport à la projection de réalisation 2023 (+ 1 174 K€), après avoir connu une progression de **+ 7,2%** entre 2022 et 2023 (+ 1 869 K€).



FACTEURS D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL 2024 : + 1 174 K€

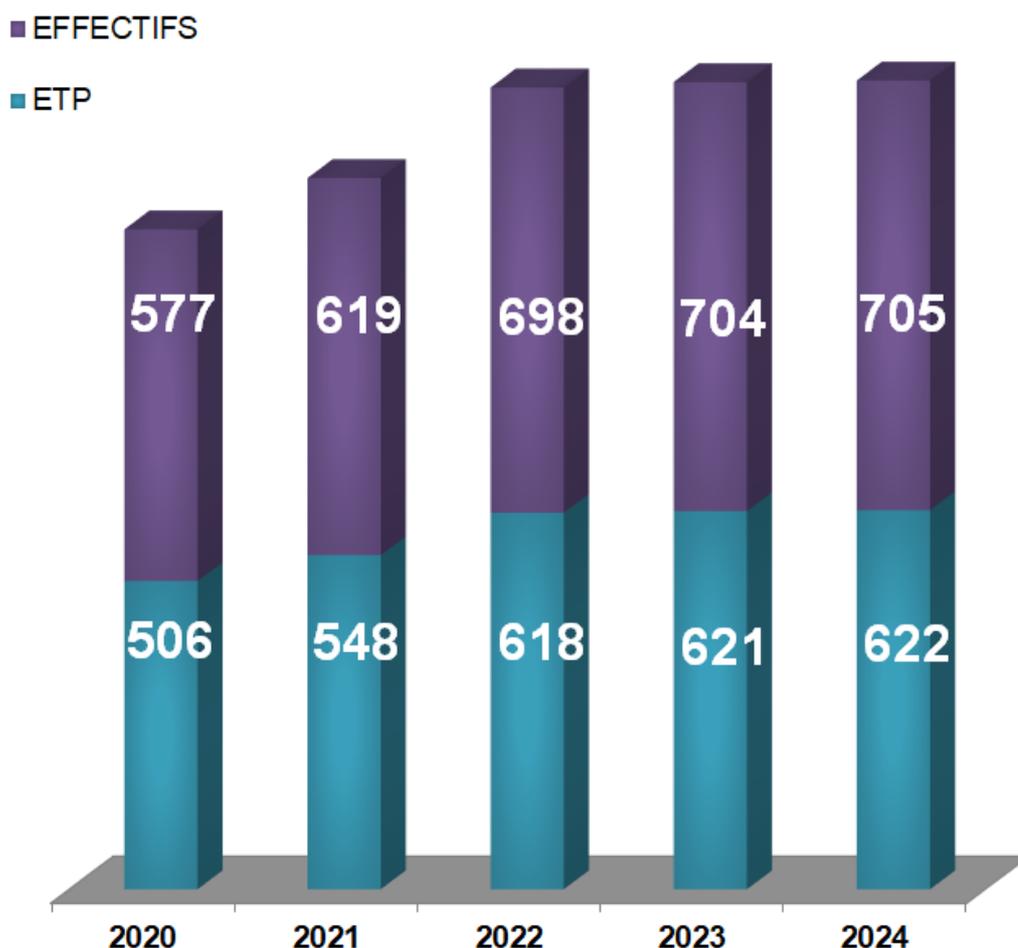


En 2024, l'augmentation de la masse salariale évolue à **63 % du fait de mesures exogènes** qui s'imposent à la collectivité, et à 37% du fait de la politique de renforcement des effectifs.



ÉVOLUTION DE LA STRUCTURATION DES EFFECTIFS

En 2023, les effectifs moyens de la collectivité se portent à **704 agents** représentant **621 Équivalent Temps Plein (ETP)**. En 2024, ses effectifs seraient portés à 705 agents et 622 ETP, au vu du recrutement envisagé d'un géomaticien. *Pour rappel, l'augmentation de 2022 correspond à la réintégration des effectifs de la petite enfance du Centre Communal d'Action Sociale vers la Ville.*



La structuration des effectifs de la collectivité évolue au fil des mois, à mesure de remplacements ou de renforts, avec un pic pendant la saison estivale (800 agents en juillet 2023), au vu du profil touristique du territoire qui engendre un accroissement temporaire d'activité.



STRUCTURATION DES EFFECTIFS PAR GENRE ET PAR GRADE

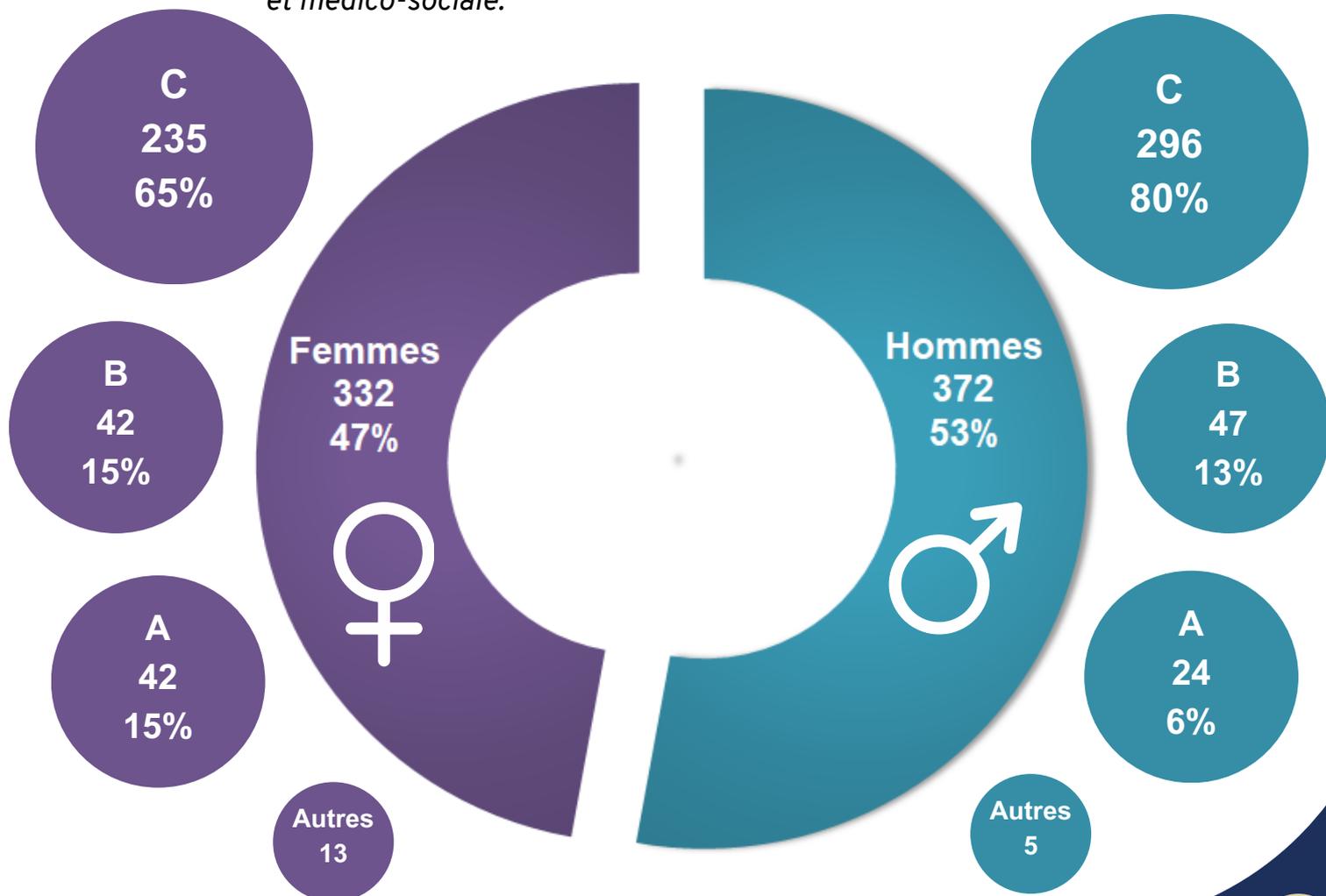


La répartition par genre témoigne d'une parité effective au des effectifs de la collectivité, avec

- **332 femmes** représentant 266 ETP
- **372 hommes** représentant 355 ETP.

A noter que la proportion de femmes a augmenté depuis 2020, passant de 40% à 47% en 2023.

Les agents qualifiés en "autres" sont ceux appartenant à la filière sociale et médico-sociale.



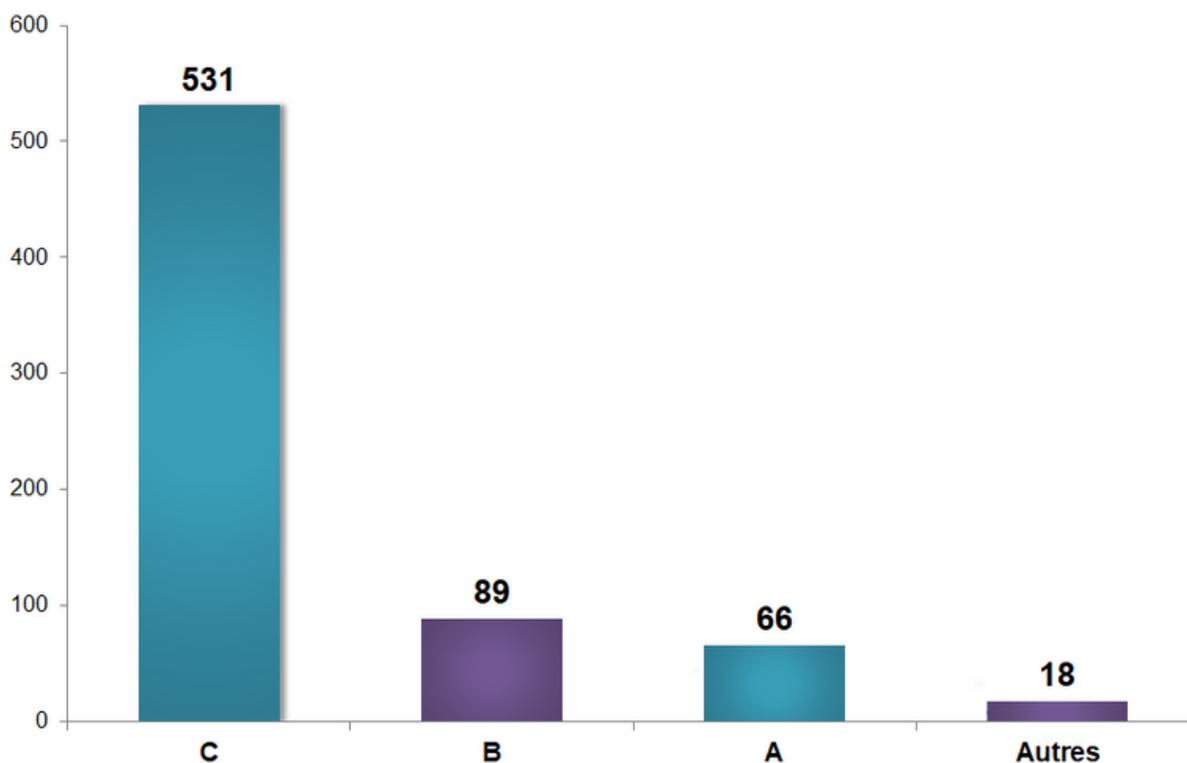


STRUCTURATION DES EFFECTIFS PAR GRADE



La répartition par grade indique que la collectivité est composée à 75% d'agents de catégorie C, à 12% de catégorie B et à 9% de catégorie A.

Les agents qualifiés en "autres" sont ceux appartenant à la filière sociale et médico-sociale.

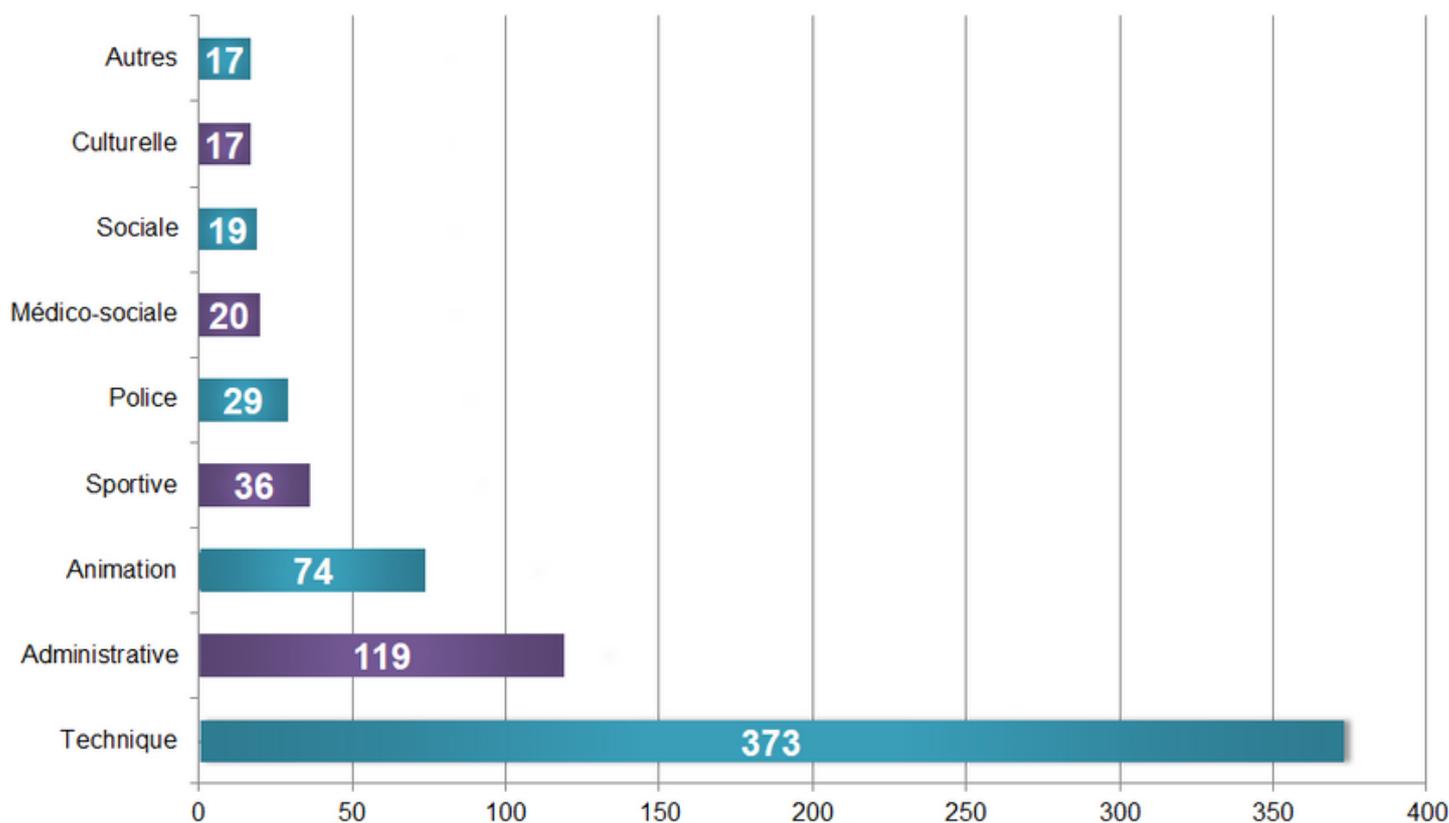




STRUCTURATION DES EFFECTIFS PAR FILIÈRE



La répartition par filière témoigne d'une prédominance de la **filière technique** au sein de la collectivité **à hauteur de 53%** (373 agents), suivie de la filière administrative pour 17% (119 agents) et de la filière animation pour 11% (74 agents). Les autres filières représentent respectivement entre 2% et 5% chacune des effectifs.

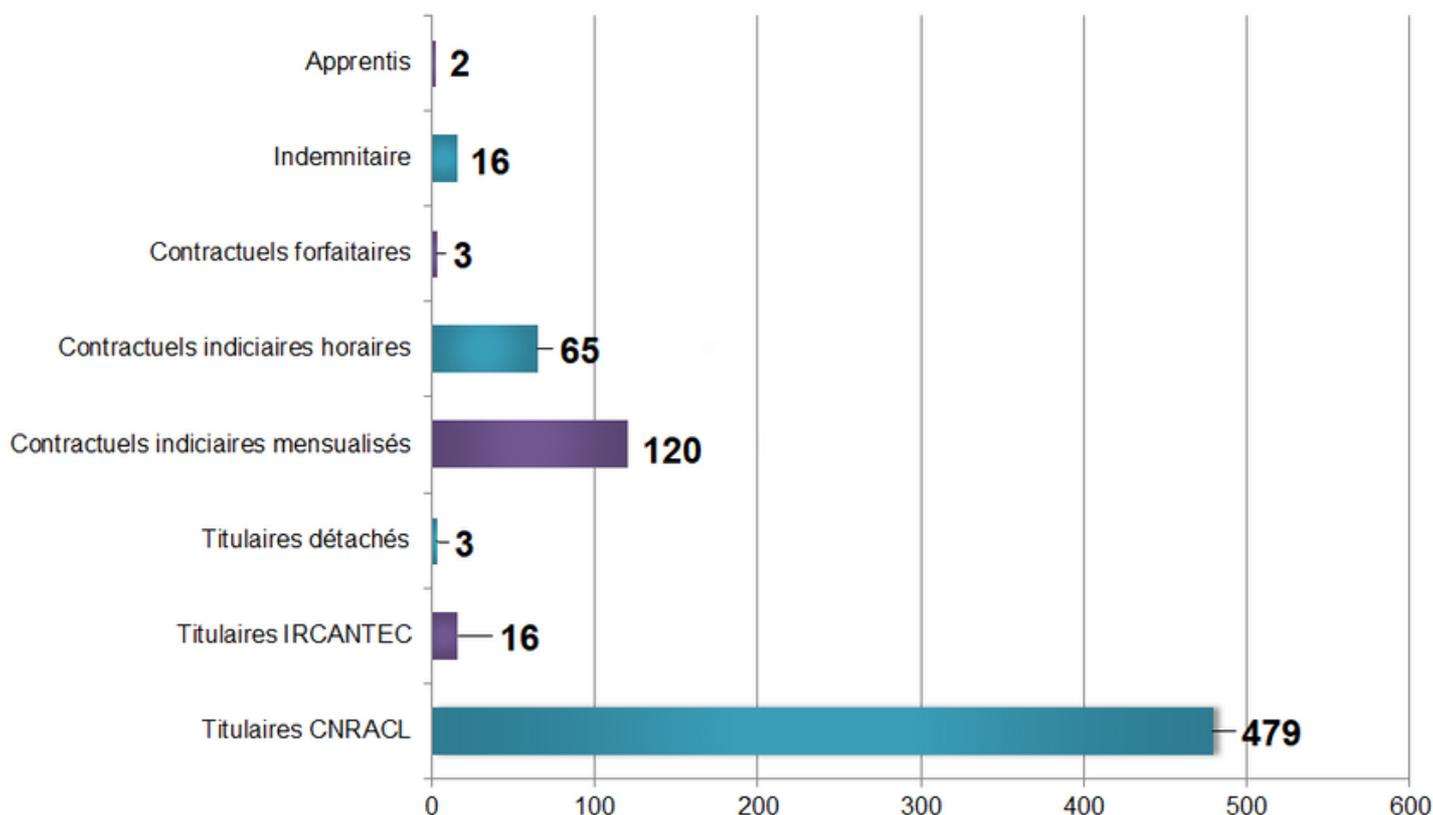




STRUCTURATION DES EFFECTIFS PAR STATUT



La répartition par statut fait apparaître une proportion d'**agents titulaires** de l'ordre de **70%**, soit 495 agents, pour une proportion d'agents non-titulaires de l'ordre de 30%, soit 209 agents.



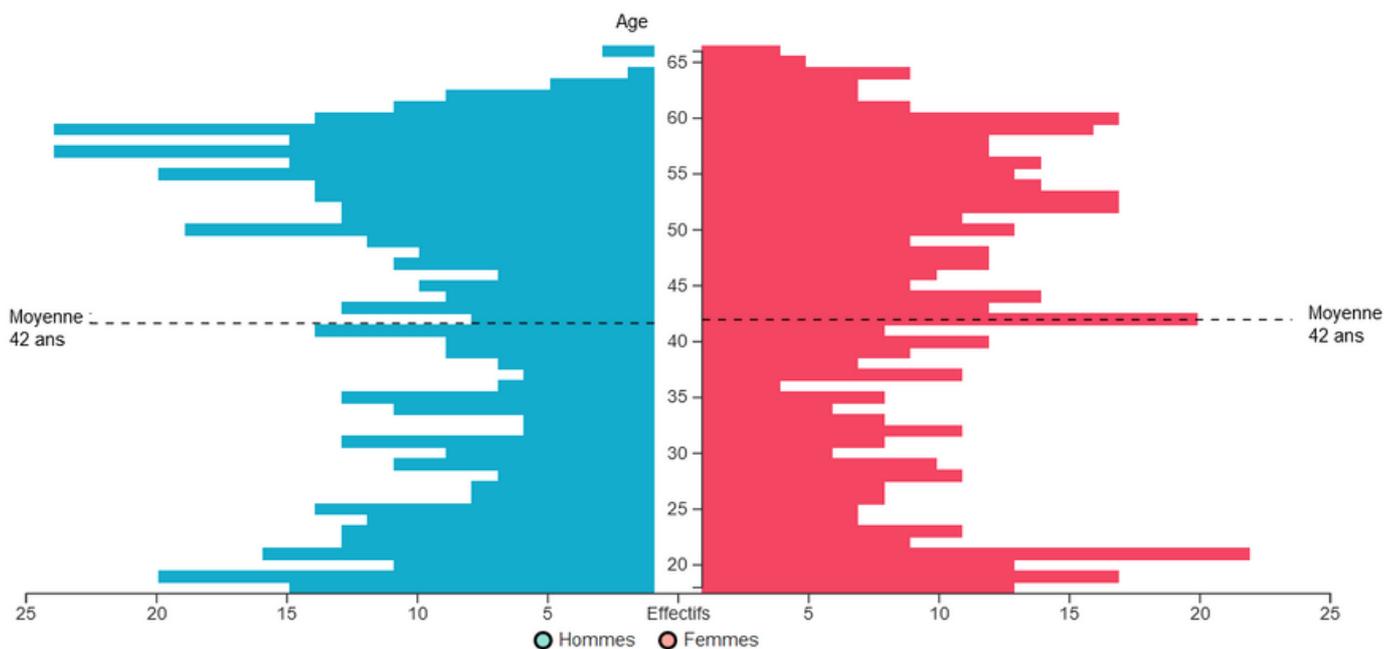


STRUCTURATION DES EFFECTIFS PAR ÂGE



Sur l'année 2023, la pyramide des âges fait apparait un **âge moyen établi à 42 ans.**

7% des agents ont moins de 20 ans, 18% ont entre 20 et 29 ans, 14% ont entre 30 et 39 ans, 21% ont entre 40 et 49 ans, 31% ont entre 50 et 59 ans, 9% ont plus de 60 ans.



Photographiée à novembre 2023, la pyramide des âges porte l'âge moyen à 46 ans, dont 49 ans pour les agents titulaires et 39 pour les agents non-titulaires.

30 agents atteindraient l'âge de 63 ans et plus en 2024.

D'ici à horizon 2026, 45 départs à la retraite potentiels seraient susceptibles de survenir.



COÛT MOYEN ET COMPOSANTES DE LA MASSE SALARIALE



Sur l'année 2023, le coût moyen mensuel d'un agent s'élève à **3 172 €**, soit une évolution de + 5% par rapport à 2022, de part la hausse du point d'indice et la refonte du RIFSEEP.

Ce coût moyen est ramené à 5 662 € pour un agent de catégorie A, 3 614 € pour un agent de catégorie B, 2 889 € pour un agent de catégorie C. Sous le prisme des filières, il s'établit à 4 106 € pour la filière police municipale, 3 900 € pour celle administrative, 3 654 € pour celle culturelle, 3 197 € pour la celle technique, 3 159 € pour celle sociale, 3 051 € pour celle médico-sociale, 3 018 € pour celle sportive et 2 223 € pour celle de l'animation.

Sur l'année 2023 (de janvier à novembre), la masse salariale se compose notamment à **53,4 % du traitement indiciaire**, à **11,1 % du régime indemnitaire**, à 0,3% de la nouvelle bonification indiciaire, à **32,7 % des cotisations** - retraite, salariales et patronales -, la rémunération des heures supplémentaires, complémentaire, des congés payés et la monétisation du compte épargne temps représente 1,9 %, le supplément familial de traitement s'élève à 0,4 % et la participation mutuelle de l'employeur à 0,2 %.

ABSENTEISME



L'absentéisme a représenté **14 127 jours d'absence** sur l'année 2023 (de janvier à novembre), soit une baisse de 10% par rapport à 2022 (période comparable : 15 758 jours). En 2022, le taux d'absentéisme était de 9,24%, il peut être estimé à 8,28% en 2023 (en attente de décembre). Les congés de maladie ordinaire (CMO) ont représenté 9 474 jours (67 %), les congés de longue maladie (CLM) : 950 jours (7 %), les congés de longue durée (CLD) : 1 880 jours (13 %) et les accidents du travail : 1 823 jours (13%).



APPRENTISSAGE



Véritable levier permettant de dynamiser les ressources humaines, transmettre les savoir-faire et créer un vivier de personnels qualifiés et formés, l'apprentissage n'a de cesse de progresser dans les collectivités territoriales (14 000 contrats en 2022).

L'article L. 451-11 du Code Général de la Fonction Publique dispose que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) prend en charge les frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales. Pour exercer cette mission, le CNFPT bénéficie d'un financement pérenne, une cotisation versée par les employeurs territoriaux assise sur la masse salariale, nuancée toutefois par des inquiétudes sur un désengagement financier progressif de l'État et France Compétences.

La Ville de Biarritz a employé **2 apprentis** sur l'année 2023, l'un sur un poste en informatique, l'autre sur un poste en menuiserie.

Elle prévoit de maintenir à 2 le nombre de ces contrats au titre de l'année 2024.

INCLUSION ET HANDICAP



Assujettie à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, devant atteindre 6% de l'effectif total des agents rémunérés au 1er janvier de l'année écoulée, la Ville de Biarritz présente un **taux d'emploi des travailleurs handicapés** dépassant le seuil de cette obligation et s'élevant à **8,83 % au titre de l'année 2023** (contre 10,78 % en 2022), parmi lesquels 16 agents bénéficient d'une reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés (sachant qu'il n'y a aucune obligation pour l'agent de la déclarer à son employeur).

POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES



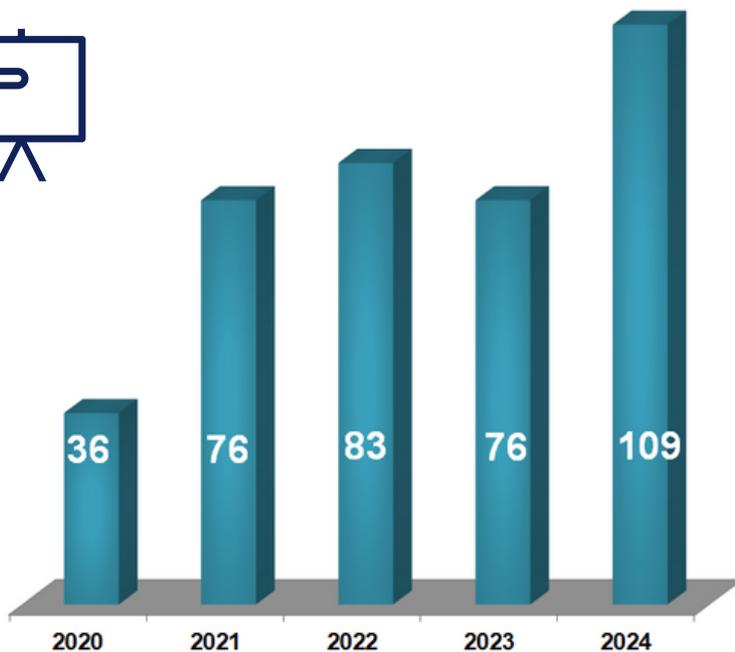
BIARRITZ

La Direction des Ressources Humaines et le Centre de Gestion au travers de son Service de Médecine Préventive collaborent étroitement pour soutenir l'amélioration des conditions de travail, l'adaptation de postes et le maintien de l'emploi des agents en situation de handicap, d'inaptitude temporaire ou définitive.

En 2023, 3 agents ont fait l'objet d'un avis d'inaptitude à leurs fonctions par le Comité Médical. Sur ces 3 agents, 1 agent à bénéficié d'une Période Préparatoire au Reclassement (PPR) et 2 autres ont été informés de leurs droits et sont en réflexion sur l'engagement de cette démarche.

Au regard du vieillissement des effectifs et de la pénibilité inhérente à certains postes de travail (petite enfance, technique), les dossiers d'inaptitude au poste de travail et de demande de reclassement risquent de croître dans les années à venir.

FORMATION



L'enveloppe dédiée à la formation s'élèverait à **109 K€ en 2024** (chapitre 011), dont 24 K€ pour la formation en langue basque des agents municipaux.





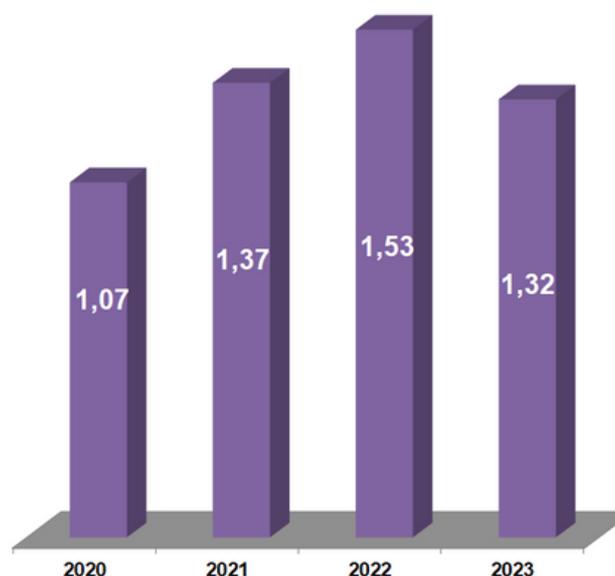
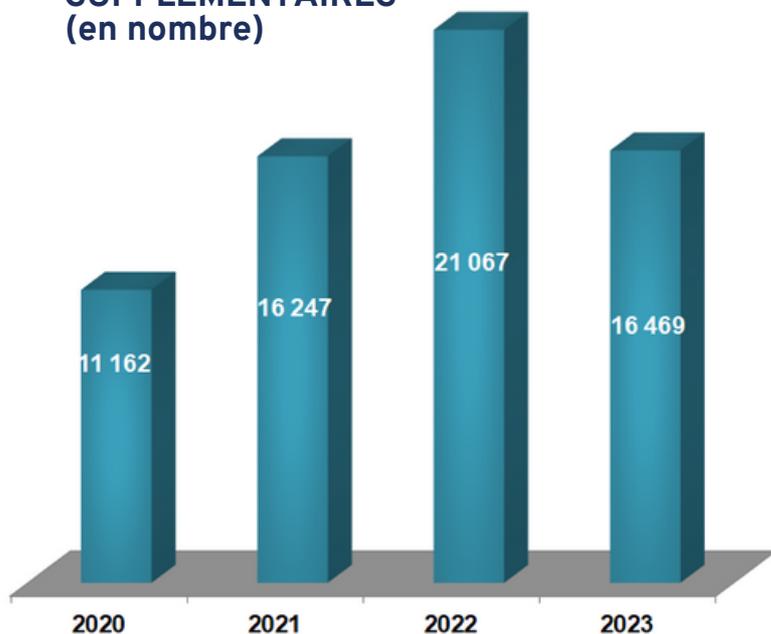
HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET COMPLÉMENTAIRES



Les Heures Supplémentaires effectuées en 2023 (de janvier à novembre) s'élèvent à **16 469 heures**, représentant **1,32 % de la masse salariale brute** (237 K€) s'y rapportant. A période comparable, elles étaient au nombre de 19 696 en 2022.

Elles sont réalisées à 93% par des agents de catégorie C et à 93% par des agents titulaires.

ÉVOLUTION DES HEURES
SUPPLÉMENTAIRES
(en nombre)

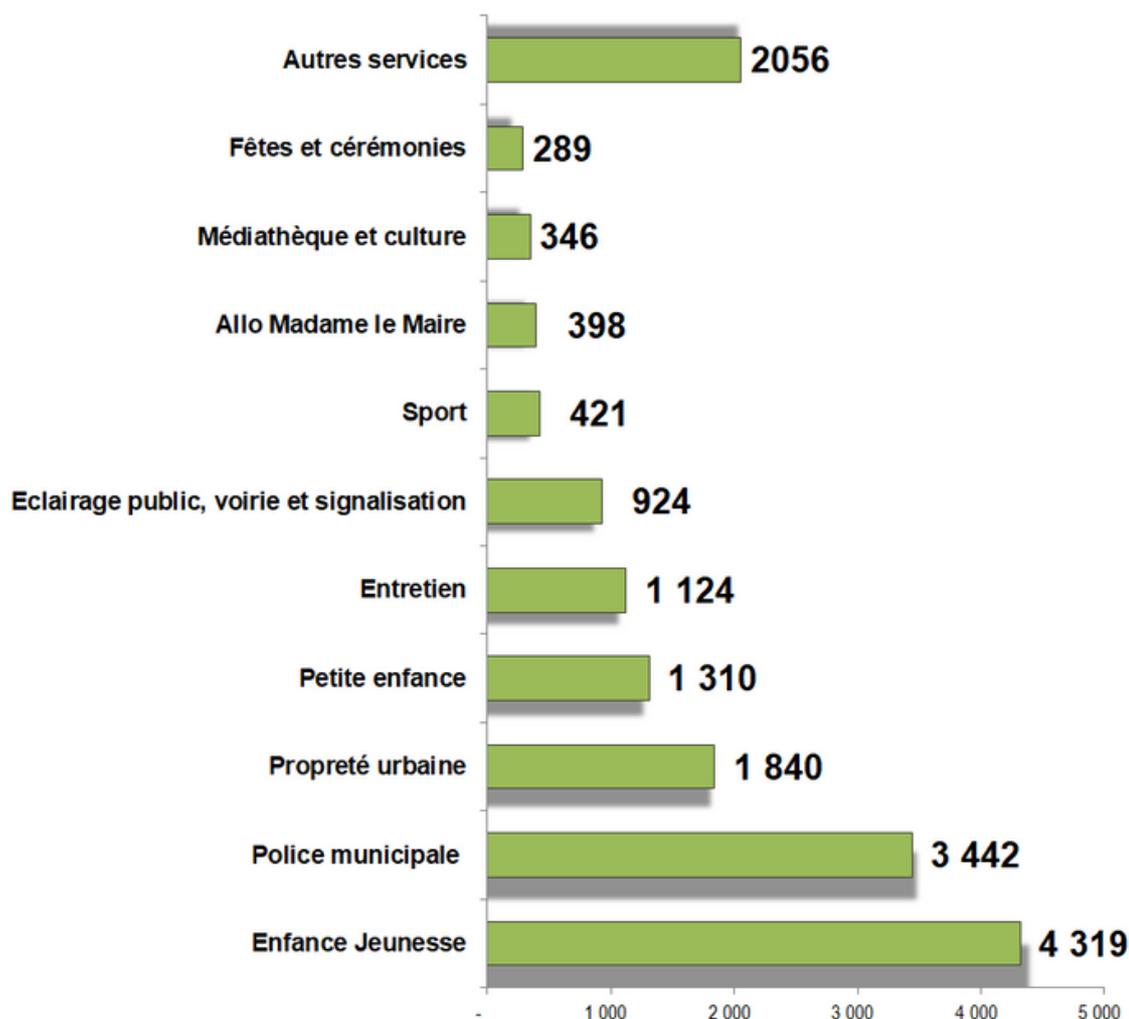


ÉVOLUTION DE LEUR POIDS
SUR LA MASSE SALARIALE
BRUTE (en %)



HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET COMPLÉMENTAIRES

RÉPARTITION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES



En 2023 (de janvier à novembre), le recours aux heures supplémentaires a concerné prioritairement les politiques enfance-jeunesse, sécurité et surveillance de la voirie ainsi que propreté urbaine.



GESTION DES TEMPS DE TRAVAIL



Dans le respect des dispositions de la Loi sur la Transformation de la Fonction Publique du août 2019, la Ville de Biarritz a fixé par délibération du 30 juin 2021 son régime des temps de travail en conformité avec la durée légale annuelle de travail effectif à hauteur de **1 607 heures** (application depuis le 1er janvier 2022, sauf pour le service enseignement et jeunesse au 1er septembre 2021) :

- 39 heures hebdomadaires - 25 jours de congés - 23 jours de RTT, *dont la journée de solidarité fixée au Lundi de Pentecôte*
- 37,5 heures hebdomadaires - 25 jours de congés - 15 jours de RTT, *dont la journée de solidarité fixée au Lundi de Pentecôte*
- 35 heures hebdomadaires - 25 jours de congés, *dont la journée de solidarité fixée au Lundi de Pentecôte*
- Annualisation sur la base de 35 heures hebdomadaires (1 607 heures)

La part de temps complet constatée en 2023 s'élève à 71 % (500 agents), celle de temps non-complet à 29% (204 agents).

AVANTAGES EN NATURE



Les avantages en nature, faisant l'objet d'une valorisation fiscale, au sein de la collectivité sont les suivants :

- Logement de fonction (1 agent)
- Véhicule de fonction (1 agent)
- Repas dans le cadre des fonctions (enfance) (20 agents)

NB : 4 agents bénéficient d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile (moyennant le paiement d'une redevance)



ACTION SOCIALE ET COHÉSIVE



Au titre de l'action sociale et cohésive, la Ville de Biarritz permet aux agents de bénéficier de :

- Titres restaurant
- Participation forfaitaire à une mutuelle labellisée (15 €)
- Tarifs négociés pour la prévoyance et la mutuelle
- Subvention versée au Comité des Œuvres Sociales (30 K€).
- Cotisation au Comité d'Action Sociale (2,50€ par agent)
- Arbre de Noël des enfants du personnel
- Vœux au personnel
- Action annuelle de cohésion par Direction (23€ par agent)

PLAN D' ACTIONS 2024



Pour 2024, les principaux chantiers identifiés sont :

- Déploiement du dispositif **télétravail** (démarche initiée en 2023)
- Déploiement de **l'intranet** (démarche initiée en 2023)
- Refonte du dispositif des astreintes
- Optimisation des heures supplémentaires
- Changement de Système d'Information de gestion des Ressources Humaines (SIRH)
- Réflexion sur les futures participations employeur accrue aux dépenses de prévoyance (obligation 2025) et de santé (obligation 2026)
- Révision du modèle de grille d'entretien professionnelle d'évaluation
- Revoyure des orientations et critères en matière d'avancements de grade et promotion interne
- Lancement d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEEC)
- Définition d'un plan d'action pour l'égalité professionnelle



BIARRITZ